

# POPULATION



RECENSEMENT GÉNÉRAL

DE 1910

STATISTIQUE DE LA BELGIQUE

---

POPULATION



RECENSEMENT GÉNÉRAL

DU 31 DÉCEMBRE 1910

PUBLIÉ PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

TOME I



BRUXELLES

Société anonyme M. WEISSENBRUCH, imprimeur du Roi

49, rue du Poignon, 49

—  
1916

# TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME

	Pages.
<b>Table des matières contenues dans les cinq volumes.</b>	VI à VIII
<b>Introduction :</b>	
CHAPITRE PREMIER. — Les principes et les méthodes du recensement . . . . .	1 à 14
DOCUMENTS. — Lois, arrêtés, instructions ministérielles et documents divers relatifs au recensement général.	15 à 160
<b>CHAPITRE II. — Analyse des résultats du recensement :</b>	
<b>PREMIÈRE SECTION. — Les bases territoriales et les groupements de la population :</b>	
§ 1. Étendue territoriale et contenance imposable du sol et des bâtiments . . . . .	161 à 163
§ 2. Maisons et bâtiments . . . . .	163 à 167
§ 3. Ménages . . . . .	167 à 170
§ 4. Les communes . . . . .	170 à 174
Population des grandes villes . . . . .	174 et 175
<b>DEUXIÈME SECTION. — La population :</b>	
§ 1 <sup>er</sup> . Population de fait et population de droit . . . . .	176 et 177
Population de droit :	
1. Population du royaume . . . . .	177
2. Population des provinces . . . . .	177 et 178
3. Population des arrondissements administratifs . . . . .	178 à 180
4. Population des cantons de milice . . . . .	181
5. De l'influence de l'excédent des naissances sur les décès et des migrations sur l'état de la population . . . . .	181 et 182
§ 2. Densité de la population . . . . .	183 à 186
§ 3. Population par sexe . . . . .	187 et 188
§ 4. Répartition des habitants d'après le lieu de naissance . . . . .	188 à 191
§ 5. Habitants nés à l'étranger . . . . .	191 et 192
§ 6. Habitants de nationalité étrangère . . . . .	192 à 198
§ 7. Les langues nationales parlées . . . . .	198 à 204
§ 8. Le degré d'instruction des habitants . . . . .	204 à 207
§ 9. Répartition des habitants au point de vue de l'état civil . . . . .	207 à 222
§ 10. Répartition des habitants au point de vue de l'âge . . . . .	222 à 228

	Pages.
<b>TROISIÈME SECTION. — Recensements spéciaux :</b>	
§ 1. Recensement des religieux . . . . .	229 et 230
§ 2. Recensement des logements . . . . .	230 à 234
§ 3. Les familles d'après le nombre des enfants . . . . .	234 à 238
§ 4. Recensement des professions, fonctions ou situations :	
A. Les méthodes du recensement . . . . .	238 à 246
B. Les résultats :	
Aperçu général . . . . .	246
La population active et non active . . . . .	246 et 247
Importance des grands groupes de professions . . . . .	247 à 250
Patrons, employés, ouvriers . . . . .	250 et 251
Le travail de la femme . . . . .	251 à 254
Répartition des professions par groupes d'âges . . . . .	255 à 259
Les professions par état civil . . . . .	259 à 261
Les dépendants . . . . .	261 et 262
Répartition géographique des professions . . . . .	262 à 268
Comparaison avec les recensements antérieurs . . . . .	268 à 270
<b>Nombre d'habitants par arrondissement et par canton et composition des arrondissements et des cantons au 31 décembre 1910.</b>	
<b>SECTION A. — Nombre d'habitants par arrondissement et par canton :</b>	
CADRE I. — Nombre d'habitants par arrondissement administratif et par canton de milice . . . . .	272 à 274
CADRE II. — Nombre d'habitants par arrondissement judiciaire et par canton de justice de paix . . . . .	275 à 277
<b>SECTION B. — Composition des arrondissements et des cantons :</b>	
CADRE I. — Communes composant les arrondissements administratifs et les cantons de milice . . . . .	278 à 290
CADRE II. — Communes composant les arrondissements judiciaires et les cantons de justice de paix . . . . .	291 à 303
<b>Table spéciale des communes avec renvoi aux pages qui les concernent . . . . .</b>	<b>305 à 338</b>

# TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

COMPRISES DANS LES CINQ VOLUMES DU RECENSEMENT

## PREMIER VOLUME.

	Pages.
<b>Table générale des matières . . . . .</b>	vi à viii
<b>Introduction :</b>	
CHAPITRE PREMIER. — Les principes et les méthodes du recensement. . . . .	1 à 14
DOCUMENTS. — Lois, arrêtés, instructions ministérielles et documents divers relatifs au recensement général. . . . .	15 à 160
CHAPITRE II. — Analyse des résultats du recensement. . . . .	161 à 270
<b>Nombre d'habitants par arrondissement et par canton et composition des arrondissements et des cantons.</b>	
SECTION A. — Nombre d'habitants par arrondissement et par canton :	
CADRE I. — Nombre d'habitants par arrondissement administratif et par canton de milice . . . . .	272 à 274
CADRE II. — Nombre d'habitants par arrondissement judiciaire et par canton de justice de paix . . . . .	275 à 277
SECTION B. — Composition des arrondissements et des cantons :	
CADRE I. — Communes composant les arrondissements administratifs et les cantons de milice . . . . .	278 à 290
CADRE II. — Communes composant les arrondissements judiciaires et les cantons de justice de paix. . . . .	291 à 303
TABLE SPÉCIALE DES COMMUNES AVEC RENVOI AUX PAGES QUI LES CONCERNENT . . . . .	305 à 338

## DEUXIÈME VOLUME.

### PREMIÈRE PARTIE.

#### Population de droit et population de fait. — Ménages. Territoire et bâtiments.

SECTION A. — Relevé par province, par arrondissement administratif et par commune . . . . .	2 à 163
SECTION B. — Récapitulation par arrondissement administratif et par groupes de communes . . . . .	164 à 185
SECTION C. — Récapitulation générale par province : Récapitulation générale pour le Royaume par groupes de communes. . . . .	186 et 187

### DEUXIÈME PARTIE.

#### Répartition des habitants (population de droit) d'après le lieu de naissance, la nationalité et l'état civil.

SECTION A. — Relevé par arrondissement administratif et par commune . . . . .	190 à 351
SECTION B. — Récapitulation par arrondissement administratif et par groupes de communes . . . . .	352 à 373

SECTION C. — Récapitulation générale par province :	Pages.
Récapitulation générale pour le Royaume par groupes de communes. . . . .	374 et 375

### TROISIÈME PARTIE.

#### Répartition des habitants (population de droit) par groupes d'âges et d'après le degré d'instruction.

SECTION A. — Relevé par province, par arrondissement administratif et par commune . . . . .	378 à 458
SECTION B. — Récapitulation par arrondissement administratif et par groupes de communes . . . . .	459 à 469
SECTION C. — Récapitulation générale . . . . .	470 et 471

## TROISIÈME VOLUME.

### QUATRIÈME PARTIE.

#### Répartition des habitants (population de droit) d'après les langues qu'ils savent parler et d'après celle dont ils ont déclaré se servir le plus fréquemment.

SECTION A. — Relevé par province, par arrondissement administratif et par commune . . . . .	2 à 163
SECTION B. — Récapitulation par arrondissement et par groupes de communes . . . . .	164 à 195
SECTION C. — Récapitulation générale par province : Récapitulation générale pour le royaume par groupes de communes. . . . .	196 et 197

### CINQUIÈME PARTIE.

#### Répartition des habitants (population de droit) nés à l'étranger, d'après leur pays d'origine.

SECTION A. — Relevé par province, par arrondissement administratif et par commune, en dénommant spécialement celles où le nombre de ces habitants atteint cent . . . . .	200 à 215
SECTION B. — Relevé par province détaillant les différents pays d'origine . . . . .	216 à 218

### SIXIÈME PARTIE.

#### Répartition des habitants (population de droit) de nationalité étrangère, d'après le pays de nationalité.

SECTION A. — Relevé par province, par arrondissement administratif et par commune, en dénommant spécialement celles où le nombre de ces habitants atteint cent . . . . .	220 à 234
SECTION B. — Relevé par province détaillant les différents pays de nationalité. . . . .	235 à 237

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

SEPTIÈME PARTIE.

Répartition des habitants (population de droit) d'après l'état civil et le degré d'instruction comparés à l'âge et relevé spécial par mois de naissance des enfants nés en 1909 et 1910.

PROVINCE D'ANVERS.		Pages.
SECTION A. — Communes de 10,000 habitants et plus . . . . .		240 à 345
SECTION B. — Arrondissement administratif d'Anvers . . . . .		264 et 265
— — — de Malines . . . . .		266 et 267
— — — de Turnhout . . . . .		268 et 269
SECTION C. — Ensemble des communes de la province ayant 5,000 habitants au moins . . . . .		270 et 271
SECTION D. — Ensemble des communes de la province ayant moins de 5,000 habitants . . . . .		272 et 273
SECTION E. — La province d'Anvers . . . . .		274 et 275
PROVINCE DE BRABANT.		
SECTION A. — Communes de 10,000 habitants et plus . . . . .		276 à 311
SECTION B. — Arrondissement administratif de Bruxelles . . . . .		312 et 313
— — — de Louvain . . . . .		314 et 315
— — — de Nivelles . . . . .		316 et 317
SECTION C. — Ensemble des communes de la province ayant 5,000 habitants au moins . . . . .		318 et 319
SECTION D. — Ensemble des communes de la province ayant moins de 5,000 habitants . . . . .		320 et 321
SECTION E. — La province de Brabant . . . . .		322 et 323
PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.		
SECTION A. — Communes de 10,000 habitants et plus . . . . .		324 à 345
SECTION B. — Arrondissement administratif de Bruges . . . . .		346 et 347
— — — de Courtrai . . . . .		348 et 349
— — — de Dixmude . . . . .		350 et 351
— — — de Furnes . . . . .		352 et 353
— — — d'Ostende . . . . .		354 et 355
— — — de Roulers . . . . .		356 et 357
— — — de Thielt . . . . .		358 et 359
— — — d'Ypres . . . . .		360 et 361
SECTION C. — Ensemble des communes de la province ayant 5,000 habitants au moins . . . . .		362 et 363
SECTION D. — Ensemble des communes de la province ayant moins de 5,000 habitants . . . . .		364 et 365
SECTION E. — La province de Flandre Occidentale . . . . .		366 et 367
PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.		
SECTION A. — Communes de 10,000 habitants et plus . . . . .		368 à 401
SECTION B. — Arrondissement administratif d'Alost . . . . .		402 et 403
— — — d'Audenarde . . . . .		404 et 405
— — — d'Eecloo . . . . .		406 et 407
— — — de Gand . . . . .		408 et 409
— — — de Saint-Nicolas . . . . .		410 et 411
— — — de Termonde . . . . .		412 et 413
SECTION C. — Ensemble des communes de la province ayant 5,000 habitants au moins . . . . .		414 et 415
SECTION D. — Ensemble des communes de la province ayant moins de 5,000 habitants . . . . .		416 et 417
SECTION E. — La province de Flandre Orientale . . . . .		418 et 419
PROVINCE DE HAINAUT.		
SECTION A. — Communes de 10,000 habitants et plus . . . . .		420 à 477
SECTION B. — Arrondissement administratif d'Ath . . . . .		478 et 479
— — — de Charleroi . . . . .		480 et 481
— — — de Mons . . . . .		482 et 483
— — — de Soignies . . . . .		484 et 485
— — — de Thuin . . . . .		486 et 487
— — — de Tournai . . . . .		488 et 489

	Pages.
SECTION C. — Ensemble des communes de la province ayant 5,000 habitants au moins . . . . .	490 et 491
SECTION D. — Ensemble des communes de la province ayant moins de 5,000 habitants . . . . .	492 et 493
SECTION E. — La province de Hainaut . . . . .	494 et 495
PROVINCE DE LIÈGE.	
SECTION A. — Communes de 10,000 habitants et plus . . . . .	496 à 519
SECTION B. — Arrondissement administratif de Huy . . . . .	520 et 521
— — — de Liège . . . . .	522 et 523
— — — de Verviers . . . . .	524 et 525
— — — de Waremme . . . . .	526 et 527
SECTION C. — Ensemble des communes de la province ayant 5,000 habitants au moins . . . . .	528 et 529
SECTION D. — Ensemble des communes de la province ayant moins de 5,000 habitants . . . . .	530 et 531
SECTION E. — La province de Liège . . . . .	532 et 533
PROVINCE DE LIMBOURG.	
SECTION A. — Communes de 10,000 habitants et plus . . . . .	534 à 539
SECTION B. — Arrondissement administratif de Hasselt . . . . .	540 et 541
— — — de Maeseyck . . . . .	542 et 543
— — — de Tongres . . . . .	544 et 545
SECTION C. — Ensemble des communes de la province ayant 5,000 habitants au moins . . . . .	546 et 547
SECTION D. — Ensemble des communes de la province ayant moins de 5,000 habitants . . . . .	548 et 549
SECTION E. — La province de Limbourg . . . . .	550 et 551
PROVINCE DE LUXEMBOURG.	
SECTION A. — Communes de 10,000 habitants et plus . . . . .	552 et 553
SECTION B. — Arrondissement administratif d'Arlon . . . . .	554 et 555
— — — de Bastogne . . . . .	556 et 557
— — — de Marche . . . . .	558 et 559
— — — de Neufchâteau . . . . .	560 et 561
— — — de Virton . . . . .	562 et 563
SECTION C. — Ensemble des communes de la province ayant 5,000 habitants au moins . . . . .	564 et 565
SECTION D. — Ensemble des communes de la province ayant moins de 5,000 habitants . . . . .	566 et 567
SECTION E. — La province de Luxembourg . . . . .	568 et 569
PROVINCE DE NAMUR.	
SECTION A. — Communes de 10,000 habitants et plus . . . . .	570 et 571
SECTION B. — Arrondissement administratif de Dinant . . . . .	572 et 573
— — — de Namur . . . . .	574 et 575
— — — de Philippeville . . . . .	576 et 577
SECTION C. — Ensemble des communes de la province ayant 5,000 habitants au moins . . . . .	578 et 579
SECTION D. — Ensemble des communes de la province ayant moins de 5,000 habitants . . . . .	580 et 581
SECTION E. — La province de Namur . . . . .	582 et 583
LE ROYAUME.	
Ensemble des communes ayant 5,000 habitants au moins . . . . .	584 et 585
— — — ayant moins de 5,000 habitants . . . . .	586 et 587
— — — du Royaume . . . . .	588 et 589
Relevé spécial, par mois de naissance, des enfants nés en 1909 et en 1910 pour les sections A à E ci-dessus par province et pour le Royaume . . . . .	240 à 539

	Pages.
Répartition des habitants d'après l'état civil et le degré d'instruction comparés à l'âge :	
SECTION F. — Récapitulation par canton judiciaire, par arrondissement judiciaire, par province, par cour d'appel et pour le Royaume d'après les groupements suivants : 1° moins de 16 ans; 2° 16 à moins de 55 ans; 3° 55 ans et plus . . . . .	590 à 622
SECTION G. — Récapitulation pour le Royaume d'après les groupes suivants : 1° communes et agglomération de 100,000 habitants et plus; 2° communes de 25,000 à moins de 100,000 habitants; 3° communes de 10,000 à moins de 25,000 habitants; 4° communes de moins de 10,000 habitants. . . . .	623 et 624

#### QUATRIÈME VOLUME.

##### HUITIÈME PARTIE.

###### Répartition des couples mariés d'après le nombre des enfants et la durée du mariage.

SECTION A. — Relevé par province, par arrondissement administratif et par groupes de communes . . . . .	2 à 65
SECTION B. — Relevé par commune pour Anvers, Bruxelles, Gand, Liège et leurs communes-faubourgs . . . . .	66 à 73
SECTION C. — Récapitulation pour le royaume et par groupes de communes. . . . .	74 à 77

##### NEUVIÈME PARTIE.

###### Recensement spécial des logements.

SECTION A. — 1° Relevé pour chaque commune de 50,000 habitants et plus donnant, par catégorie de logements, le nombre des ménages occupant une maison entière ou une partie de maison. . . . .	80 à 90
2° Relevé pour chaque commune de moins de 50,000 habitants sans distinction entre ménages occupant une maison entière ou une partie de maison. . . . .	91 à 138
SECTION B. — Relevé par groupes de communes . . . . .	139 à 143

##### DIXIÈME PARTIE.

###### Recensement spécial des religieux et des religieuses résidant habituellement en Belgique ainsi que des maisons conventuelles.

SECTION A. — Religieux et religieuses dont la maison conventuelle est établie en Belgique :	
1° Communautés d'hommes . . . . .	146 à 153
2° Communautés de femmes . . . . .	154 à 190

	Pages.
SECTION B. — Religieux et religieuses dont la maison conventuelle est établie à l'étranger :	
1° Communautés d'hommes . . . . .	191 et 192
2° Communautés de femmes . . . . .	193 à 203
SECTION C. — Classement des religieux et des religieuses en sept groupes, d'après le but de l'association :	
CADRE I. — Religieux et religieuses dont la maison conventuelle est établie en Belgique :	
1° Communautés d'hommes . . . . .	204
2° Communautés de femmes . . . . .	205
3° Communautés réunies d'hommes et de femmes. . . . .	206
CADRE II. — Religieux et religieuses dont la maison conventuelle est établie à l'étranger :	
1° Communautés d'hommes . . . . .	207
2° Communautés de femmes . . . . .	207
3° Communautés réunies d'hommes et de femmes. . . . .	207
SECTION D. — Récapitulation générale. Nombre total des religieux et des religieuses. . . . .	207

##### ONZIÈME PARTIE.

###### Recensement des professions.

I. — Population du royaume, active ou non active, répartie d'après les professions exercées et les fonctions ou situations occupées en ordre principal, pour l'ensemble du royaume . . . . .	210 à 239
II. — Répartition des habitants par arrondissement administratif et par province, d'après les professions, fonctions ou situations les plus importantes dans chaque arrondissement . . . . .	240 à 339
III. — Répartition des habitants d'après les principales professions, fonctions ou situations dans les villes de 25,000 habitants et plus :	
1° Villes de plus de 100,000 habitants . . . . .	340 à 355
2° Villes de 25,000 à 100,000 habitants. . . . .	356 à 409
3° Autres communes faisant partie de l'agglomération bruxelloise, anversoise, liégeoise et gantoise . . . . .	410 à 435
4° Les agglomérations bruxelloise, anversoise, liégeoise et gantoise . . . . .	436 à 443
IV. — Répartition des personnes par âge et par état civil pour l'ensemble du Royaume. . . . .	444 à 511

##### CINQUIÈME VOLUME.

V. — Nombre de personnes exerçant la profession : A) à titre principal; B) à titre accessoire, par arrondissement administratif et par province . . . . .	2 à 673
VI. — Principales professions, fonctions ou situations des étrangers en Belgique . . . . .	674 à 680

## CHAPITRE II.

### Analyse des résultats du recensement.

#### PREMIÈRE SECTION.

##### Les bases territoriales et les groupements de la population.

(Tome II, cadre I, pp. 2 à 187.)

#### § 1<sup>er</sup>. — ÉTENDUE TERRITORIALE ET CONTENANCE IMPOSABLE DU SOL ET DES BATIMENTS.

La superficie de la Belgique est de 2,945,104 hectares 43 ares. La province la plus étendue est le Luxembourg qui comprend plus de 440,000 hectares ; la moins étendue est le Limbourg qui n'en compte que 241,000 environ.

La contenance imposable du pays représente 2 millions 787,156 hectares ; le reste, 157,948 hectares, soit 5.36 p. c. de la superficie totale, n'est pas soumis à l'impôt. Cette quotité s'est accrue depuis 1900 de 13,966 hectares. C'est la province de Luxembourg qui renferme la plus grande partie non imposable ; mais, proportionnellement à l'étendue de son territoire, c'est la province de Liège qui vient en tête avec 7.8 p. c. de surface non imposable. Celle-ci n'atteint pas 4 p. c. dans la Flandre occidentale.

Le revenu imposable du sol et des bâtiments est évalué en 1910, à 419,076,731 francs. L'augmentation depuis 1900 est de près de 45 millions de francs, soit 12 p. c. Mais si l'on envisage séparément le sol et les bâtiments, on constate que le revenu du sol a baissé d'un million à peu près, tandis que le revenu des bâtiments a passé de 187,526 millions à 233,245 millions, ce qui fait une augmentation de 24 p. c. De 1890 à 1900, la hausse avait été de 16 p. c.

Depuis 1880, le revenu du sol est resté stationnaire avec une légère tendance à la baisse depuis 1890. C'est un phénomène que l'on constate dans toutes les provinces. Par contre, le revenu des bâtiments ne cesse de croître ; depuis 1880, l'augmentation est de 71 p. c., soit 2.3 p. c. par année.

Voici quelle a été, de 1900 à 1910, dans les différentes provinces, l'élévation du revenu des bâtiments en p. c. :

Brabant . . . . .	27	Limbourg . . . . .	21
Hainaut . . . . .	26	Namur . . . . .	21
Anvers . . . . .	25	Flandre orientale . . . . .	19
Flandre occidentale . . . . .	22	Luxembourg . . . . .	18
Liège . . . . .	21		

Il est intéressant d'établir la part proportionnelle des différents groupes de communes dans l'étendue territoriale et le revenu imposable du sol et des bâtiments. Le tableau II contient ce calcul.

Ainsi qu'on le constate en jetant les yeux sur ce tableau, la superficie des communes de 20,000 habitants et plus représente 2 p. c. de l'étendue territoriale du royaume ; le revenu imposable du sol et des bâtiments de ces communes constitue 32 p. c. du revenu total, comprenant 3 1/2 p. c. du revenu du sol et 55 p. c. du revenu des bâtiments. Ici le revenu des bâtiments est de beaucoup le plus important. Les proportions des deux parties de ce revenu foncier s'équilibrent à peu près dans le groupe des communes de 5,000 à moins de 20,000 habitants pour s'intervertir dans le groupe suivant des communes de 2,000 à moins de 5,000 habitants qui comprennent 27 p. c. du revenu du sol et 12 p. c. du revenu des bâtiments.

Les communes les moins peuplées, dont la population est inférieure à 2,000 habitants et dont la superficie





s'étend sur plus de la moitié du territoire (59 p. c.) n'interviennent que pour 12 p. c. dans le total du revenu imposable des bâtiments mais pour 52 p. c. dans le total du revenu du sol.

## § 2. — MAISONS ET BATIMENTS.

A l'occasion du recensement de la population, il a été procédé comme antérieurement à un relevé du nombre : 1° des maisons proprement dites (habitées ou non) ; 2° des bâtiments de toute nature non destinés à l'habitation mais où, pourtant, demeurent une ou plusieurs personnes ; 3° de tous autres bâtiments.

En 1900, le nombre des maisons proprement dites pour l'ensemble du royaume s'élevait à 1,329,504. Ce nombre s'est élevé, en 1910, à 1,536,336. L'augmentation est donc de 206,832 maisons, soit 15.56 p. c. La population a passé, pendant la même période de 6,693,548 à 7,423,784, soit une augmentation de 10.91 p. c.

On voit que, dans l'ensemble du pays, la progression des maisons a dépassé le développement de la population.

Voici la situation par province en 1900 et en 1910 au point de vue du nombre des maisons proprement dites, habitées ou non, ainsi que du nombre d'habitants par 100 maisons :

TABLEAU III.

PROVINCES.	Nombre de maisons proprement dites.		Proportion p. c. d'augmentation.	Habitants par 100 maisons proprement dites.	
	1900	1910		1900	1910
Anvers . . . . .	135,519	164,258	21.21	604	590
Brabant . . . . .	213,026	256,324	20.33	593	573
Flandre occidentale . . . . .	164,048	182,369	11.17	491	479
Flandre orientale . . . . .	210,644	234,381	11.27	489	478
Hainaut . . . . .	277,751	323,344	16.42	412	381
Liège . . . . .	153,469	180,368	17.53	538	493
Limbourg . . . . .	46,291	53,139	14.79	520	519
Luxembourg . . . . .	48,135	52,598	9.27	455	440
Namur . . . . .	80,621	89,555	11.08	430	405
LE ROYAUME. . . . .	1,329,504	1,536,336	15.56	503	483

La proportion d'augmentation est surtout remarquable dans les provinces d'Anvers et de Brabant où elle atteint 21 et 20 p. c. Elle est la moins élevée dans les provinces de Luxembourg et de Namur. La proportion des habitants par 100 maisons est tombée de

503 à 483. Comme on le voit par le tableau ci-dessus, toutes les provinces, sauf le Limbourg, ont participé à ce progrès. Il est surtout marqué dans les provinces industrielles du Hainaut et de Liège, où la multiplication des maisons ouvrières s'ajoute à l'effet de la diminution de la natalité pour réduire le taux de peuplement des habitations. Mais même dans le Limbourg l'augmentation du nombre des maisons est légèrement supérieure à celle de la population, ce qui fait que le nombre des habitants par 100 maisons a diminué d'une unité.

Le tableau IV donne le détail pour 1910 et par groupes de communes du relevé des maisons et bâtiments ainsi que le nombre des maisons par 100 hectares et celui des habitants par 100 maisons proprement dites. Les communes nominativement désignées sont celles dont la population était de 10,000 habitants et plus.

Au point de vue de la densité de l'habitation, le Hainaut, la Flandre orientale et le Brabant occupent le premier rang avec 87 et 78 maisons par 100 hectares d'étendue territoriale. Viennent ensuite les provinces de Liège et d'Anvers avec 62 et 58 maisons. Le Luxembourg et le Limbourg restent loin en dessous de la moyenne qui est de 52 maisons par 100 hectares. Il y a naturellement à cet égard une énorme différence entre les grandes communes et les petites. Sans nous arrêter longtemps sur ce point, constatons seulement que le maximum de densité de l'habitation se rencontre dans les communes de Saint-Josse-ten-Noode où l'on compte 4,162 maisons par 100 hectares d'étendue territoriale, Ledeberg 3,236, Saint-Gilles 3,142, Borgerhout 2,630, Louvain 2,056.

En ce qui concerne le nombre des habitants par 100 maisons, il est déterminé, indépendamment du nombre des maisons existantes, par deux circonstances dont il faut tenir compte en comparant les provinces entre elles : la présence de communes peuplées, où la densité de la population est toujours très grande, et le taux de natalité.

La composition différente des familles explique en partie l'écart que l'on constate, en général, dans le tableau IV, entre les provinces wallonnes et les provinces flamandes. Mais le nombre des enfants par famille n'est pas le seul facteur influent, car on voit que dans la province de Liège, où la natalité est faible, la proportion d'habitants par 100 maisons est plus élevée que dans les Flandres.

Maisons d'après le recensement général de 1910.

TABLEAU IV.

PROVINCES.	COMMUNES (a).	Nombre des maisons proprement dites (habitées ou non).	Nombre des bâtiments de toute nature non destinés à l'habitation mais servant accessoirement de logement.	Nombre de tous autres bâtiments.	Maisons proprement dites par 100 hectares.	Habitants par 100 maisons proprement dites.	PROVINCES.	COMMUNES (a).	Nombre des maisons proprement dites (habitées ou non).	Nombre des bâtiments de toute nature non destinés à l'habitation mais servant accessoirement de logement.	Nombre de tous autres bâtiments.	Maisons proprement dites par 100 hectares.	Habitants par 100 maisons proprement dites.	
ANVERS.	Anvers . . . . .	37,208	732	1,027	1,543	811	FLANDRE OCCIDENTALE.	Bruges . . . . .	10,905	50	495	374	489	
	Berchem . . . . .	5,066	5	92	775	598		Thourout . . . . .	2,283	9	55	52	481	
	Boom . . . . .	3,288	—	176	444	532		Courtrai . . . . .	7,432	38	203	351	480	
	Borgerhout . . . . .	7,364	21	449	2,630	670		Menin . . . . .	3,967	5	44	243	470	
	Deurne . . . . .	2,413	7	56	148	583		Mouscron . . . . .	5,215	10	62	390	432	
	Hoboken . . . . .	3,380	5	38	310	500		Ostende . . . . .	6,145	33	61	508	687	
	Merxem . . . . .	3,115	—	51	344	567		Iseghem . . . . .	2,910	22	72	204	487	
	Lierre . . . . .	5,224	8	110	159	495		Roulers . . . . .	5,239	50	171	227	478	
	Malines . . . . .	12,135	69	490	449	487		Thielt . . . . .	2,514	15	18	73	469	
	Willebroeck . . . . .	2,076	11	5	204	574		Poperinghe . . . . .	2,688	5	86	56	421	
	Gheel . . . . .	2,619	46	37	24	590		Ypres . . . . .	3,780	17	54	242	461	
	Turnhout . . . . .	5,020	2	195	89	473		TOTAL . . . . .	53,078	254	1,321	195	495	
	TOTAL . . . . .	88,608	906	2,726	286	657		Communes de :	5,000 à moins de 10,000 habit.	45,560	285	1,510	60	490
	Communes de :	5,000 à moins de 10,000 habit.	29,993	226	2,000	42		493	2,000 à moins de 5,000 habit.	54,243	274	1,623	48	467
	2,000 à moins de 5,000 habit.	29,553	211	900	30	528		Moins de 2,000 habitants . . . . .	29,488	155	772	27	456	
Moins de 2,000 habitants . . . . .	16,104	172	686	20	514	LA PROVINCE . . . . .	182,369	968	5,226	56	479			
LA PROVINCE . . . . .	164,258	1,515	6,312	58	590									
BRABANT.	Anderlecht . . . . .	7,297	185	363	410	879	FLANDRE ORIENTALE.	Alost . . . . .	7,074	29	156	377	497	
	Bruxelles . . . . .	20,758	452	466	1,936	853		Grammont . . . . .	2,975	7	88	1,558	424	
	Etterbeek . . . . .	4,904	31	223	1,552	678		Renaix . . . . .	4,976	6	119	157	448	
	Forest . . . . .	3,790	146	76	607	639		Eecloo . . . . .	2,914	—	247	103	465	
	Hal . . . . .	2,915	11	127	104	507		Maldegem . . . . .	2,051	1	24	33	509	
	Ixelles . . . . .	11,626	116	112	1,797	628		Gand . . . . .	37,181	240	837	1,398	448	
	Jette . . . . .	2,530	11	15	481	584		Gentbrugge . . . . .	3,288	17	32	448	417	
	Koekelberg . . . . .	1,653	24	35	1,413	771		Ledeberg . . . . .	3,527	22	7	3,236	397	
	Laeken . . . . .	4,627	62	69	500	757		Mont-Saint-Amand . . . . .	3,814	21	35	631	426	
	Molenbeek-Saint-Jean . . . . .	7,491	391	690	1,240	972		Beveren . . . . .	2,246	7	7	118	491	
	Saint-Gilles . . . . .	7,854	21	122	3,142	804		Lokeren . . . . .	5,221	44	159	120	434	
	Saint-Josse-ten-Noode . . . . .	4,703	49	41	4,162	678		Saint-Nicolas . . . . .	7,714	50	12	280	451	
	Schaerbeek . . . . .	11,653	169	82	1,228	708		Tamise . . . . .	2,859	8	29	122	465	
	Uccle . . . . .	5,579	52	23	244	484		Hamme . . . . .	3,173	17	40	133	447	
	Vilvorde . . . . .	3,218	25	43	175	501		Termonde . . . . .	2,115	20	110	263	480	
	Louvain . . . . .	8,719	68	210	2,056	483		Wetteren . . . . .	3,520	38	25	134	463	
	Tirlemont . . . . .	4,102	11	119	322	455		Zele . . . . .	3,128	7	79	98	457	
	Nivelles . . . . .	3,247	22	92	94	391		TOTAL . . . . .	97,776	534	2,006	252	451	
	TOTAL . . . . .	116,666	1,846	2,908	583	699		Communes de :	5,000 à moins de 10,000 habit.	41,200	139	780	100	493
Communes de :	5,000 à moins de 10,000 habit.	36,512	163	1,211	92	465	2,000 à moins de 5,000 habit.	64,028	309	1,216	54	498		
2,000 à moins de 5,000 habit.	51,648	446	1,201	46	476	Moins de 2,000 habitants . . . . .	31,377	285	656	31	502			
Moins de 2,000 habitants . . . . .	51,498	385	1,433	33	462	LA PROVINCE . . . . .	234,381	1,267	4,658	78	478			
LA PROVINCE . . . . .	256,324	2,840	6,753	78	573									

(a) Les communes spécialement dénommées sont celles dont la population atteignait au moins 10,000 habitants d'après le recensement du 31 décembre 1910.

## Maisons d'après le recensement général de 1910.

TABLEAU IV. (Suite.)

PROVINCES.	COMMUNES (a).	Nombre des maisons proprement dites (habitées ou non).	Nombre des bâtiments de toute nature non destinés à l'habitation mais servant accessoirement de logement.	Nombre de tous autres bâtiments.	Maisons proprement dites par 100 hectares.	Habitants par 100 maisons proprement dites	PROVINCES.	COMMUNES (a).	Nombre des maisons proprement dites (habitées ou non).	Nombre des bâtiments de toute nature non destinés à l'habitation mais servant accessoirement de logement.	Nombre de tous autres bâtiments.	Maisons proprement dites par 100 hectares.	Habitants par 100 maisons proprement dites.
HAINAUT.	Ath. . . . .	2,753	24	58	177	404	LIEGE (S'inc.)	Jemeppe. . . . .	2,648	35	28	599	448
	Charleroi. . . . .	6,319	80	189	1,727	446		Liège. . . . .	24,844	374	1,043	1,310	674
	Châtelet. . . . .	3,584	13	145	314	369		Ougrée. . . . .	3,552	16	67	292	481
	Châtelineau. . . . .	3,834	3	117	507	405		Seraing. . . . .	7,990	27	51	358	513
	Couillet. . . . .	2,784	20	87	556	401		Dison. . . . .	1,397	20	96	313	818
	Courcelles. . . . .	4,396	32	119	293	409		Verviers. . . . .	5,600	183	317	1,199	838
	Dampremy. . . . .	3,345	12	26	1,203	377		TOTAL. . . . .	64,615	809	2,059	560	586
	Gilly. . . . .	6,289	53	171	862	385		Communes de :					
	Jumet. . . . .	7,497	27	221	601	373		5,000 à moins de 10,000 habit.	25,731	142	803	90	457
	Lodelinsart. . . . .	2,543	22	15	859	393		2,000 à moins de 5,000 habit.	39,131	330	1,120	66	448
	Marchienne-au-Pont. . . . .	5,161	51	172	776	419		Moins de 2,000 habitants . . . . .	50,891	373	2,268	27	426
	Marcinelle. . . . .	4,575	36	46	348	392		LA PROVINCE. . . . .	180,368	1,654	6,250	62	493
	Montignies-sur-Sambre. . . . .	5,747	11	71	961	378		Hasselt. . . . .	3,377	55	219	85	506
	Roux. . . . .	2,767	29	142	480	364		Saint-Trond. . . . .	2,851	17	187	73	549
	Boussu. . . . .	3,154	8	235	239	367		Tongres. . . . .	2,191	1	59	166	474
	Dour. . . . .	3,196	4	137	269	396		TOTAL. . . . .	8,419	73	465	91	512
	Frameries. . . . .	3,334	6	245	507	389		Communes de :					
	Hornu. . . . .	2,892	3	34	420	391		5,000 à moins de 10,000 habit.	2,186	29	27	14	552
	Jemappes. . . . .	3,620	20	99	539	394		2,000 à moins de 5,000 habit.	15,079	165	605	21	533
	Mons. . . . .	7,081	78	126	425	393		Moins de 2,000 habitants . . . . .	27,455	311	1,327	19	510
Pâturages. . . . .	3,202	12	162	964	364	LA PROVINCE. . . . .	53,139	578	2,424	22	519		
Quaregnon. . . . .	4,379	19	131	482	389	Arlon. . . . .	1,766	66	158	295	680		
Wasmes. . . . .	4,209	1	302	612	370	TOTAL. . . . .	1,766	66	158	295	680		
La Louvière. . . . .	5,300	37	85	609	403	Communes de :							
Lessines. . . . .	2,751	—	120	263	390	5,000 à moins de 10,000 habit.	—	—	—	—	—		
Soignies. . . . .	3,067	44	64	135	361	2,000 à moins de 5,000 habit.	8,693	113	494	28	467		
Anderlues. . . . .	2,719	3	35	160	380	Moins de 2,000 habitants . . . . .	42,139	518	2,343	10	424		
Binche. . . . .	3,085	10	151	871	379	LA PROVINCE. . . . .	52,598	697	2,995	12	440		
Tournai. . . . .	6,767	102	318	433	547	Namur. . . . .	4,567	82	62	444	709		
TOTAL. . . . .	120,350	760	3,823	438	399	TOTAL. . . . .	4,567	82	62	444	709		
Communes de :						Communes de :							
5,000 à moins de 10,000 habit.	59,984	327	2,042	179	374	5,000 à moins de 10,000 habit.	10,565	412	1,276	121	427		
2,000 à moins de 5,000 habit.	65,582	365	1,836	72	374	2,000 à moins de 5,000 habit.	15,670	134	543	55	397		
Moins de 2,000 habitants . . . . .	77,428	651	2,341	35	365	Moins de 2,000 habitants . . . . .	58,753	683	2,975	18	380		
LA PROVINCE. . . . .	323,344	2,103	10,042	87	381	LA PROVINCE. . . . .	89,555	1,311	4,856	24	405		
Huy. . . . .	3,555	41	54	444	409	Communes de :							
Angleur. . . . .	2,277	26	25	218	481	10,000 habitants et plus . . . . .	555,845	5,330	15,528	333	548		
Ans. . . . .	2,421	5	18	358	433	5,000 à moins de 10,000 habit.	251,731	1,723	9,649	80	454		
Bressoux. . . . .	2,290	16	111	884	522	2,000 à moins de 5,000 habit.	343,627	2,347	9,538	47	459		
Grivegnée. . . . .	2,499	26	50	525	477	Moins de 2,000 habitants . . . . .	385,133	3,533	14,801	22	430		
Herstal. . . . .	5,542	40	199	351	413	LE ROYAUME. . . . .	1,536,336	12,933	49,516	52	483		

(a) Les communes spécialement dénommées sont celles dont la population atteignait au moins 10,000 habitants d'après le recensement du 31 décembre 1910.

C'est dans la province d'Anvers que l'on rencontre le plus d'habitants par 100 maisons : 590. Viennent ensuite le Brabant avec 573 et le Limbourg avec 519.

En réalité, c'est dans cette dernière province que la densité de peuplement des habitations est, en général, la plus grande. La province d'Anvers et le Brabant doivent leur forte proportion d'habitants par 100 maisons aux communes peuplées et aux grands centres urbains qu'elles renferment. Dans le Limbourg, il n'y a que trois communes de plus de 10,000 habitants, et si l'on fait abstraction de ces trois communes, où la densité de peuplement est moins grande — chose extraordinaire — que dans les localités de moindre importance (sauf celles de moins de 2,000 habitants), on trouve que, pour l'ensemble des communes de moins de 10,000 habitants, le Limbourg a une proportion d'habitants par 100 maisons qui est plus élevée que partout ailleurs : 552 dans les communes de 5,000 à 10,000 habitants, 533 dans les communes de 2,000 à 5,000 habitants et 510 dans les communes de moins de 2,000 habitants.

Naturellement, dans les groupes des communes dont la population atteint ou dépasse 10,000 habitants, la densité du peuplement est plus forte. Voici les communes où l'on relève plus de 800 habitants par 100 maisons :

Molenbeek-Saint-Jean, 972 ; Anderlecht, 879 ; Bruxelles, 853 ; Verviers, 838 ; Dison, 818 ; Anvers, 811 ; Saint-Gilles, 804.

On relève encore : Koekelberg avec 771, Laeken avec 757, Schaerbeek avec 708, Ostende avec 687, Saint-Josse-ten-Noode et Etterbeek avec 678, Liège avec 674, Borgerhout avec 670, Forest avec 639 et Ixelles avec 628.

Parmi les grandes villes, Gand est la seule où l'on ne compte pas 500 habitants par 100 maisons.

Si l'on veut étudier le développement du nombre de maisons par rapport à la population pour une époque antérieure à 1900, il y a lieu de tenir compte du fait que le mot « maison » n'a pas été pris toujours dans le même sens. A partir de 1890, on a pris ce terme dans un sens strict en le restreignant aux bâtiments destinés exclusivement à l'habitation. Tandis qu'antérieurement, il s'appliquait à tous les bâtiments quelconques comprenant donc avec les maisons, les édifices publics, magasins, églises, usines, ateliers, etc., en tant qu'ils ne formaient pas l'accessoire d'une maison.

C'est sous cette réserve que nous rapprochons dans le tableau V les chiffres des recensements de 1866 à 1910. Pour comparer les données du recensement de 1890, 1900 et 1910 à celles des recensements précédents, on devait ajouter pour les trois derniers recensements au nombre des maisons proprement dites les bâtiments non affectés à l'habitation. On les fait donc figurer au tableau.

Mais il paraît préférable de s'abstenir de tout rapprochement, les bases de la statistique n'étant pas uniformes.

Nombre des maisons destinées à l'habitation et des bâtiments de toute nature non destinés à servir d'habitation.

TABLEAU V.

PROVINCES.	NOMBRE DE MAISONS.					NOMBRE DE MAISONS par 100 hectares d'étendue territoriale.					NOMBRE DE BÂTIMENTS de toute nature non destinés à servir d'habitation.		
	1866	1880	1890	1900	1910	1866	1880	1890	1900	1910	1890	1900	1910 (a)
Anvers . . . . .	89,959	108,255	122,535	135,519	164,258	31.77	38.23	43.27	47.86	58.01	2,945	4,806	7,827
Brabant . . . . .	147,835	172,932	185,279	213,026	256,324	45.03	52.68	56.44	64.89	78.08	5,040	6,732	9,593
Flandre occidentale . . . . .	135,009	149,634	153,842	164,043	182,369	41.74	46.26	47.57	50.73	56.39	3,232	4,936	6,194
Flandre orientale . . . . .	169,824	188,317	197,425	210,644	234,381	56.61	62.77	65.80	70.21	78.12	4,017	5,022	5,925
Hainaut . . . . .	190,316	224,758	241,353	277,751	323,344	51.14	60.39	64.85	74.63	86.88	6,736	10,509	12,145
Liège . . . . .	102,956	121,994	133,884	153,469	180,368	35.58	42.14	46.25	53.02	62.31	3,928	5,461	7,904
Limbourg . . . . .	40,487	43,403	43,706	46,291	53,139	16.78	17.99	18.12	19.19	22.07	1,634	2,113	3,002
Luxembourg . . . . .	43,225	46,294	46,045	48,135	52,598	9.78	10.48	10.42	10.90	11.91	1,785	3,175	3,692
Namur . . . . .	66,550	71,735	73,989	80,621	89,555	18.18	19.60	20.21	22.03	24.47	2,432	4,303	6,167
LE ROYAUME . . . . .	986,161	1,127,322	1,198,058	1,329,504	1,536,336	33.48	38.27	40.67	45.14	52.17	31,749	47,057	62,449

(a) Cette rubrique comprend :

1° Les bâtiments de toute nature non destinés à l'habitation, mais où cependant demeurent une ou plusieurs personnes au nombre de 12,933.

2° Les autres bâtiments, au nombre de 49,516, qui ne sont pas affectés à l'habitation.

Pour la même raison, on n'a repris dans le tableau VI ci-après, qui donne le nombre d'habitants par 100 maisons, que les résultats des trois derniers recensements.

Le nombre moyen d'habitants par 100 maisons est en diminution. Depuis 1890, ce nombre s'est abaissé de 507 à 483 pour l'ensemble du royaume ; cette diminution est surtout accentuée dans les communes de 5,000 habitants et plus ; la baisse du nombre d'habitants par 100 maisons qui est de 24 pour les communes en

général, atteint 41 dans les communes de 5,000 habitants et plus. La baisse du nombre moyen d'habitants par 100 maisons est surtout considérable dans la province de Liège : de 72 pour l'ensemble des communes et de 131 dans les communes de 5,000 habitants et plus. Les provinces de Hainaut et de Namur présentent également de fortes réductions, surtout dans les grandes communes : 169 dans les communes de 5,000 habitants et plus dans la province de Namur.

Nombre d'habitants par 100 maisons.

TABLEAU VI.

PROVINCES	GROUPE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS par 100 maisons proprement dites habitées ou non.			PROVINCES	GROUPE DE COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS par 100 maisons proprement dites habitées ou non.		
		1890	1900	1910			1890	1900	1910
ANVERS	Communes de 5,000 habitants et plus	613	658	616	LIÈGE	Communes de 5,000 habitants et plus.	680	618	549
	Communes de moins de 5,000 habit.	507	511	523		Communes de moins de 5,000 habit.	486	471	435
	LA PROVINCE. . .	571	604	589		LA PROVINCE. . .	565	538	493
BRABANT	Communes de 5,000 habitants et plus	713	682	643	LIMBOURG	Communes de 5,000 habitants et plus.	554	554	521
	Communes de moins de 5,000 habit.	486	486	460		Communes de moins de 5,000 habit.	502	514	518
	LA PROVINCE. . .	597	593	573		LA PROVINCE. . .	510	520	519
FLANDRE OCCIDENTALE	Communes de 5,000 habitants et plus.	493	505	493	LUXEMBOURG	Communes de 5,000 habitants et plus.	733	698	680
	Communes de moins de 5,000 habit.	469	476	463		Communes de moins de 5,000 habit.	453	448	431
	LA PROVINCE. . .	480	491	479		LA PROVINCE. . .	460	455	438
FLANDRE ORIENTALE	Communes de 5,000 habitants et plus.	470	478	464	NAMUR	Communes de 5,000 habitants et plus.	681	598	512
	Communes de moins de 5,000 habit.	492	503	499		Communes de moins de 5,000 habit.	432	409	383
	LA PROVINCE. . .	481	489	478		LA PROVINCE. . .	453	430	416
HAINAUT	Communes de 5,000 habitants et plus.	457	426	391	LE ROYAUME	Communes de 5,000 habitants et plus.	560	549	519
	Communes de moins de 5,000 habit.	414	395	369		Communes de moins de 5,000 habit.	466	461	444
	LA PROVINCE. . .	434	412	381		ENSEMBLE DES COMMUNES. . .	507	503	483

Dans les provinces d'Anvers, de Brabant et de Luxembourg les réductions se rapprochent de la moyenne générale du royaume. Dans les deux Flandres, il n'y a pas de changement. La province de Limbourg par contre a vu augmenter le nombre de ses habitants par maison, du moins dans les communes de moins de 5,000 habitants et pour les années de 1890 à 1900. Pendant la dernière période décennale, ce nombre est resté stationnaire.

### § 3. — MÉNAGES.

Le ménage est défini dans les instructions pour le recensement « une unité simple ou collective constituée soit par une personne vivant seule, soit par la réunion de deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par

des liens de famille, résident habituellement dans une même habitation et y ont une vie commune ». On ne doit donc pas confondre le ménage avec la famille. Il comprend, d'une part, des personnes vivant seules, et d'autre part, de grandes collectivités dont les membres n'ont entre eux aucun lien de famille, tels que les religieux vivant en commun, les volontaires d'une même caserne, qui ne forment qu'un ménage.

Sous cette réserve et en considérant qu'en fait le ménage, dans la majorité des cas, coïncide avec la famille, on peut appliquer à la famille les observations que nous allons faire pour le ménage.

On a relevé, au 31 décembre 1910, pour le royaume, 1,831,102 ménages. L'augmentation est de 274,170 depuis 1900, soit 18 p. c. Comme la population n'a

progressé que dans la proportion de 11 p. c., le nombre moyen des personnes par ménage a diminué : il n'y a plus que 405 personnes par 100 ménages, au lieu de 430 en 1900.

Voici comment la situation se présente dans les communes classées d'après l'importance de leur population :

GROUPES DE COMMUNES.	1910		1900	
	Nombre des ménages.	Nombre d'habitants par 100 ménages.	Nombre d'habitants par 100 ménages.	
COMMUNES	de 10,000 habitants et plus. . . . .	839,552	363	394
	de 5,000 à moins de 10,000 habitants	261,002	438	448
	de 2,000 à moins de 5,000 habitants	330,284	479	465
	de moins de 2,000 habitants . . . . .	400,264	413	452
TOTAUX. . . . .	1,831,102	405	430	

La proportion actuelle de 405 est dépassée dans les petites communes ; elle atteint 479 dans le groupe des communes de 2,000 à 5,000 habitants. Par contre, elle ne dépasse pas 363 dans les communes de 10,000 habitants et plus. On rencontre les nombres moyens d'habitants par ménage les plus bas dans les grandes agglomérations urbaines ; les minima se trouvent, dans le tableau VII, à Saint-Josse-ten-Noode, 241 ; Ixelles, 297 et Schaerbeek, 298.

En n'envisageant que les communes de moins de 5,000 habitants, pour écarter l'influence des grandes villes, on constate que la moyenne générale des personnes par 100 ménages en 1910 est de 442.

Les provinces suivantes ont une moyenne plus élevée :

Anvers . . . . .	525	Flandre orientale . . . . .	481
Limbouurg . . . . .	518	Brabant . . . . .	471
Flandre occidentale. . . . .	502		

Les provinces ci-dessous ont une moyenne inférieure à la moyenne générale :

Luxembourg. . . . .	416	Namur. . . . .	383
Liège . . . . .	410	Hainaut . . . . .	374

Le nombre moyen des habitants par 100 ménages était de 487 en 1846, 484 en 1856, 465 en 1866, 459 en 1880, 456 en 1890, 430 en 1900, 405 en 1910. Comme on le voit au tableau VIII, l'écart entre les grandes et les petites communes quant au nombre de personnes par ménage va en s'accroissant à chaque recensement. L'écart entre le nombre moyen des communes de 5,000 habitants et plus et celui des autres communes qui était de 27 en 1846 est actuellement de 61. C'est que la diminution est beaucoup plus rapide dans les grandes communes que dans les petites : depuis 1846, dans les communes de 5,000 habitants

Habitants par ménage dans les quatre grandes villes et leurs agglomérations.

TABLEAU VII.

—	1910		1900	—	1910		1900	
	Nombre des ménages.	Nombre d'habitants par 100 ménages.	Nombre d'habitants par 100 ménages.		Nombre des ménages.	Nombre d'habitants par 100 ménages.	Nombre d'habitants par 100 ménages.	
ANVERS . . . . .	84,704	356	401	GAND. . . . .	49,055	339	380	
Agglomération anversoise	Berchem . . . . .	7,496	404	Agglomération gantoise	Gentbrugge . . . . .	3,670	374	447
	Borgerhout . . . . .	12,780	386		Ledeberg . . . . .	3,827	366	408
	Hoboken . . . . .	3,663	461		Mont-Saint-Amand . . . . .	4,073	399	439
ANVERS ET L'AGGLOMÉRATION. . . . .	108,643	367	409	GAND ET L'AGGLOMÉRATION. . . . .	60,625	347	389	
BRUXELLES . . . . .	58,299	304	328	LIÈGE. . . . .	52,955	316	352	
Agglomération bruxelloise	Anderlecht . . . . .	20,600	311	Agglomération liégeoise	Angleur . . . . .	3,118	351	401
	Etterbeek . . . . .	10,255	324		Bressoux . . . . .	3,607	332	369
	Forest . . . . .	7,120	340		Grivegnée . . . . .	3,285	363	497
	Ixelles . . . . .	24,607	297		Herstal . . . . .	6,670	343	412
	Jette . . . . .	3,944	375		Ougrée . . . . .	4,759	359	436
	Koekelberg . . . . .	3,896	327					
	Laeken . . . . .	10,604	330					
	Molenbeek-Saint-Jean. . . . .	22,545	323					
	Saint-Gilles . . . . .	21,270	297					
	Saint-Josse-ten-Noode. . . . .	12,792	241					
Schaerbeek . . . . .	27,714	298	340	LIÈGE ET L'AGGLOMÉRATION. . . . .	74,394	326	368	
Uccle . . . . .	7,226	373	416					
Woluwe-Saint-Lambert . . . . .	2,252	394	468					
BRUXELLES ET L'AGGLOMÉRATION. . . . .	233,124	309	342					

TABLEAU VIII.

PROVINCES.	GROUPES DE COMMUNES.	PERSONNES PAR 100 MÉNAGES.							NOMBRE DE MÉNAGES PAR 100 MAISONS.						
		1846	1856	1866	1880	1890	1900	1910	1846	1856	1866	1880	1890	1900	1910
ANVERS.	Communes de 5,000 habit. et plus.	485	525	521	484	467	438	408	131	125	120	128	131	150	151
	Communes de moins de 5,000 habit.	521	512	485	499	520	519	525	102	101	101	101	97	98	100
	LA PROVINCE . . .	504	518	502	490	484	460	432	113	111	109	115	118	131	137
BRABANT.	Communes de 5,000 habit. et plus.	437	422	390	392	392	364	334	166	152	181	184	182	187	192
	Communes de moins de 5,000 habit.	511	506	497	495	498	486	471	102	109	101	102	98	100	100
	LA PROVINCE . . .	479	464	440	434	430	401	369	122	127	132	139	139	148	155
FLANDRE OCCIDENTALE.	Communes de 5,000 habit. et plus.	477	479	457	466	481	471	463	116	116	115	108	103	107	107
	Communes de moins de 5,000 habit.	491	489	470	474	484	485	481	103	102	102	101	97	98	96
	LA PROVINCE . . .	485	485	465	471	482	478	471	108	107	106	104	102	103	102
FLANDRE ORIENTALE.	Communes de 5,000 habit. et plus.	485	488	473	461	460	448	426	114	120	108	107	102	107	109
	Communes de moins de 5,000 habit.	513	510	491	495	506	507	502	104	101	101	101	97	99	99
	LA PROVINCE . . .	501	501	483	479	483	474	455	108	107	104	104	100	103	105
HAINAUT.	Communes de 5,000 habit. et plus.	468	475	451	453	439	389	369	118	116	112	107	104	109	106
	Communes de moins de 5,000 habit.	479	468	453	441	426	396	374	102	104	102	101	97	100	99
	LA PROVINCE . . .	476	470	453	447	432	392	371	106	107	105	104	100	105	103
LIÈGE.	Communes de 5,000 habit. et plus.	453	455	420	415	415	378	342	174	177	172	169	164	164	172
	Communes de moins de 5,000 habit.	482	488	487	475	467	441	410	106	106	105	107	104	107	106
	LA PROVINCE . . .	473	476	459	448	440	405	365	121	124	125	128	129	133	133
LIMBOURG.	Communes de 5,000 habit. et plus.	511	502	470	490	494	473	492	129	125	128	114	112	117	105
	Communes de moins de 5,000 habit.	510	504	493	501	516	515	518	104	102	101	101	97	100	100
	LA PROVINCE . . .	511	504	489	499	512	507	513	107	105	104	103	99	103	101
LUXEMBOURG.	Communes de 5,000 habit. et plus.	506	489	420	424	434	420	374	181	189	193	195	169	166	182
	Communes de moins de 5,000 habit.	477	477	465	450	448	434	416	106	105	105	106	101	104	104
	LA PROVINCE . . .	478	477	464	449	447	430	413	107	106	106	108	102	106	106
NAMUR.	Communes de 5,000 habit. et plus.	478	495	428	455	442	407	378	181	179	179	156	154	147	135
	Communes de moins de 5,000 habit.	492	483	470	453	441	410	383	102	102	102	102	98	100	100
	LA PROVINCE . . .	490	484	465	454	441	410	382	108	108	108	106	102	105	106
LE ROYAUME.	Communes de 5,000 habit. et plus.	469	470	444	440	437	407	381	132	132	132	130	128	135	136
	Communes de moins de 5,000 habit.	496	492	478	474	474	458	442	103	104	102	102	98	101	100
	LE ROYAUME . . .	487	484	465	459	456	430	405	111	112	112	113	112	117	119

et plus, le nombre des personnes par 100 ménages a diminué de 88, dans les autres communes de 54 seulement. Il y a même dans les petites communes une différence remarquable entre les diverses provinces. La moyenné du nombre de personnes par 100 ménages a passé depuis 1846, dans les communes de moins de 5,000 habitants :

- Dans la province de Limbourg de 510 à 518, soit une différence en plus de 8 ;  
 Dans la province d'Anvers de 521 à 525, soit une différence en plus de 4 ;  
 Dans la province de Flandre occidentale de 491 à 481, soit une différence en moins de 10 ;  
 Dans la province de Flandre orientale de 513 à 502, soit une différence en moins de 11 ;  
 Dans la province de Brabant de 511 à 471, soit une différence en moins de 40 ;  
 Dans la province de Luxembourg 477 à 416, soit une différence en moins de 61 ;  
 Dans la province de Liège de 482 à 410, soit une différence en moins de 72 ;  
 Dans la province de Hainaut de 479 à 374, soit une différence en moins de 105 ;  
 Dans la province de Namur de 492 à 383, soit une différence en moins de 109.

La multiplication du nombre des ménages a pour conséquence d'augmenter le nombre des ménages par maison. Depuis 1900, toutefois le nombre des ménages par maison n'a augmenté que de deux unités : on en comptait 117 en 1900 ; on en compte 119 en 1910. Depuis 1890, l'augmentation est de 7 pour l'ensemble des communes et un peu plus élevée dans les communes de 5,000 habitants et plus.

Les différences que l'on constate au point de vue du nombre des ménages par 100 maisons dans le tableau VIII entre les diverses provinces s'expliquent par l'existence des grandes agglomérations en plus ou moins grand nombre dans chacune d'elles. C'est dans les provinces de Brabant, d'Anvers et de Liège que l'on rencontre les moyennes les plus élevées : respectivement 155, 137 et 133. Dans les Flandres, le Hainaut, le Limbourg, la moyenne se rapproche de 1 ménage par maison.

#### § 4. — LES COMMUNES.

Les maisons qui abritent les ménages sont groupées sur la surface du territoire en agglomérations plus ou moins populeuses.

Avant d'étudier la population qui est l'objet propre du recensement, il paraît donc logique d'ajouter, à cette

place, aux données qui précèdent, quelques indications concernant le nombre des communes et leur répartition d'après leur chiffre de population.

Celui-ci est très différent. Il varie dans des limites très étendues qui vont du chiffre de 301,766 habitants — maximum atteint par la ville d'Anvers — à 24 habitants qui est la population de la commune de Zoetenaey (arrondissement de Furnes).

Pour donner une idée de l'importance des communes de différentes grandeurs, le tableau ci-après donne le nombre des communes groupées d'après leur population en six catégories, leur population et la proportion que celle-ci représente dans la population totale au 31 décembre 1910.

Année 1910.  
TABLEAU IX.

GROUPES DE COMMUNES.	NOMBRE.	POPULATION.	Proportion p. c. de la population totale.
100,000 habitants et plus .	4	812,810	10 95
25,000 à 100,000 habitants.	27	1,156,741	15 58
10,000 à 25,000 habitants.	73	1,078,868	14 53
5,000 à 10,000 habitants.	169	1,143,072	15 40
2,000 à 5,000 habitants.	507	1,577,986	21 26
Moins de 2,000 habitants .	1,849	1,654,307	22 28
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>2,629</b>	<b>7,423,784</b>	<b>100 00</b>

Les communes qui ne comptent pas 2,000 habitants sont de loin les plus nombreuses ; elles forment 70 p. c. du nombre total des communes. Mais la population qu'elles renferment, ne représente qu'un peu plus du cinquième de la population totale. A eux deux, les deux derniers groupes, comprenant les communes de moins de 5,000 habitants, englobent 2,356 localités, soit les neuf dixièmes du total. Leurs habitants forment 43.5 p. c. de l'ensemble de la population.

Les communes de 100,000 habitants et plus composant le premier groupe ne comprennent que les communes de Bruxelles, Anvers, Gand et Liège sans leurs communes faubourgs. En ajoutant la population de celles-ci aux quatre villes avec lesquelles elles forment des agglomérations, on arrive à un total de 1,571,387 habitants, soit 21.16 p. c. de la population du royaume. On peut donc dire qu'un cinquième de la population habite des agglomérations de 100,000 âmes et plus, deux cinquièmes les communes de 25,000 à 5,000 habitants (non compris celles qui font partie



des quatre grandes agglomérations), un cinquième les communes de 2,000 à moins de 5,000 habitants et un cinquième les communes de moins de 2,000 habitants.

Nous allons examiner maintenant les modifications qui se sont produites dans cette répartition des communes groupées d'après l'importance de leur population.

De 1900 à 1910, le nombre des communes a augmenté de 12. Les communes de moins de 2,000 habitants ont diminué de 41 ; dans tous les autres groupes, il y a eu augmentation.

Le tableau X indique la répartition des groupes de communes à chaque recensement depuis 1856.

Depuis 1856, le nombre des communes a augmenté de 100 unités dans l'ensemble. Les communes de 5,000 habitants et plus étaient en 1856 au nombre de 118 ; en 1910, on en a compté 273. Par contre, le nombre des communes de moins de 5,000 habitants a diminué légèrement. De 2,411 qu'il était en 1856, il est tombé à 2,356 en 1910.

La diminution du nombre des communes porte uniquement sur la catégorie des communes de moins de 2,000 habitants où l'on constate une diminution de 157 communes depuis 1856. Ces communes ont passé dans les catégories supérieures. Il faut remarquer, en effet, qu'un simple déclassement des communes entraîne une

Répartition du nombre des communes d'après la population.

TABLEAU X.

ANNÉES des RECENSEMENTS.	100,000 habitants et plus.	25,000 à moins de 100,000.	10,000 à moins de 25,000.	5,000 à moins de 10,000.	2,000 à moins de 5,000.	de moins de 2,000 habitants.	TOTAL des COMMUNES.
1856	3	7	26	82	405	2,006	2,529
1866	3	6	35	88	441	1,978	2,551
1876	4	13	40	102	450	1,966	2,575
1880	4	14	44	104	463	1,954	2,583
1890	4	19	50	118	473	1,932	2,596
1900	4	21	63	139	500	1,890	2,617
1910	4	27	73	169	507	1,849	2,629

diminution d'un groupe au profit d'un autre. C'est ce qu'il importe de ne pas perdre de vue pour l'intelligence des tableaux X, XI et XII. Les augmentations et diminutions calculées le sont sur les groupes de communes à chaque période. On n'a pas tenu compte des communes qui ont changé de catégories. Ainsi, la population des communes de 25,000 à 100,000 habitants s'est accrue, de 1900 à 1910, de 287,801 habitants, comme l'indique le tableau XI. Ce ne sont pas les communes composant ce groupe en 1900 qui ont vu leur population se développer ainsi ; mais le groupe des communes comprises dans la catégorie des communes de 25,000 à 100,000 habitants en 1910 renferme autant d'habitants en plus que le groupe de même nature en 1900. Et en 1910, il y a, dans ce groupe, 6 communes de plus qu'en 1900.

Aussi, la population totale des communes de moins de 2,000 habitants va-t-elle en diminuant toujours. Ainsi qu'on le voit aux tableaux XI et XII, la population des communes de moins de 2,000 habitants, qui était de 1,748,781 en 1856, soit 38.60 p. c. de l'en-

semble de la population de la Belgique, est descendue en 1910 à 1,654,307, soit 22.28 p. c. de la population actuelle. La dernière période décennale de 1900 à 1910 a accusé une diminution de 15,773 habitants, soit 0.94 p. c., dans le chiffre de la population des communes de moins de 2,000 habitants.

Pendant la même période, les communes dont la population va de 2,000 à moins de 5,000 habitants ont accusé une augmentation de 54,136 habitants, soit 3.55 p. c.

La population totale des communes de cette catégorie s'est élevée de 1,203,397 qu'elle était en 1856 à 1,577,986 en 1910, ce qui représente une augmentation de 374,589 soit 31.13 p. c., alors que le taux de l'augmentation générale est de 64 p. c.

Aussi, alors que la population des communes de 2,000 à moins de 5,000 habitants formait 26.56 p. c. de la population totale du Royaume en 1856, elle ne représente plus actuellement que 21.25 p. c.

Dans les autres classes de communes distinguées au tableau XI, la population est en croissance rapide : le

taux d'accroissement est en augmentation incessante et est doublé ou presque, depuis 1856, dans les communes dont la population est supérieure à 10,000 habitants.

Répartition de la population entre les communes classées d'après le nombre de leurs habitants.

TABLEAU XI.

ANNÉES.	COMMUNES de moins de 2,000 habitants.		COMMUNES de 2,000 à 5,000 habitants.		COMMUNES de 5,000 à 10,000 habitants.		COMMUNES de 10,000 à 25,000 habitants.		COMMUNES de 25,000 à 100,000 habitants.		COMMUNES de 100,000 habitants et plus.	
	Population totale.	Proportion p. c. dans la population.	Population totale.	Proportion p. c. dans la population.	Population totale.	Proportion p. c. dans la population.	Population totale.	Proportion p. c. dans la population.	Population totale.	Proportion p. c. dans la population.	Population totale.	Proportion p. c. dans la population.
1856	1,748,781	38.60	1,203,397	26.57	549,043	12.12	379,605	8.38	284,220	6.28	364,514	8.04
1866	1,759,611	36.41	1,317,206	27.26	566,685	11.72	524,171	10.86	273,539	5.66	390,528	8.08
1876	1,720,185	32.24	1,395,127	26.16	684,696	12.83	557,316	10.44	422,371	7.91	550,970	10.41
1880	1,745,347	31.62	1,403,236	25.42	691,019	12.53	612,026	11.09	481,924	8.73	586,172	10.61
1890	1,736,296	28.61	1,526,486	25.15	710,103	11.70	703,891	11.60	696,006	11.47	696,539	11.47
1900	1,670,080	24.95	1,523,850	22.77	942,227	14.08	914,041	13.65	868,940	12.98	774,410	11.57
1910	1,654,307	22.28	1,577,986	21.25	1,143,072	15.40	1,078,868	14.53	1,156,741	15.58	812,810	10.95

Augmentation ou diminution de la population de ces catégories de communes depuis 1856.

TABLEAU XII.

PÉRIODES.	COMMUNES de moins de 2,000 habitants.		COMMUNES de 2,000 à 5,000 habitants.		COMMUNES de 5,000 à 10,000 habitants.		COMMUNES de 10,000 à 25,000 habitants.		COMMUNES de 25,000 à 100,000 habitants.		COMMUNES de 100,000 habitants et plus.	
	Augmentation ou diminution.		Augmentation ou diminution.		Augmentation ou diminution.		Augmentation ou diminution.		Augmentation ou diminution.		Augmentation ou diminution.	
	Chiffres absolus.	p. c.	Chiffres absolus.	p. c.	Chiffres absolus.	p. c.	Chiffres absolus.	p. c.	Chiffres absolus.	p. c.	Chiffres absolus.	p. c.
1856 à 1866	+ 10,830	0.61	+ 113,809	9.45	+ 17,642	3.21	+ 144,566	38.08	- 10,681	- 3.75	+ 26,014	7.13
1866 à 1876	- 38,906	- 2.21	+ 77,921	5.91	+ 118,011	20.82	+ 33,145	6.32	+ 148,832	54.41	+ 165,442	42.36
1876 à 1880	+ 24,642	1.43	+ 8,109	0.58	+ 6,323	0.92	+ 54,710	9.82	+ 59,553	14.09	+ 30,202	5.33
1880 à 1890	- 9,051	- 0.51	+ 123,250	8.78	+ 19,084	2.76	+ 91,865	15.01	+ 214,082	44.42	+ 110,367	18.82
1890 à 1900	- 66,258	- 3.81	- 2,332	- 0.15	+ 232,124	32.69	+ 210,150	29.86	+ 172,934	24.85	+ 77,871	11.18
1900 à 1910	- 15,674	- 0.94	+ 54,036	3.55	+ 200,845	21.32	+ 164,827	18.03	+ 287,801	33.12	+ 38,400	4.96

Ensemble, les communes de 5,000 habitants et plus contiennent actuellement une population de 4,191,491 habitants, soit plus de la moitié de toute la population, exactement 56.46 p. c.

Les communes de moins de 5,000 habitants comptent une population de 3,232,293 habitants, soit donc 43.54 p. c. de la population totale. En 1856, la proportion existait dans le sens inverse : les communes de moins de 5,000 habitants représentaient 65.18 p. c. de la population totale, c'est-à-dire 2,952,178 habitants.

En 1890 encore, la population des communes de moins de 5,000 habitants dépassait celle des autres communes : avec 3,174,627 habitants sur 6,069,321, elles comprenaient les 52.31 p. c. de toute la population.

Mais en 1900, les communes de plus de 5,000 habitants ont dépassé les autres communes : avec

3,499,618 habitants sur 6,693,548, elles comprenaient les 52.28 p. c. de toute la population.

Encore une fois faisons remarquer que, dans ces calculs, les communes changent de groupe avec leur chiffre de population ; on compare seulement pour les diverses époques les groupes de communes, dont la composition a varié.

Ces chiffres mettent en pleine lumière les différences de développement qu'a présentées la population belge dans les divers centres d'habitation. En même temps que la population a augmenté, elle s'est concentrée. Les résultats du dernier recensement montrent que ce mouvement de concentration a conservé, pendant la période de 1900 à 1910, le caractère intensif qui a déjà été reconnu pour les périodes antérieures.

Le tableau XIII donne le nombre et la population

**Population au point de vue des communes de 5,000 habitants et plus  
et des communes de moins de 5,000 habitants.**

TABLEAU XIII.

		PROVINCES									LE ROYAUME.	
		Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale.	Flandre orientale.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.		
Nombre de communes	de 5,000 habitants et plus . . . . .	1856	9	19	22	25	27	9	3	1	3	118
		1866	10	19	23	27	34	11	3	1	3	131
		1880	16	22	28	30	49	14	3	1	3	166
		1890	19	27	33	33	51	21	3	1	3	191
		1900	23	34	38	42	57	25	3	1	4	227
	1910	34	42	45	49	59	30	5	1	8	273	
	de moins de 5,000 habitants . . . . .	1856	137	319	227	268	401	323	200	195	343	2,413
		1866	139	320	227	266	395	322	202	204	345	2,420
		1880	136	319	222	266	388	324	203	210	349	2,417
		1890	133	315	217	264	388	320	203	211	354	2,405
1900		129	310	210	256	384	317	203	224	357	2,390	
1910	118	302	204	249	384	312	201	230	356	2,356		
Nombre d'habitants dans les communes (1)	de 5,000 habitants et plus . . . . .	1856	201,537	335,464	236,796	320,119	238,611	174,489	27,631	5,465	37,270	1,577,382
		1866	228,163	381,789	246,231	343,872	302,873	209,952	27,650	5,426	35,417	1,781,373
		1888	340,758	526,194	292,738	399,809	460,954	278,267	31,959	7,149	38,949	2,376,777
		1890	455,055	646,207	344,894	462,221	526,255	373,082	34,741	8,029	44,210	2,894,694
		1900	567,597	796,071	417,004	556,269	629,072	432,448	38,686	10,044	52,427	3,499,618
	1910	729,686	985,624	486,404	644,171	704,645	496,303	55,201	12,012	77,445	4,191,491	
	de moins de 5,000 habitants . . . . .	1856	232,948	413,376	388,116	456,841	530,454	329,173	164,077	188,288	248,905	2,952,178
		1866	237,444	431,763	395,986	461,963	542,565	347,242	167,652	194,484	267,361	3,046,460
		1880	236,474	459,080	399,026	482,007	516,611	385,468	178,892	201,969	283,705	3,143,232
		1890	244,864	459,951	393,548	487,305	522,291	383,652	188,073	203,682	291,261	3,174,627
1900		251,562	467,464	388,232	473,702	513,882	393,727	202,110	209,166	294,085	3,193,930	
1910	238,991	484,053	387,731	476,164	528,222	392,038	220,490	219,203	285,401	3,232,293		
Rapport p. c. de la population des communes de 5,000 habitants et plus avec la population des communes de moins de 5,000 habitants . . . . .	1856	87	81	61	70	45	53	17	3	15	53	
	1866	96	88	62	74	56	60	16	3	13	58	
	1880	144	115	73	83	89	72	18	4	14	76	
	1890	186	140	88	95	101	97	18	4	15	91	
	1900	226	170	107	117	122	110	19	5	18	110	
1910	301	204	125	135	133	127	25	5	27	130		
Nombre de communes en 1910	de 20,000 habitants et plus . . . . .	6	12	5	5	8	4	—	—	1	41	
	de 5,000 à moins de 20,000 habitants . . . . .	28	30	40	44	51	26	5	1	7	232	
	de 2,000 à moins de 5,000 habitants . . . . .	50	83	78	103	79	54	25	14	21	507	
	de moins de 2,000 habitants . . . . .	68	219	126	146	305	258	176	216	335	1,849	
TOTAUX . . . . .		152	344	249	298	443	342	206	231	364	2,629	
Population en 1910 dans les communes	de 20,000 habitants et plus . . . . .	490,126	726,055	178,722	281,322	209,916	278,393	—	—	32,362	2,196,896	
	de 5,000 à moins de 20,000 habitants . . . . .	239,560	259,569	307,682	362,849	494,729	217,910	55,201	12,012	45,083	1,994,595	
	de 2,000 à moins de 5,000 habitants . . . . .	156,146	246,020	253,221	318,714	245,567	175,140	80,413	40,565	62,230	1,578,016	
	de moins de 2,000 habitants . . . . .	82,845	238,033	134,510	157,450	282,655	216,898	140,077	178,638	223,171	1,654,277	
TOTAUX . . . . .		968,677	1,469,677	874,135	1,120,335	1,232,867	888,341	275,691	231,215	362,846	7,423,784	

(1) D'après la population de fait pour le recensement de 1856.

des communes de plus ou de moins de 5,000 habitants par province depuis 1856, ainsi que la répartition des communes d'après l'importance de la population par province pour 1910.

*Population des grandes villes.*

Pour achever d'élucider cette question de la concentration de la population dans des localités de plus en plus grandes, qu'il nous soit permis de jeter ici un coup d'œil sur les plus grandes agglomérations.

Le tableau XIV donne le nombre des habitants des quatre grandes villes et de leurs communes faubourgs depuis 1856.

Les quatre grandes villes du pays et les communes qui les environnent renferment un peu plus du cinquième de la population totale. Cette proportion n'a guère changé depuis 1900.

Et pourtant l'accroissement de la population dans les quatre grandes agglomérations est plus rapide que dans l'ensemble du pays. Tandis que le taux d'augmentation de 1900 à 1910 a été de 10.91 p. c. pour la population totale, il a été de 16.14 p. c. pour les quatre grandes villes et leurs agglomérations.

Mais ce taux est considérablement dépassé dans les communes-faubourgs, tandis qu'il n'est atteint dans aucune des quatre grandes villes où l'augmentation reste fort en deçà de la progression générale, sauf pour la ville d'Anvers, qui s'en approche avec 10.60 p. c. d'augmentation. Pour les autres villes de plus de 100,000 habitants, la population s'est accrue de 6.19 p. c. à Liège, de 3.94 p. c. à Gand ; à Bruxelles, elle a diminué de 3.59 p. c. La population des quatre grandes villes a augmenté de 4.96 p. c. seulement.

Voici, par contre, dans quelle mesure la population a progressé de 1900 à 1910, dans les communes agglomérées autour des quatre grandes villes et abstraction faite de celles-ci :

Communes de l'agglomération anversoise, sans Anvers : 42.19 p. c. ;

Communes de l'agglomération bruxelloise, sans Bruxelles : 30.78 p. c. ;

Communes de l'agglomération gantoise, sans Gand : 14.80 p. c. ;

Communes de l'agglomération liégeoise, sans Liège : 31.11 p. c.

La population de l'ensemble de ces communes accuse une augmentation de 31.10 p. c.

A l'exception donc de l'agglomération anversoise où l'accroissement de la population de la ville même suit encore de près le taux général d'augmentation, le développement des grandes villes, dans leur centre même, est actuellement plus lent que celui de la plupart des arrondissements agricoles et même pour Bruxelles il y a diminution.

Mais le dépeuplement ou la stagnation du centre des grandes agglomérations est compensé par la progression rapide des communes-faubourgs. Cette progression atteint 42.19 p. c. comme on l'a vu pour les communes-faubourgs d'Anvers, 30.78 ; pour celles de Bruxelles et 31.11 pour celles de Liège, pour la dernière période décennale. On trouve pour cette période également les taux les plus élevés d'accroissement dans deux communes situées à la périphérie extrême de l'agglomération bruxelloise : Woluwe-Saint-Lambert et Forest, où le taux d'augmentation a été respectivement de 156 et de 155 p. c.

Le développement de la population des grands centres dans le sens qui vient d'être d'indiqué, ne date pas de la dernière période décennale. Un coup d'œil jeté sur le tableau précédent permet de voir que, déjà il y a quarante ans, les mêmes tendances s'accusaient. De 1880 à 1890 l'augmentation est plus rapide dans les communes-faubourgs que dans le centre de l'agglomération. Mais le mouvement n'a pas suivi une marche uniforme dans les quatre grandes agglomérations. Pour Anvers et Gand, c'est la période 1880-1890 qui marque le maximum de croissance des communes-faubourgs ; pour Bruxelles et Liège il y a accélération de leur développement depuis 1880.

Voici au surplus l'augmentation proportionnelle de la population depuis 1880 dans les grandes villes et les communes qui les environnent :

	de 1880 à 1890	de 1890 à 1900	de 1900 à 1910
Anvers . . . . .	32.46	21.79	10.60
Faubourgs d'Anvers . . . . .	51.99	32.12	42.19
Bruxelles. . . . .	8.39	4.28	— 3.59
Faubourgs de Bruxelles . . . . .	25.22	28.26	30.78
Gand . . . . .	13.16	7.67	3.94
Faubourgs de Gand . . . . .	43.97	21.78	14.80
Liège . . . . .	19.92	6.84	6.19
Faubourgs de Liège . . . . .	30.00	32.48	31.11

**Population des quatre grandes villes et de leurs agglomérations  
à l'époque des divers recensements.**

TABLEAU XIV.

	1856	1866	1880	1890	1900	1910
ANVERS. . . . .	102,761	117,269	169,112	224,012	272,831	301,766
Agglomération anversoise						
Berchem. . . . .	4,782	5,332	9,384	15,503	19,962	30,274
Borgerhout. . . . .	7,308	10,884	20,268	28,882	37,693	49,333
Hoboken. . . . .	2,631	2,680	4,147	6,987	10,202	16,882
<b>Anvers et l'agglomération anversoise.</b>	<b>117,482</b>	<b>136,165</b>	<b>202,911</b>	<b>275,384</b>	<b>340,688</b>	<b>398,255</b>
BRUXELLES. . . . .	152,828	157,905	162,498	176,138	183,686	177,078
Agglomération bruxelloise						
Anderlecht. . . . .	7,465	11,580	22,812	32,311	47,929	64,137
Etterbeek. . . . .	2,893	4,611	11,753	17,735	20,838	33,227
Forest. . . . .	1,456	2,184	4,182	5,885	9,509	24,228
Ixelles. . . . .	18,371	23,210	36,324	44,497	58,615	72,991
Jette. . . . .	2,048	2,262	4,712	6,635	10,053	14,782
Koekelberg. . . . .	2,863	3,554	4,893	6,272	10,650	12,750
Laeken. . . . .	5,048	9,312	17,856	25,289	30,438	35,024
Molenbeek-Saint-Jean. . . . .	15,994	24,333	41,737	48,723	58,445	72,783
Saint-Gilles. . . . .	5,569	9,922	33,124	40,289	51,763	63,140
Saint-Josse-ten-Noode. . . . .	17,149	21,915	28,052	29,709	32,140	31,865
Schaerbeek. . . . .	10,638	18,710	40,784	50,826	63,508	82,480
Uccle. . . . .	6,932	7,813	10,744	13,400	18,034	26,979
Woluwe-Saint-Lambert. . . . .	1,249	1,325	1,660	2,298	3,468	8,883
<b>Bruxelles et l'agglomération bruxelloise.</b>	<b>250,563</b>	<b>298,636</b>	<b>421,131</b>	<b>500,007</b>	<b>599,076</b>	<b>720,347</b>
GAND. . . . .	108,925	115,354	131,431	148,729	160,133	166,445
Agglomération gantoise						
Gentbrugge. . . . .	1,665	2,217	4,298	8,262	10,857	13,724
Ledeberg. . . . .	4,066	5,606	10,124	12,362	14,230	13,999
Mont-Saint-Amand. . . . .	3,389	3,854	7,429 (a)	10,836	13,226	16,260
<b>Gand et l'agglomération gantoise.</b>	<b>118,045</b>	<b>127,031</b>	<b>153,282</b>	<b>180,189</b>	<b>198,446</b>	<b>210,428</b>
LIÈGE. . . . .	89,411	99,129	123,131	147,660	157,760	167,521
Agglomération liégeoise						
Angleur. . . . .	1,864	2,554	4,357	5,902	8,814	10,953
Bressoux (b). . . . .	5,143	6,037	2,256	3,495	7,066	11,959
Grivegnée. . . . .	8,135	9,222	7,171	9,569	9,856	11,927
Herstal. . . . .	8,135	9,222	11,378	13,877	18,322	22,909
Ougrée. . . . .	5,137	5,759	7,978	10,241	13,020	17,088
<b>Liège et l'agglomération liégeoise.</b>	<b>109,690</b>	<b>122,701</b>	<b>156,271</b>	<b>190,744</b>	<b>214,838</b>	<b>242,357</b>
<b>Les quatre grandes villes et leurs agglomérations.</b>	<b>595,810</b>	<b>684,524</b>	<b>933,595</b>	<b>1,146,324</b>	<b>1,353,048</b>	<b>1,571,387</b>
Proportion p. c. de la population des quatre grandes villes et de leurs agglomérations dans la population du Royaume. . . . .	13.15	14.18	16.91	18.88	20.21	21.16

(a) Le hameau de Mont-Saint-Amand a été séparé de la commune d'Oostacker et érigé en commune distincte par la loi du 21 mai 1872.

(b) Le hameau de Bressoux a été séparé de la commune de Grivegnée et érigé en commune distincte par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1871.

## DEUXIÈME SECTION.

## La population.

(Tome II, cadre I, pp. 2 à 187.)

§ 1<sup>er</sup>. — POPULATION DE FAIT ET POPULATION DE DROIT.

Comme dans les recensements antérieurs, on a relevé à la fois, en 1910, la population de droit ou de résidence habituelle et la population de fait. La première comprend toutes les personnes habitant la Belgique au 31 décembre 1910, qu'elles se trouvassent ou non sur le territoire belge. La population de fait embrasse les

personnes se trouvant réellement présentes dans une commune belge le jour du recensement, qu'elles y eussent ou non leur résidence habituelle.

L'écart entre les deux chiffres est de 7,330 en faveur de la population de droit pour le dernier recensement. Comme on peut le voir aux tableaux XV et XVI, la différence varie sensiblement d'un recensement à l'autre ; la population de fait a dépassé la population de droit en 1866 seulement ; depuis 1880, la population de droit a été toujours inférieure à la population de fait dans des proportions variables, sauf en 1900 où la population de fait dépassait la population de droit, de 722 unités.

Population de fait.

TABLEAU XV.

RECENSEMENTS.	PROVINCES.									LE ROYAUME
	Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale.	Flandre orientale.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.	
1846 . . . . .	406,354	691,357	643,004	793,264	714,708	452,828	185,913	186,265	263,503	4,337,196
1856 . . . . .	434,485	743,840	624,912	776,960	769,065	503,662	191,708	193,753	286,075	4,529,460
1866 . . . . .	473,167	819,132	639,643	801,859	846,146	557,549	195,850	196,166	299,808	4,829,320
1880 . . . . .	587,744	985,692	689,245	878,570	970,601	661,671	212,208	205,038	318,562	5,509,331
1890 . . . . .	704,733	1,103,791	734,640	945,453	1,044,800	754,706	223,012	208,729	332,149	6,052,013
1900 . . . . .	829,095	1,267,266	802,442	1,027,077	1,138,914	824,802	241,270	217,191	346,213	6,694,270
1910 . . . . .	974,692	1,473,730	869,615	1,117,573	1,229,855	883,347	276,067	228,779	362,796	7,416,454

Population de droit.

TABLEAU XVI.

RECENSEMENTS.	PROVINCES.									LE ROYAUME.
	Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale.	Flandre orientale.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.	
1866 . . . . .	465,607	813,552	642,217	805,835	845,438	557,194	195,302	199,910	302,778	4,827,833
1880 . . . . .	577,232	985,274	691,764	881,816	977,565	663,735	210,851	209,118	322,654	5,520,009
1890 . . . . .	699,919	1,106,158	738,442	949,526	1,048,546	756,734	222,814	211,711	335,471	6,069,321
1900 . . . . .	819,159	1,263,535	805,236	1,029,971	1,142,954	826,175	240,796	219,210	346,512	6,693,548
1910 . . . . .	968,677	1,469,677	874,135	1,120,335	1,232,867	888,341	275,691	231,215	362,846	7,423,784

Si les chiffres de la population de fait sont exacts, il résulte du rapport qui vient d'être établi que les habitants de la Belgique absents de leur résidence habituelle au moment du recensement étaient plus nombreux que les étrangers passagèrement présents. Mais il est à supposer que le nombre de ceux-ci n'est pas relevé d'une manière complète.

Contrairement au résultat d'ensemble obtenu pour le royaume, la population de fait est supérieure à la population de droit dans les provinces d'Anvers et de Brabant respectivement de 6,000 et de 4,000 unités.

Dans le Limbourg également le chiffre de la population de fait est un peu plus fort. Pour ces provinces, le nombre des personnes étrangères momentanément présentes était supérieur à celui des habitants de la province momentanément absents de leur commune. Dans les autres provinces, il en était autrement : la population de droit l'emportait avec des différences dont les principales sont : 4,520 dans la Flandre occidentale, 5,000 dans la province de Liège, 3,000 dans le Hainaut et 2,400 dans le Luxembourg. On a compté qu'il y avait au moment du recensement 28,701 habitants du

pays qui se trouvaient à l'étranger et 16,038 étrangers séjournant en Belgique (voir p. 186, tome II, du compte-rendu du recensement).

Le groupement des résultats par catégories de communes qui a été fait dans le compte-rendu fait constater que la population de fait est plus élevée que la population de droit dans les communes de 20,000 habitants et plus ; il y a une différence de 9,175 environ. Dans les autres groupes de communes, c'est la population de droit qui l'emporte.

Dans la suite de cette analyse, il ne sera plus question de la population de fait. Les comparaisons et rapprochements que nous allons faire, se rapporteront uniquement à la population de résidence habituelle.

## § 2. — POPULATION DE DROIT.

### 1. — Population du Royaume.

Le recensement général établit la population du Royaume au 31 décembre 1910 à 7,423,784 habitants. Cela représente, depuis le recensement de 1900, une augmentation de 730,236 personnes, soit 10.91 p. c. en dix ans.

Depuis 1856, c'est-à-dire depuis un demi-siècle, la population de la Belgique s'est accrue de 2,894,224 habitants, soit une augmentation de 63.90 p. c.

Voici quelle a été l'augmentation de la population pour chaque période comprise entre deux recensements.

#### AUGMENTATION DE LA POPULATION.

	Chiffres absolus.	Proportions p. c.
1856-1866 . . . . .	298,273	6.50
1866-1876 . . . . .	508,352	10.53
1876-1880 . . . . .	183,824	3.44 (pour une période de 4 années).
1880-1890 . . . . .	549,312	9.95
1890-1900 . . . . .	624,227	10.28
1900-1910 . . . . .	730,236	10.91

On voit que si le progrès de la population a été constant depuis 1856, il n'a pas suivi une marche uniforme. Pendant la dernière période décennale, l'accroissement a été plus rapide que jamais. La plus forte progression qui avait été constatée de 1866 à 1876, époque de grande prospérité industrielle, a été cette fois dépassée.

### 2. — Population des provinces.

Le développement de la population n'est pas le même sur tous les points du territoire. Une analyse des résultats par province et par arrondissement administratif nous fera constater des différences considérables. Voici un tableau de la population par province depuis 1856 et le taux de l'augmentation pour les diverses périodes :

Population par province.

TABLEAU XVII

PROVINCES	1856	1866	1876	1880	1890	1900	1910
Anvers . . . . .	434,485	465,607	538,381	577,232	699,919	819,159	968,677
Brabant . . . . .	748,840	813,552	936,062	985,274	1,106,158	1,263,535	1,469,677
Flandre occidentale . . . . .	624,912	642,217	684,468	691,764	738,442	805,236	874,135
Flandre orientale . . . . .	776,960	805,835	863,458	881,816	949,526	1,029,971	1,120,335
Hainaut . . . . .	769,065	845,438	956,354	977,565	1,048,546	1,142,954	1,232,867
Liège . . . . .	503,662	557,194	632,228	663,735	756,734	826,175	888,341
Limbourg . . . . .	191,708	195,302	205,237	210,851	222,814	240,796	275,691
Luxembourg . . . . .	193,753	199,910	204,201	209,118	211,711	219,210	231,215
Namur . . . . .	286,175	302,778	315,796	322,654	335,471	346,512	362,846
LE ROYAUME . . . . .	4,529,560	4,827,833	5,336,185	5,520,009	6,069,321	6,693,548	7,423,784

Augmentation p. c. de la population.

TABLEAU XVIII.

PROVINCES	1856 à 1866	1866 à 1876	1876 à 1880	1880 à 1890	1890 à 1900	1900 à 1910	1856 à 1910
Anvers . . . . .	7.16	15.61	7.21	21.25	17.03	18.25	122.95
Brabant . . . . .	8.69	15.05	5.25	12.27	14.25	16.31	96.26
Flandre occidentale . . . . .	2.76	6.58	1.06	6.75	9.04	8.56	39.88
Flandre orientale . . . . .	3.71	7.15	2.12	7.67	8.47	8.77	44.19
Hainaut . . . . .	9.93	13.11	2.21	7.26	9.00	7.87	60.31
Liège . . . . .	10.62	13.46	4.98	14.01	9.17	7.52	76.38
Limbourg . . . . .	1.87	5.08	2.73	5.67	8.07	14.49	43.81
Luxembourg . . . . .	3.17	2.15	2.40	1.24	3.53	5.48	19.33
Namur . . . . .	5.80	4.29	2.10	3.97	3.29	4.71	26.79
LE ROYAUME . . . . .	6.50	10.53	3.44	9.95	10.28	10.91	63.90

Pour la dernière période décennale, deux provinces seulement ont une augmentation de beaucoup supérieure à la moyenne générale. Ce sont les provinces d'Anvers avec 18.25 p. c. et le Brabant avec 16.31 p. c. Ces deux provinces, qui représentent 32 p. c. de l'ensemble des habitants du pays, bénéficient de presque la moitié de l'augmentation totale de la population de 1900 à 1910; exactement 48.7 p. c. Le même fait se remarque, avec une inégale intensité, pour toutes les périodes. L'augmentation, dans ces deux provinces, est beaucoup plus rapide même que dans les provinces industrielles de Liège et de Hainaut qui ont dépassé la moyenne pendant les périodes de 1856 à 1866, de 1866 à 1876, Liège encore pour les périodes de 1876 à 1880, de 1880 à 1890, mais qui ne l'atteignent plus ni l'une ni l'autre depuis 1890. Il est à remarquer aussi que la province de Limbourg dépasse également le taux d'accroissement général pour la dernière période décennale.

La population totale du Royaume a augmenté d'un peu plus de trois cinquièmes (64 p. c.) depuis 1856; mais celle de la province d'Anvers a plus que doublé (123 p. c.). Viennent ensuite le Brabant avec 96 p. c., Liège avec 76 p. c. et le Hainaut avec 60 p. c. d'augmentation. Les autres provinces ont vu leur population se développer dans des proportions beaucoup moindres qui varient entre 44 p. c. et 19 p. c.

Le classement des provinces d'après l'importance de leur population respective est resté le même ensuite du dernier recensement, sauf que la province d'Anvers a avancé du 5<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> rang au détriment de la province de Liège. Le groupe des provinces d'Anvers, de Brabant, des deux Flandres et du Limbourg forment actuellement 63.42 p. c. de la population. Le Hainaut, Liège, Namur et Luxembourg 36.58 p. c.; Cette proportion était en 1856 de 61.31 p. c. et 38.69 p. c.

Le taux de progression de la population s'est constamment élevé depuis 1880, dans les provinces de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg. Il est stationnaire, peut-on dire, dans les provinces d'Anvers, dans les Flandres et dans le Hainaut. Il n'est en recul que dans la province de Liège.

### 3. — Population des arrondissements administratifs

La différence du développement de la population dans les diverses parties du pays se marque encore mieux quand on étudie la répartition de la population

par arrondissement administratif; sur certains points du territoire elle est en diminution. Les tableaux XIX et XX donnent les fluctuations de la population dans les arrondissements administratifs depuis 1856.

La population n'a décré pendant la dernière période décennale que dans l'arrondissement d'Ath (— 1 p. c.). Cet arrondissement a vu sa population décroître également de 1890 à 1900 à peu près dans les mêmes proportions.

L'écart de développement entre les différents arrondissements a été de + 19.97 p. c. (Maeseck), à — 1 p. c. (Ath) de 1900 à 1910.

Treize arrondissements ont eu un accroissement supérieur à la moyenne :

Maeseck, 19.97 p. c. ; Bruxelles, 19.91 p. c. ; Anvers, 19.87 p. c. ; Turnhout, 18.19 p. c. ; Hasselt, 14.59 p. c. ; Malines, 13.75 p. c. ; Alost, 13.39 p. c. ; Ostende, 13.19 p. c. ; Arlon, 12.14 p. c. ; Charleroi, 11.50 p. c. ; Tongres, 11.18 p. c. ; Liège, 11.15 p. c. ; Louvain, 11.05 p. c. Seuls les arrondissements de Charleroi et de Liège sont situés en pays wallon.

Les arrondissements d'Anvers et de Bruxelles se développent beaucoup plus rapidement que les autres depuis 1866. Anvers notamment atteint un taux de progression (29 p. c. de 1880 à 1890, 21 p. c. de 1890 à 1900, 20 p. c. de 1900 à 1910) qui n'a été égalé que par l'arrondissement de Charleroi pendant les périodes décennales de 1856 à 1866 et 1866 à 1876.

La population a plus que doublé, en cinquante ans, dans les arrondissements d'Anvers (187 p. c.), Charleroi (147 p. c.), Bruxelles (140 p. c.), Liège (105 p. c.). L'augmentation a été de plus de la moitié dans les arrondissements d'Ostende (92 p. c.), Malines (71 p. c.), Soignies (66 p. c.), Maeseck (59 p. c.), Courtrai (57 p. c.), Thuin (54 p. c.), Turnhout (54 p. c.), Alost (52 p. c.). L'augmentation a été de la moitié dans les arrondissements de Louvain, Gand et Verviers. Ailleurs l'accroissement a été inférieur. Il a été particulièrement faible dans les arrondissements d'Ath (1 1/2 p. c.), Virton (2 p. c.), Philippeville (6 p. c.), Marche et Tournai (10 p. c.).

Il ne semble pas, en présence de ces chiffres, que l'on puisse parler en Belgique d'une façon générale d'un dépeuplement des campagnes. Seul l'arrondissement d'Ath accuse un recul de la population persistant depuis 1880. Pour les arrondissements de Philippeville, Virton et Marche, la population est stationnaire.



## Population des arrondissements administratifs.

TABLEAU XIX.

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS.	HABITANTS AU 31 DÉCEMBRE						
		1856	1866	1876	1880	1890	1900	1910
ANVERS.	Anvers . . . . .	210,726	235,411	294,122	323,251	416,708	504,097	604,288
	Malines . . . . .	119,718	125,301	136,240	143,038	162,302	179,703	204,413
	Turnhout . . . . .	104,041	104,895	108,019	110,943	120,909	135,359	159,976
BRABANT.	Bruxelles . . . . .	426,809	480,991	584,098	623,457	722,944	853,430	1,023,327
	Louvain . . . . .	178,913	183,394	196,178	203,693	221,622	241,959	268,709
	Nivelles . . . . .	143,118	149,167	155,786	158,124	161,592	168,146	177,641
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bruges . . . . .	118,455	119,486	125,020	126,222	136,474	148,986	164,571
	Courtrai . . . . .	136,505	141,601	154,673	157,385	169,804	193,633	213,952
	Dixmude . . . . .	44,790	45,964	48,470	48,578	51,162	52,061	53,865
	Furnes . . . . .	31,377	30,707	32,484	32,897	34,452	35,165	38,103
	Ostende . . . . .	46,262	47,497	52,078	54,902	63,477	78,405	88,748
	Roulers . . . . .	78,198	83,652	90,255	90,745	96,794	103,725	110,908
	Thielt . . . . .	65,247	66,601	69,108	68,384	69,231	71,269	75,138
	Ypres . . . . .	104,078	106,709	112,380	112,651	117,048	121,992	128,850
FLANDRE ORIENTALE.	Alost . . . . .	136,194	143,002	151,259	153,373	164,937	182,651	207,109
	Audenarde . . . . .	95,612	95,719	98,349	98,183	101,946	109,643	116,494
	Eecloo . . . . .	53,854	55,710	59,780	60,889	63,447	67,479	71,239
	Gand . . . . .	272,963	284,182	311,551	320,638	354,439	384,332	411,114
	St-Nicolas . . . . .	121,048	125,693	134,835	138,193	148,585	159,045	174,728
	Termonde . . . . .	97,289	101,529	107,684	110,540	116,172	126,821	139,651
	Ath . . . . .	89,429	92,336	93,517	93,683	92,479	91,830	90,912
HAINAUT.	Charleroi . . . . .	170,324	212,466	273,393	286,249	327,179	377,590	421,024
	Mons . . . . .	175,652	189,168	212,512	214,078	227,835	245,244	260,780
	Soignies . . . . .	97,082	105,888	117,558	123,217	133,784	148,053	160,704
	Thuin . . . . .	89,101	96,283	106,124	108,823	114,496	125,298	137,522
	Tournai . . . . .	147,497	149,297	153,250	151,515	152,773	154,939	161,925
	Huy . . . . .	72,585	80,874	86,755	89,965	95,847	100,387	103,385
LIÈGE.	Liège . . . . .	258,265	286,366	334,306	353,605	420,904	477,399	530,625
	Verviers . . . . .	120,295	134,495	151,218	157,964	174,443	178,784	180,890
	Waremme . . . . .	52,517	55,459	59,949	62,201	65,540	69,605	73,441
LIMBOURG.	Hasselt . . . . .	80,076	81,025	86,337	88,856	95,062	102,118	117,021
	Maeseyck . . . . .	38,558	39,581	41,015	41,950	44,412	51,104	61,307
	Tongres . . . . .	73,074	74,696	77,885	80,045	83,340	87,574	97,363
LUXEMBOURG.	Arlon . . . . .	27,523	28,020	29,777	30,453	32,571	36,792	41,259
	Bastogne . . . . .	33,983	34,719	35,863	36,963	37,670	39,695	43,026
	Marche . . . . .	40,401	43,372	43,792	44,659	44,406	44,192	44,403
	Neufchâteau . . . . .	49,298	50,605	51,284	53,064	53,542	55,367	58,927
	Virton . . . . .	42,548	43,194	43,485	43,979	43,522	43,164	43,600
NAMUR.	Dinant . . . . .	78,189	83,382	85,428	88,008	90,005	91,320	92,387
	Namur . . . . .	151,240	159,389	169,991	174,190	186,145	197,088	210,031
	Philippeville . . . . .	56,746	60,007	60,377	60,456	59,321	58,104	60,428
	LE ROYAUME . . . . .	4,529,560	4,827,833	5,336,185	5,520,009	6,069,321	6,693,548	7,423,784

## Augmentation et diminution p. c. de la population des arrondissements administratifs.

TABLEAU XX.

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS.	1856-1866	1866-1876	1876-1880	1880-1890	1890-1900	1900-1910	1856-1910
		Prop. p. c.	Prop. p. c.	Prop. p. c.	Prop. p. c.	Prop. p. c.	Prop. p. c.	Prop. p. c.
ANVERS.	Anvers . . . . .	11 71	24.94	9.90	28.91	20 97	19 87	186.76
	Malines . . . . .	4 66	8.73	4.98	13.46	10.72	13 75	70.74
	Turnhout . . . . .	8 54	2.98	2 71	8.98	11.95	18 19	53.76
BRABANT.	Bruxelles . . . . .	12 69	21.43	6.75	15.95	18 04	19.91	139.76
	Louvain . . . . .	2 51	6 97	3 83	8.81	9.17	11.05	50.19
	Nivelles . . . . .	3 53	4 43	1.50	2.19	4 24	5 65	24.12
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bruges . . . . .	0 87	4.63	0 96	8.12	9.25	10.46	38.93
	Courtrai . . . . .	3 73	8 23	1.75	7 87	14 03	10.49	56.74
	Dixmude . . . . .	2 62	5 45	0.22	5.31	1.75	3.46	20.26
	Furnes . . . . .	- 2.13	5.78	1.27	4.72	2 08	8 35	21 44
	Ostende . . . . .	2 66	9 64	5.42	15.01	23 50	13 19	91.84
	Roulers . . . . .	6 97	7 89	0.54	6 66	7.16	6.92	41.83
	Thielt . . . . .	2 07	3 76	- 1.04	1.23	2 94	5 43	15 16
Ypres . . . . .	2 52	5 31	0.24	3 90	4 22	5 62	23.80	
FLANDRE ORIENTALE.	Alost . . . . .	4 99	5 77	1.39	7 53	10.73	13.39	52.07
	Audenarde . . . . .	0 11	2.74	- 0.16	3 83	7 55	6 25	21.84
	Eecloo . . . . .	3 44	7 28	1.85	4 20	6 35	5 57	32.28
	Gand . . . . .	4 11	9 63	2.91	10 54	8 15	6 97	50 61
	Saint-Nicolas . . . . .	3 83	7 27	2.49	7 51	7 03	9 86	44 35
Termonde . . . . .	4 35	6 06	2 65	5 09	9 16	10 12	43 54	
HAINAUT.	Ath . . . . .	3 25	1 27	0 17	- 1 28	- 0 70	- 1 00	1 66
	Charleroi . . . . .	24 74	28 67	4 70	14 29	15 40	11 50	147 19
	Mons . . . . .	7 69	12 34	0 73	6 42	7 64	6 33	48 46
	Soignies . . . . .	9 09	11 02	4 81	8 57	10 66	8 54	65 57
	Thuin . . . . .	8 06	10 22	2 54	5 21	9 45	9 76	54 34
Tournai . . . . .	1 22	2 64	- 1 13	0 83	1 41	4 51	9 78	
LIÈGE.	Huy . . . . .	11 41	7 27	3 60	6 53	4 73	2 99	42 43
	Liège . . . . .	10 88	16 74	5 77	19 03	13 42	11 15	105 46
	Verviers . . . . .	11 80	12 43	4 46	10 43	2 48	1 18	50 37
	Waremme . . . . .	5 60	8 09	3 75	5 36	6 20	5 51	39 84
LIMBOURG.	Hasselt . . . . .	1 18	6 55	2 91	6 98	7 42	14 59	46 14
	Maeseyck . . . . .	2 65	3 62	2 27	5 87	15 06	19 97	59 00
	Tongres . . . . .	2 21	4 26	2 77	4 11	5 07	11 18	33 24
LUXEMBOURG.	Arlon . . . . .	1 80	6 27	2 27	6 95	12 95	12 14	49 91
	Bastogne . . . . .	2 16	3 29	3 06	1 91	5 37	8 39	26 61
	Marche . . . . .	7 35	0 96	1 97	- 0 56	- 0 48	0 48	9 91
	Neufchâteau . . . . .	2 65	1 34	3 47	0 90	3 40	6 43	19 53
Virton . . . . .	1 51	0 67	1 13	- 1 03	- 0 84	1 01	2 47	
NAMUR.	Dinant . . . . .	6 64	2 45	3 02	2 26	1 46	1 17	18 16
	Namur . . . . .	5 38	6 65	2 47	6 87	5 87	6 57	38 87
	Philippeville . . . . .	5 74	0 61	0 11	- 1 82	- 2 05	4 00	6 49
LE ROYAUME . . . . .		6 50	10 53	3 44	9 95	10 28	10 91	63 90

## 4. — Population des cantons de milice.

La même conclusion se dégage de l'étude du développement de la population dans des unités territoriales plus petites que l'arrondissement administratif, le canton de milice. Le cartogramme joint au présent volume donne les résultats de cette étude en indiquant, pour chacun des 344 cantons de milice au 31 décembre 1910, le pourcentage d'augmentation ou de diminution de la population de 1900 à 1910.

Il y a augmentation de la population dans 293 cantons. Dans 24, la population peut être considérée comme stationnaire, l'augmentation n'atteignant pas 1 p. c. et la diminution étant inférieure à 1 p. c. Dans 27 cantons, la population a diminué. Les voici :

Provinces.	Arrondissements administratifs.	Cantons de milice.	Proportion p. c. de diminution
—	—	—	—
Brabant.	Bruxelles.	Bruxelles.	3.60
"	Nivelles.	Jodoigne.	1.71
Flandre occidentale.	Courtrai.	Saint-Genois.	3.80
"	Dixmude.	Loo.	4.05
"	Furnes.	Alveringhem.	7.14
Flandre orientale.	Gand.	Aeltre.	3.21
"	Termonde.	Zele.	5.15
Hainaut.	Ath.	Ath.	1.88
"	"	Flobecq.	1.27
"	"	Frasnes-lez-Gosselies.	7.03
"	Soignies.	Enghien.	1.82
"	Thuin.	Beaumont.	3.35
"	Tournai.	Celles.	4.50
Liège.	Verviers.	Verviers.	4.32
"	"	Battice.	2.13
"	"	Dison.	7.45
"	"	Pepinster.	4.67
"	"	Theux.	1.94
Luxembourg.	Marche.	Barvaux.	1.75
"	"	Laroche.	1.76
"	Virton.	Saint-Léger.	2.16
Namur.	Dinant.	Barvaux-Condroz.	2.08
"	"	Mesnil-Saint-Blaise.	2.64
"	Namur.	Assesse.	2.40
"	"	Eghezée.	3.00
"	"	Noville-les-Bois.	6.23
"	Philippeville.	Florennes.	1.64

Les cantons dont la population est stationnaire sont indiqués ci-dessous :

Provinces.	Arrondissements administratifs.	Cantons de milice.	Proportion p. c. d'augmentation ou de diminution.
—	—	—	—
Brabant.	Bruxelles.	Saint-Josse-ten-Noode.	— 0.86
"	Louvain.	Louvain.	0.13
"	Nivelles.	Perwez.	— 0.81
Flandre occidentale.	Courtrai.	Menin.	0.13
"	Dixmude.	Dixmude.	0.41

Provinces.	Arrondissements administratifs.	Cantons de milice.	Proportion p. c. d'augmentation ou de diminution.
—	—	—	—
Flandre occidentale.	Roulers.	Hooglede.	0.90
"	Ypres.	Proven.	0.47
Hainaut.	Ath.	Chièvres.	0.11
"	Tournai.	Leuze.	— 0.01
Liège.	Huy.	Huy.	— 0.63
"	"	Chapon-Seraing.	0.94
"	"	Modave.	— 0.93
"	"	Nandrin.	0.48
"	Liège.	Dalhem.	0.45
"	Verviers.	Aubel.	— 0.08
"	"	Spa.	— 0.36
"	Waremmes.	Hannut.	— 0.93
Luxembourg.	Marche.	Erezée.	0.39
"	Virton.	Etalle.	— 0.23
"	"	Florenville.	— 0.64
Namur.	Dinant.	Beauraing.	— 0.24
"	"	Gedinne.	— 0.84
"	Namur.	Andenne.	— 0.63
"	"	Sombreffe.	— 0.25

## 5. — De l'influence de l'excédent des naissances sur les décès et des migrations sur l'état de la population.

Les différences que présente le développement de la population dans les divers arrondissements peuvent provenir de deux causes : du taux de la natalité et de la mortalité, d'une part, et des migrations de la population, d'autre part. On sait que la population d'un territoire déterminé s'accroît par l'excédent du nombre des naissances sur celui des décès, ou bien par l'excédent des immigrations sur les émigrations.

Le tableau XXI montre dans quelle mesure ces deux causes ont agi, pour la période de 1900 à 1910, dans la formation de la population des arrondissements administratifs. Ceux où l'augmentation de la population est supérieure à l'excédent des naissances sur les décès, ont reçu un accroissement de leur population par le fait des migrations. Dans ces arrondissements, les immigrations dépassent les émigrations de la somme qui est indiquée dans la dernière colonne du tableau XXI avec le signe +. Dans les autres, au contraire, le chiffre des émigrations est plus élevé que celui des immigrations de la somme portée à cette même colonne avec le signe —.

Ce tableau permet de constater d'abord que, dans tous les arrondissements administratifs, le chiffre des naissances a dépassé celui des décès dans des proportions assez différentes, il est vrai. Si nous n'avions donc pas un fort mouvement de migrations intérieures

## Excédent des naissances sur les décès et migrations de 1900 à 1910.

TABLEAU XXI.

PROVINCES	ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS.	POPULATION au 31 décembre 1900	POPULATION au 31 décembre 1910	EXCÉDENTS des naissances sur les décès du 31 décembre 1900 au 31 décembre 1910	POPULATION au 31 décembre 1900 de l'excédent des naissances.	DIFFÉRENCE entre la population au 31 décembre 1910 d'une part et la population au 31 décembre 1900 augmentée de l'excédent des naissances sur les décès d'autre part. (+) Immigration. (-) Emigration.
ANVERS.	Anvers . . . . .	504,097	604,288	74,483	578,580	+ 25,708
	Malines . . . . .	179,703	204,413	31,282	210,985	+ 6,572
	Turnhout . . . . .	135,359	159,976	31,356	166,715	+ 6,739
	LA PROVINCE. . . . .	819,159	968,677	137,121	956,280	+ 12,397
BRABANT.	Bruxelles . . . . .	853,430	1,023,327	70,443	923,873	+ 99,454
	Louvain . . . . .	241,959	268,709	39,674	281,633	+ 12,924
	Nivelles . . . . .	168,146	177,641	12,240	180,386	+ 2,745
	LA PROVINCE. . . . .	1,263,535	1,469,677	122,357	1,385,892	+ 83,785
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bruges . . . . .	148,986	164,571	20,993	169,979	+ 5,408
	Courtrai . . . . .	193,633	213,952	25,002	218,635	+ 4,683
	Dixmude . . . . .	52,061	53,865	5,486	57,547	+ 3,682
	Furnes . . . . .	35,165	38,103	3,642	38,907	+ 704
	Ostende . . . . .	78,405	88,748	13,569	91,974	+ 3,226
	Roulers . . . . .	103,725	110,908	13,615	117,340	+ 6,432
	Thielt . . . . .	71,269	75,138	8,768	80,037	+ 4,899
	Ypres . . . . .	121,992	128,850	14,131	136,123	+ 7,273
LA PROVINCE. . . . .	805,236	874,135	105,206	910,442	+ 36,307	
FLANDRE ORIENTALE.	Alost . . . . .	182,651	207,109	28,196	210,847	+ 3,738
	Audenarde . . . . .	109,643	116,494	14,492	124,135	+ 7,641
	Eecloo . . . . .	67,479	71,239	8,593	76,072	+ 4,833
	Gand . . . . .	384,332	411,114	33,874	418,206	+ 7,092
	Saint-Nicolas . . . . .	159,045	174,728	24,361	183,406	+ 8,678
	Termonde . . . . .	126,821	139,651	20,575	147,396	+ 7,745
LA PROVINCE. . . . .	1,029,971	1,120,335	130,091	1,160,062	+ 39,727	
HAINAUT.	Ath . . . . .	91,830	90,912	2,642	94,472	+ 3,560
	Charleroi . . . . .	377,590	421,024	33,595	411,185	+ 9,839
	Mons . . . . .	245,244	260,780	17,742	262,986	+ 2,206
	Soignies . . . . .	148,053	160,704	10,849	158,902	+ 1,802
	Thuin . . . . .	125,298	137,522	8,234	133,532	+ 3,990
	Tournai . . . . .	154,939	161,925	5,099	160,038	+ 1,887
LA PROVINCE. . . . .	1,142,954	1,232,867	78,161	1,221,115	+ 11,752	
LIÈGE.	Huy . . . . .	100,387	103,385	6,730	107,117	+ 3,732
	Liège . . . . .	477,399	530,625	36,703	514,102	+ 16,523
	Verviers . . . . .	178,784	180,890	9,507	188,291	+ 7,401
	Waremme . . . . .	69,605	73,441	7,597	77,202	+ 3,761
LA PROVINCE. . . . .	826,175	888,341	60,537	886,712	+ 1,629	
LIMBOURG.	Hasselt . . . . .	102,118	117,021	18,975	121,093	+ 4,072
	Maeseyck . . . . .	51,104	61,307	11,081	62,185	+ 878
	Tongres . . . . .	87,574	97,363	12,971	100,545	+ 3,182
	LA PROVINCE. . . . .	240,796	275,691	43,027	283,823	+ 8,132
LUXEMBOURG.	Arlon . . . . .	36,792	41,259	4,166	40,953	+ 301
	Bastogne . . . . .	39,695	43,026	5,236	44,931	+ 1,905
	Marche . . . . .	44,192	44,403	2,316	47,008	+ 2,605
	Neufchâteau . . . . .	55,367	58,927	5,316	60,683	+ 1,756
	Virton . . . . .	43,164	43,600	2,062	45,226	+ 1,626
LA PROVINCE. . . . .	219,210	231,215	19,596	238,806	+ 7,591	
NAMUR.	Dinant . . . . .	91,320	92,387	4,674	95,994	+ 3,607
	Namur . . . . .	197,088	210,031	15,003	212,091	+ 2,060
	Philippeville . . . . .	58,104	60,428	1,790	59,894	+ 534
	LA PROVINCE. . . . .	346,512	362,846	21,467	367,979	+ 5,133
LE ROYAUME. . . . .		6,693,548	7,423,784	717,563	7,411,111	+ 12,673

et internationales, nous rencontrerions partout une augmentation naturelle de la population.

Remarquons ensuite que la Belgique a gagné, par l'excédent des immigrations sur les émigrations dans les échanges de population qui se produisent avec les pays étrangers, 12,673 personnes qui représentent la différence entre la population au 31 décembre 1900 augmentée de l'excédent des naissances sur les décès et la population réelle de la Belgique au 31 décembre 1910. Il est très intéressant de noter qu'il y a plus de personnes qui sont venues de l'étranger s'établir en Belgique que d'habitants de la Belgique qui sont allés à l'étranger. On ne peut conclure de ce qui s'est produit dans les dix dernières années que la Belgique soit devenue un pays d'immigration. Pendant la période décennale précédente, en effet, on a constaté un excédent d'émigration.

Quant aux déplacements de la population à l'intérieur du pays, le tableau XXI nous en montre les résultats pour les différents arrondissements. Les arrondissements dans lesquels les immigrations dépassent les émigrations sont : Bruxelles (99,454 en dix ans), Anvers (25,708), Liège (16,523), Charleroi (9,839), Thuin (3,990), Tournai (1,887), Soignies (1,802), Philippeville (534) et Arlon (301). Tous les autres arrondissements perdent une partie de leur population par le fait des migrations ; l'excédent des naissances sur les décès a pu y compenser la diminution qui résulte des déplacements de la population et de sa concentration dans les centres urbains et industriels, sauf dans l'arrondissement d'Ath.

## § 2. — DENSITÉ DE LA POPULATION.

Le rapport de la population à la superficie du territoire est de 252 habitants par kilomètre carré. La densité varie beaucoup d'une province à l'autre. Le Brabant vient en tête avec 448 habitants par kilomètre carré. Viennent ensuite la Flandre orientale avec 373, Anvers avec 342, le Hainaut avec 331, Liège avec 307. Les autres provinces restent bien au-dessous de la moyenne générale. Le Luxembourg a la densité la moins forte avec 52 habitants par kilomètre carré.

Comme le montre le tableau XXII l'augmentation de la densité a été pour le royaume de 25 de 1900 à 1910, de 21 de 1890 à 1900, de 19 de 1880 à 1890.

Cet accroissement de la densité est très différent également de province à province suivant le développement plus ou moins rapide de la population. De 1900 à 1910, tandis qu'il était nul ou à peu près dans les provinces de Luxembourg et de Namur, il s'élevait à 14 dans le Limbourg, à 21 dans la Flandre occidentale, à 22 dans la province de Liège, à 24 dans le Hainaut, à 30 dans la Flandre orientale et il atteignait 53 dans la province d'Anvers et 63 dans le Brabant.

Si l'on compare entre eux les arrondissements administratifs au point de vue de la densité, les différences sont encore bien plus accentuées qu'entre les provinces.

Le tableau XXIII donne le nombre des habitants par kilomètre carré dans chaque arrondissement. Ce

Nombre d'habitants par 100 hectares d'étendue territoriale.

TABLEAU XXII.

PROVINCES.	1856	1866	1880	1890	1900	1910
Anvers . . . . .	153	164	204	247	289	342
Brabant . . . . .	228	248	300	337	385	448
Flandre occidentale . . . . .	193	198	214	228	249	270
Flandre orientale . . . . .	259	269	294	316	343	373
Hainaut . . . . .	206	227	263	282	307	331
Liège . . . . .	174	192	229	261	285	307
Limbourg . . . . .	79	81	87	92	100	114
Luxembourg . . . . .	44	45	47	48	50	52
Namur . . . . .	78	83	88	92	95	99
LE ROYAUME. . . . .	154	164	187	206	227	252

rapport est surtout influencé par l'importance de la fraction de la population comprise dans les villes et les communes peuplées. Aussi a-t-il paru utile d'indiquer, à côté de la densité générale, pour chaque arrondissement, la proportion de la population habitant les communes de 5,000 habitants et plus.

De plus, il a semblé intéressant de calculer la densité de la population en faisant abstraction des habitants compris dans les communes de 5,000 habitants et plus et du territoire occupé par ces communes. On a ainsi,

à côté de la densité générale, ce que l'on peut appeler la densité rurale.

En rapprochant les deux premiers résultats contenus dans le tableau XXIII, on peut voir dans quelle mesure il est vrai de dire que le chiffre de la densité générale d'un arrondissement est déterminé par la présence dans cet arrondissement d'un plus ou moins grand nombre de communes peuplées.

La densité de la population dépasse 300 habitants par kilomètre carré dans 13 arrondissements sur 41.

TABLEAU XXIII.

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS.	Habitants	Proportion p. c.	Habitants	PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS.	Habitants	Proportion p. c.	Habitants
		par kilomètre carré.	de la population comprise dans les communes de 5,000 habitants et plus.	par kilomètre carré dans les communes de moins de 5,000 habitants.			par kilomètre carré.	de la population comprise dans les communes de 5,000 habitants et plus.	par kilomètre carré dans les communes de moins de 5,000 habitants
ANVERS.	Anvers . . . . .	622	85.64	140	HAINAUT.	Ath . . . . .	184	18.00	164
	Malines . . . . .	406	67.08	233		Charleroi . . . . .	751	76.98	281
	Turnhout . . . . .	118	46.92	94		Mons. . . . .	427	62.79	197
BRABANT.	Bruxelles . . . . .	924	82.81	251	Soignies . . . . .	293	56.60	166	
	Louvain . . . . .	238	37.58	161	Thuin . . . . .	151	42.48	94	
	Nivelles . . . . .	169	20.96	148	Tournai . . . . .	270	31.53	198	
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bruges . . . . .	251	61.39	149	LIÈGE.	Huy . . . . .	143	25.00	113
	Courtrai . . . . .	483	63.86	301		Liège . . . . .	700	70.55	273
	Dixmude . . . . .	157	21.55	142		Verviers . . . . .	181	49.50	108
	Furnes . . . . .	134	17.28	120	Waremmé . . . . .	175	8.88	168	
	Ostende . . . . .	300	59.54	149	LIMBOURG.	Hasselt . . . . .	128	32.30	102
	Roulers . . . . .	373	71.22	277		Maeseyck . . . . .	71	11.45	71
	Thielt . . . . .	246	56.90	228		Tongres . . . . .	152	10.66	123
Ypres . . . . .	211	43.43	157	LUXEMBOURG.	Arlon . . . . .	128	29.11	93	
FLANDRE ORIENTALE.	Alost . . . . .	440	33.58		331	Bastogne . . . . .	43	—	43
	Audenarde . . . . .	282	34.83		222	Marche . . . . .	47	—	47
	Eecloo . . . . .	197	51.96		152	Neufchâteau . . . . .	40	—	40
	Gand . . . . .	454	70.49	210	Virton . . . . .	60	—	60	
	Saint-Nicolas . . . . .	351	64.75	126	NAMUR.	Dinant . . . . .	58	14.02	52
Termonde . . . . .	399	67.38	297	Namur . . . . .		186	30.70	135	
					Philippeville . . . . .	62	—	62	

Voici ces arrondissements avec leur densité et l'indication de la proportion de la population comprise dans les communes de 5,000 habitants et plus :

	Habitants par kilomètre carré.	Proportion p. c. des habitants dans les communes de 5,000 habitants et plus.
Bruxelles . . . . .	924	82.81
Charleroi . . . . .	751	76.98
Liège . . . . .	700	70.55
Anvers . . . . .	622	85.64
Courtrai . . . . .	483	63.86
Gand . . . . .	454	70.49
Alost . . . . .	440	33.58
Mons . . . . .	427	62.79
Malines . . . . .	406	67.08
Termonde . . . . .	399	67.38
Roulers . . . . .	373	71.22
Saint-Nicolas . . . . .	351	64.75
Ostende . . . . .	300	59.54

Sauf dans ceux d'Ostende et d'Alost, dans tous les arrondissements qui figurent ci-dessus, les deux tiers au moins de la population sont compris dans les villes de 5,000 habitants et plus.

Dans les arrondissements à densité moindre, la proportion de la population habitant les communes de plus de 5,000 habitants est beaucoup moins élevée.

Elle n'atteint pas 50 p. c. sauf dans les arrondissements d'Eecloo (51.96), de Thielt (56.90) et de Soignies (56.60).

Si l'on envisage la densité en faisant abstraction des communes de 5,000 habitants et plus, on observe qu'elle est surtout élevée dans certains arrondissements des deux Flandres et dans les arrondissements de Charleroi, Liège et Bruxelles. Les arrondissements se rangent dans l'ordre suivant au point de vue de la densité de la population rurale ou plus exactement de celle qui habite les communes de moins de 5,000 habitants :

Alost . . . . .	331	Eecloo . . . . .	152
Courtrai . . . . .	301	Ostende et Bruges . . . . .	149
Termonde . . . . .	297	Nivelles . . . . .	148
Charleroi . . . . .	281	Dixmude . . . . .	142
Roulers . . . . .	277	Anvers . . . . .	140
Liège . . . . .	273	Namur . . . . .	135
Bruxelles . . . . .	251	Saint-Nicolas . . . . .	126
Malines . . . . .	233	Tongres . . . . .	123
Thielt . . . . .	228	Furnes . . . . .	120
Audenarde . . . . .	222	Huy . . . . .	113
Gand . . . . .	210	Verviers . . . . .	108
Tournai . . . . .	198	Hasselt . . . . .	102
Mons . . . . .	197	Turnhout . . . . .	94
Waremmes . . . . .	168	Thuin . . . . .	94
Soignies . . . . .	166	Arlon . . . . .	93
Ath . . . . .	164		
Louvain . . . . .	161		
Ypres . . . . .	157	Moyenne générale . . . . .	131

Il semble utile de donner ici un aperçu de la densité de la population dans les grandes agglomérations. C'est là naturellement que la densité atteint son taux maximum. Mais il est intéressant de remarquer, d'après le tableau XXIV les différences considérables qu'il y a entre les grandes villes, leurs faubourgs proprement dits et les communes plus éloignées du centre de l'agglomération.

Ces dernières communes ont généralement une étendue territoriale beaucoup plus grande que celle des communes-faubourgs. Une partie de ce territoire est encore occupée par la culture. Cela fait que, malgré l'accroissement rapide de leur population, la densité y est peu élevée. En réalité, la population y est agglomérée sur une petite fraction du territoire seulement.

On remarque ainsi des différences considérables dans le nombre des habitants par hectare d'étendue territoriale entre Borgerhout, d'une part, et Berchem et Hoboken, d'autre part ; entre les communes-faubourgs de Bruxelles, d'une part, et Jette, Uccle et Woluwe-Saint-Lambert, d'autre part ; de même entre Ledeborg, d'une part, et Gentbrugge et Mont-Saint-Amand, d'autre part ; entre Bressoux, d'une part, et les autres communes de l'agglomération liégeoise, d'autre part.

Indépendamment de l'augmentation de la population, le changement de densité d'un recensement à l'autre dans une commune peut provenir d'une modification de l'étendue territoriale. C'est le cas pendant la période de 1900 à 1910, pour Bruxelles dont le territoire s'est agrandi, au détriment de celui d'Ixelles, de 64 hectares environ. Aussi voit-on que le nombre des habitants par hectare s'est abaissé pour Bruxelles de 182 à 165, tandis qu'il s'élevait pour Ixelles de 82 à 113.

Par contre, la ville d'Anvers a vu son territoire augmenter de 150 hectares, ce qui fait que le nombre des habitants par hectare n'y a augmenté que de quelques unités.

Il résulte du tableau ci-après que la plus forte densité se rencontre dans les deux faubourgs de Bruxelles : Saint-Josse-ten-Noode et Saint-Gilles. Vient ensuite la commune de Borgerhout, puis Bruxelles-ville. Saint-Josse-ten-Noode semble avoir atteint le point de saturation comme densité du peuplement, car, si c'est la commune qui a le plus d'habitants par hectare d'étendue territoriale, c'est aussi la seule de toutes les communes-faubourgs où la population diminue.

**Nombre d'habitants par hectare d'étendue territoriale dans les quatre grandes villes  
et leurs agglomérations**

TABLEAU XXIV.

	1856	1866	1880	1890	1900	1910
<b>ANVERS . . . . .</b>	55	62	87	106	121	125
Agglomération anversoise						
Berchem . . . . .	7	8	14	24	31	46
Borgerhout . . . . .	26	39	72	103	135	176
Hoboken . . . . .	2	2	3	6	9	16
<b>Anvers et l'agglomération anversoise . . . . .</b>	29	34	49	64	79	90
<b>BRUXELLES . . . . .</b>	171	176	182	197	182	165
Agglomération bruxelloise						
Anderlecht . . . . .	4	7	13	18	27	36
Etterbeek . . . . .	9	15	38	56	66	105
Forest . . . . .	2	3	7	9	15	39
Ixelles . . . . .	26	33	51	63	82	113
Jette . . . . .	4	4	8	11	17	28
Koekelberg . . . . .	25	30	42	54	91	109
Laeken . . . . .	6	11	20	29	35	38
Molenbeek-Saint Jean . . . . .	24	37	64	75	97	120
Saint-Gilles . . . . .	22	39	132	161	207	253
Saint-Josse-ten-Noode . . . . .	154	197	252	267	283	282
Schaerbeek . . . . .	12	21	47	58	67	87
Uccle . . . . .	3	3	5	6	8	12
Woluwe-Saint-Lambert . . . . .	2	2	2	3	5	12
<b>Bruxelles et l'agglomération bruxelloise . . . . .</b>	23	28	39	46	55	66
<b>GAND . . . . .</b>	47	50	56	64	60	66
Agglomération gantoise						
Gentbrugge . . . . .	2	3	6	11	15	19
Ledeberg . . . . .	37	51	93	114	131	129
Mont-Saint-Amand (a) . . . . .	—	—	11	15	22	27
<b>Gand et l'agglomération gantoise . . . . .</b>	31	33	39	46	48	51
<b>LIÈGE . . . . .</b>	48	53	66	79	83	88
Agglomération liégeoise						
Angleur . . . . .	2	2	4	6	8	10
Bressoux (b) . . . . .	7	8	9	13	27	46
Grivegnée . . . . .	5	6	15	20	21	25
Herstal . . . . .	5	6	7	9	12	15
Ougrée . . . . .	4	5	7	8	11	14
<b>Liège et l'agglomération liégeoise . . . . .</b>	17	19	24	29	33	37
<b>Les quatre grandes villes et leurs agglomérations . . . . .</b>	24	27	40	45	52	60
<b>Le Royaume . . . . .</b>	1.54	1.64	1.87	2.06	2.27	2.52

(a) Le hameau de Mont-Saint-Amand a été séparé de la commune d'Oostacker et érigé en commune distincte par la loi du 21 mai 1872.

(b) Le hameau de Bressoux a été séparé de la commune de Grivegnée et érigé en commune distincte par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1871.



## § 3. — POPULATION PAR SEXE.

Sur une population de 7,423,784 habitants, on a compté 3,680,790 hommes et 3,742,994 femmes, ce qui représente 98 hommes pour 100 femmes. La légère infériorité dans le nombre des hommes que l'on constate pour l'ensemble du royaume se rencontre dans toutes les provinces sauf trois : le Luxembourg, le Limbourg et le Hainaut qui comptent respectivement 104, 103 et 102 femmes pour 100 hommes. Le plus grand nombre de femmes comparativement à celui des hommes se rencontre dans le Brabant où il n'y a que 94 hommes pour 100 femmes.

Le tableau XXV donne également la répartition de la population par sexe dans les différentes catégories de communes. On y relève une divergence entre les plus grandes communes et les plus petites.

Tandis que le nombre de femmes est beaucoup plus élevé que celui des hommes — 90 hommes pour 100 femmes — dans les communes de 20,000 habitants et plus, par contre le nombre des hommes est plus fort que celui des femmes — 104 hommes pour 100 femmes — dans les communes qui ne comptent pas 2,000 habitants. Il en est ainsi dans toutes les provinces sauf dans celle de Namur où il y a égalité des sexes.

Cette supériorité du nombre des hommes se rencontre déjà bien qu'à un degré moindre dans les communes de 2,000 à 5,000 habitants, où l'on relève 102 hommes pour 100 femmes.

Dans les communes moyennes, de 5,000 à moins de 20,000 habitants, les sexes s'égalisent.

Les différences les plus fortes se constatent en faveur des femmes dans les communes de 20,000 habitants et plus de la province de Brabant où l'on compte 86

Répartition de la population par sexe en 1910 dans les communes classées d'après la population.

TABLEAU XXV.

GROUPE DE COMMUNES.	SEXES	PROVINCES.									
		Anvers.	Brabant.	Flandre occiden- tale.	Flandre orientale.	Hainaut.	Liège.	Limbourg	Luxem- bourg.	Namur.	Le royaume.
20,000 habitants et plus.	Hommes . . . . .	235,505	335,212	84,443	132,596	104,661	133,569	—	—	15,122	1,041,108
	Femmes . . . . .	254,621	390,843	94,279	148,726	105,255	144,824	—	—	17,240	1,155,788
	Totaux . . . . .	490,126	726,055	178,722	281,322	209,916	278,393	—	—	32,362	2,196,896
	Nombre d'hommes pour 100 femmes . . . . .	92	86	90	90	99	92	—	—	88	90
5,000 à moins de 20,000 habitants.	Hommes . . . . .	121,745	128,680	152,863	180,731	250,202	109,657	26,966	6,194	22,138	999,176
	Femmes . . . . .	117,815	130,889	154,819	182,118	244,527	108,253	28,235	5,818	22,945	995,419
	Totaux . . . . .	239,560	259,569	307,682	362,849	494,729	217,910	55,201	12,012	45,083	1,994,595
	Nombre d'hommes pour 100 femmes . . . . .	103	98	99	99	102	101	96	106	96	100
2,000 à moins de 5,000 habitants.	Hommes . . . . .	80,526	124,900	127,127	161,751	123,721	87,825	41,159	20,167	31,238	798,414
	Femmes . . . . .	75,620	121,120	126,094	156,963	121,846	87,315	39,254	20,398	30,992	779,602
	Totaux . . . . .	156,146	246,020	253,221	318,714	245,567	175,140	80,413	40,565	62,230	1,578,016
	Nombre d'hommes pour 100 femmes . . . . .	106	103	101	103	102	101	105	99	101	102
moins de 2,000 habitants.	Hommes . . . . .	42,797	121,975	68,029	80,374	143,631	110,494	71,889	91,243	111,660	842,092
	Femmes . . . . .	40,048	116,058	66,481	77,076	139,024	106,404	68,188	87,395	111,511	812,185
	Totaux . . . . .	82,845	238,033	134,510	157,450	282,655	216,898	140,077	178,638	223,171	1,654,277
	Nombre d'hommes pour 100 femmes . . . . .	107	105	102	104	103	104	105	104	100	104
Ensemble du royaume.	Hommes . . . . .	480,573	710,767	432,462	555,452	622,215	441,545	140,014	117,604	180,158	3,680,790
	Femmes . . . . .	488,104	758,910	441,673	564,883	610,652	446,796	135,677	113,611	182,688	3,742,994
	Totaux . . . . .	968,677	1,469,677	874,135	1,120,335	1,232,867	888,341	275,691	231,215	362,846	7,423,784
	Nombre d'hommes pour 100 femmes . . . . .	98	94	98	98	102	99	103	104	99	98

hommes seulement pour 100 femmes et en faveur des hommes dans les communes de moins de 2,000 habitants de la province d'Anvers, où il y a 107 hommes pour 100 femmes.

La forte supériorité du nombre de femmes dans les communes de 20,000 habitants et plus dans le Brabant est due à l'agglomération bruxelloise dans laquelle on compte 86 hommes pour 100 femmes. Pour la commune de Bruxelles ce rapport descend même à 83 hommes pour 100 femmes.

Ces chiffres manifestent le mouvement qui porte une partie de la population féminine des petites communes vers les grandes villes où les femmes viennent occuper en grande partie des fonctions domestiques.

Le tableau XXVI montre que la répartition des sexes n'a guère changé depuis 1880 et que la différence à cet égard entre la population des grandes et des petites communes existait déjà à cette époque.

Seulement la différence dans le rapport des sexes s'est légèrement accentuée ; on comptait en effet en 1890 et en 1900, 99 hommes pour 100 femmes, en 1910, le rapport est devenu 98 hommes pour 100 femmes.

De même le fait que, contrairement à ce qui se constate pour l'ensemble du royaume et pour les autres provinces, le nombre des hommes est supérieur à celui des femmes dans les provinces de Hainaut, de Limbourg et de Luxembourg, ce fait existait déjà en 1900 et en 1890.

#### § 4. — RÉPARTITION DES HABITANTS D'APRÈS LE LIEU DE NAISSANCE.

(Tome II, cadre II, pp. 190 à 375.)

Les recensés ayant indiqué sur les bulletins de ménage leur lieu de naissance, ils ont pu être répartis à ce point de vue en trois groupes : le groupe des personnes nées en Belgique subdivisé en deux groupes : personnes nées dans la commune même où elles ont été recensées, personnes nées dans une autre commune belge, et le groupe des personnes nées à l'étranger.

Au 31 décembre 1910, sur 7,423,784 habitants il y en avait 7,145,874 qui étaient nés en Belgique et 277,910 qui étaient nés à l'étranger. Parmi les habitants nés sur le sol belge, 4,550,377 étaient nés dans la commune où ils résidaient et 2,595,497 dans une autre commune.

Sur 1,000 habitants donc, on en comptait 963 nés

en Belgique, dont 613 nés dans la commune de leur résidence, 350 dans une autre commune, et 37 nés à l'étranger.

Le tableau XXVII donne le détail de cette situation par province pour les quatre derniers recensements.

Il sera parlé spécialement tantôt des personnes nées à l'étranger. Résumons ici les enseignements de ce tableau quant à la distinction entre les habitants suivant qu'ils habitent ou n'habitent pas la commune où ils sont nés.

On remarque là que la proportion des personnes habitant la commune où elles sont nées, est particulièrement élevée dans les provinces de Limbourg et de la Flandre orientale où elle comprend plus des 7/10 de la population. Dans le Luxembourg également cette proportion est élevée et atteint près des 7/10.

Par contre, dans le Brabant, la moitié des habitants seulement réside dans la commune, lieu de leur naissance.

Cette faible proportion est due, pour une bonne part à la subdivision de l'agglomération bruxelloise en un certain nombre de communes, qui fait que les changements de résidence y sont très fréquents au sein même de l'agglomération.

Dans les provinces de Hainaut et de Liège, cette proportion ne s'élève pas à 60 p. c.

Il y a des différences sensibles, au point de vue du nombre de personnes résidant dans la commune de leur naissance, entre les grandes et les petites communes. On obtient les proportions suivantes en distinguant les communes d'après l'importance de leur population.

Catégories de communes.	Proportion par 1,000 habitants des personnes nées		
	dans la commune de leur résidence.	dans une autre commune belge.	à l'étranger.
20,000 habitants et plus.	509	422	69
5,000 à 20,000 habitants.	627	348	25
2,000 à 5,000 habitants.	669	307	24
Moins de 2,000 habitants.	682	296	22

On constate que la proportion des personnes qui n'ont pas quitté leur lieu de naissance va en diminuant au fur et à mesure qu'on s'élève dans les catégories de communes plus peuplées. La différence est surtout grande entre les communes de 20,000 habitants et plus et les autres. Dans les premières, la moitié des habitants ont changé de résidence depuis leur naissance : Sur 100 habitants 51 p. c. sont nés dans la ville qu'ils habitent, 42 p. c. dans une autre commune belge et 7 p. c. à l'étranger.

Population par sexe dans les communes de plus et de moins de 5,000 habitants.

TABLEAU XXVI.

ANNÉES des recensements.	G OUPES DE COMMUNES.	SEXES.	PROVINCES.								LE ROYAUME.	
			Anvers.	Brabant.	Flandre occidentale.	Flandre orientale.	Hainaut.	Liège.	Lim- bourg.	Luxem- bourg.		Namur.
1890	Communes de 5,000 habitants et plus.	Hommes . . . . .	224,306	304,830	167,763	225,090	264,271	183,566	16,781	3,920	21,784	1,412,311
		Femmes . . . . .	230,749	341,377	177,131	237,131	261,984	189,516	17,960	4,109	22,426	1,482,383
		TOTAUX . . . . .	455,055	646,207	344,894	462,221	526,255	373,082	34,741	8,029	44,210	2,894,694
		Nombre d'hommes pour 100 femmes	97	89	95	95	101	97	93	95	97	95
	Communes de moins de 5,000 habitants.	Hommes . . . . .	127,192	233,878	199,330	248,219	266,020	193,809	97,066	103,605	145,524	1,614,643
		Femmes . . . . .	117,672	226,073	194,218	239,086	256,271	189,843	91,007	100,077	145,737	1,559,984
		TOTAUX . . . . .	244,864	459,951	393,548	487,305	522,291	383,652	188,073	203,682	291,261	3,174,627
		Nombre d'hommes pour 100 femmes	108	103	103	104	104	102	107	104	100	104
	Ensemble des communes.	Hommes . . . . .	351,498	538,708	367,093	473,309	530,291	377,375	113,847	107,525	167,308	3,026,954
		Femmes . . . . .	348,421	567,450	371,349	476,217	518,255	379,359	108,967	104,186	168,163	3,042,367
		TOTAUX . . . . .	699,919	1,106,158	738,442	949,526	1,048,546	756,734	222,814	211,711	335,471	6,069,321
		Nombre d'hommes pour 100 femmes	101	95	99	99	102	99	104	103	96	99
Communes de 5,000 habitants et plus.	Hommes . . . . .	276,274	374,042	202,601	270,209	316,947	211,417	18,757	5,013	24,957	1,700,217	
	Femmes . . . . .	291,323	422,029	214,403	286,060	312,125	221,031	19,929	5,031	27,470	1,799,401	
	TOTAUX . . . . .	567,597	796,071	417,004	556,269	629,072	432,448	38,686	10,044	52,427	3,499,618	
	Nombre d'hommes pour 100 femmes	95	89	94	94	102	96	94	100	91	94	
Communes de moins de 5,000 habitants.	Hommes . . . . .	130,001	238,100	196,368	241,166	261,822	199,461	103,898	106,623	147,178	1,624,617	
	Femmes . . . . .	121,561	229,364	191,864	232,536	252,060	194,266	98,212	102,543	146,907	1,569,313	
	TOTAUX . . . . .	251,562	467,464	388,232	473,702	513,882	393,727	202,110	209,166	294,085	3,193,930	
	Nombre d'hommes pour 100 femmes	107	104	102	104	104	103	106	104	100	104	
Ensemble des communes.	Hommes . . . . .	406,275	612,142	398,969	511,375	578,769	410,878	122,655	111,636	172,135	3,324,834	
	Femmes . . . . .	412,884	651,393	406,267	518,596	564,185	415,297	118,141	107,574	174,377	3,368,714	
	TOTAUX . . . . .	819,159	1,263,535	805,236	1,029,971	1,142,954	826,175	240,796	219,210	346,512	6,693,548	
	Nombre d'hommes pour 100 femmes	98	94	98	99	103	99	104	104	99	99	
Communes de 5,000 habitants et plus.	Hommes . . . . .	357,250	463,892	237,306	313,327	354,863	243,226	26,966	6,194	37,260	2,040,284	
	Femmes . . . . .	372,436	521,732	249,098	330,844	349,782	253,077	28,235	5,818	40,185	2,151,207	
	TOTAUX . . . . .	729,686	985,624	486,404	644,171	704,645	496,303	55,201	12,012	77,445	4,191,491	
	Nombre d'hommes pour 100 femmes	96	89	95	95	101	96	96	106	93	94	
Communes de moins de 5,000 habitants.	Hommes . . . . .	123,323	246,875	195,156	242,125	267,352	198,319	113,048	111,410	142,898	1,640,506	
	Femmes . . . . .	115,668	237,178	192,575	234,039	260,870	193,719	107,442	107,793	142,503	1,591,787	
	TOTAUX . . . . .	238,991	484,053	387,731	476,164	528,222	392,038	220,490	219,203	285,401	3,232,293	
	Nombre d'hommes pour 100 femmes	107	104	101	103	102	102	105	103	100	103	
Ensemble des communes.	Hommes . . . . .	480,573	710,767	432,462	555,452	622,215	441,545	140,014	117,604	180,158	3,680,790	
	Femmes . . . . .	488,104	758,910	441,673	564,883	610,652	446,796	135,677	113,611	182,688	3,742,994	
	TOTAUX . . . . .	968,677	1,469,677	874,135	1,120,335	1,232,867	888,341	275,691	231,215	362,846	7,423,784	
	Nombre d'hommes pour 100 femmes	98	94	98	98	102	99	103	104	99	98	



Dans toutes les provinces le nombre des personnes qui restent attachées au sol natal, va en diminuant. Pour l'ensemble du royaume on a relevé aux différents recensements depuis 1880 les proportions suivantes :

Année.	Proportion par 1,000 habitants des personnes nées		
	dans la commune de leur résidence.	dans une autre commune belge.	à l'étranger.
1880 . . . . .	672	302	26
1890 . . . . .	652	320	28
1900 . . . . .	634	334	32
1910 . . . . .	613	350	37

Depuis 1880, la proportion des personnes du premier groupe diminue en moyenne de 20 par 1,000 tous les dix ans. Cette diminution a atteint, en trente ans, 87 par 1,000 dans la province de Namur, 84 par 1,000 dans le Hainaut, 80 par 1,000 dans le Brabant, 69 par 1,000 dans le Luxembourg. Ailleurs, les réductions sont beaucoup moins fortes.

Pour la dernière période décennale, c'est le Brabant qui a vu diminuer dans la plus forte proportion le nombre des habitants résidant dans leur commune d'origine : 43 par 1,000. Cette réduction a été de 29 par 1,000 pour le Hainaut et de 22 par 1,000 pour la province de Liège. Dans toutes les autres provinces, le taux de réduction a été inférieur à 21 par 1,000, moyenne générale, et même dans deux provinces, la Flandre-occidentale et le Limbourg, on a vu se dessiner un mouvement dans le sens inverse de celui qu'indiquent jusqu'ici les résultats du recensement, c'est-à-dire que l'on y a constaté une augmentation légère, il est vrai, du nombre proportionnel des personnes résidant dans leur commune d'origine.

Il semble que les variations dans les rapports des différents groupes de population qui viennent d'être signalés résultent en partie des mouvements de la natalité. Ce sont surtout les adultes qui se déplacent, qui changent de résidence ; les enfants sont, en général, compris dans la catégorie des personnes nées dans la commune ou elles résident. Du moment, dès lors, que dans une population, la proportion des enfants vient à diminuer, l'importance relative de ce groupe de personnes doit se réduire également.

C'est en partie cette raison, avec la mobilité plus grande de la population industrielle, qui explique la différence constatée plus haut entre les provinces de Brabant, de Hainaut et de Liège et les autres provinces.

### § 5. — HABITANTS NÉS A L'ÉTRANGER.

(Tome II, cadre II, pp. 190 à 395 et tome III, cadre V, pp. 200 à 217.)

Comme on l'a vu plus haut, on a relevé en 1910, parmi les 7,423,784 habitants du royaume, 277,910 personnes nées en dehors de la Belgique. Cela représente une proportion de 37 par mille habitants.

Le tableau XXVII contient la répartition par province des personnes nées à l'étranger. Ce sont les provinces d'Anvers, de Luxembourg, de Liège, de Brabant et de Hainaut qui contiennent proportionnellement le plus de personnes nées hors de la Belgique. Les deux Flandres, le Limbourg et la province de Namur en comprennent le moins. Sur les 119,148 personnes nées en France (voir tome III, cadre V, p. 216), la province de Hainaut en comprend 44,285, soit 37 p. c. ; le Brabant 26,475, soit 22 p. c. ; la Flandre occidentale 17,331, soit 14 p. c. Les naissances allemandes se rencontrent surtout dans la province de Liège où l'on en compte 17,603 sur 50,437, soit 35 p. c. ; dans le Brabant 15,646, soit 31 p. c., et dans la province d'Anvers 8,660, soit 17 p. c.

Quant aux personnes nées en Hollande, elles habitent principalement la province d'Anvers où l'on en trouve 26,930 sur 64,660, soit 41 p. c. du total ; le Brabant où l'on en compte 12,515, soit 19 p. c., et la province de Liège où leur nombre s'élève à 11,231, soit 17 p. c. du total. Dans les deux dernières provinces, le nombre de personnes nées en Hollande est stationnaire, tandis qu'il augmente rapidement dans la province d'Anvers. De 14,263 en 1880, il s'est élevé à 26,930 en 1910, ce qui représente une progression de 88 p. c. On remarque aussi, en consultant le cadre V du tome III, que les femmes sont en plus grand nombre que les hommes : 147,414 femmes et 130,496 hommes, soit 89 hommes pour 100 femmes. Cette disproportion provient des nombres relatifs aux pays avoisinant la Belgique pour lesquels on compte 144,720 femmes et 127,610 hommes, soit 88 hommes pour 100 femmes.

Parmi les personnes nées dans d'autres pays étrangers le nombre des hommes est toujours supérieur à celui des femmes.

Le nombre des personnes nées à l'étranger ne cesse d'augmenter. Il a été :

En 1880 de 143,261, soit 26 par 1,000 habitants.

En 1890 de 171,483, soit 28 par 1,000 habitants.

En 1900 de 212,474, soit 32 par 1,000 habitants.

En 1910 de 277,910, soit 37 par 1,000 habitants.

Ce nombre a passé dans le Hainaut, de 1880 à 1910, de 19,522 à 50,241 ; dans la province d'Anvers, de 21,836 à 50,960 ; dans le Brabant, de 32,982 à 68,483. Il a plus que doublé dans ces provinces. Il a doublé dans les deux Flandres tout en restant plus faible que dans la province de Liège où, comme dans le Luxembourg, la proportion des personnes nées à l'étranger était plus élevée en 1880 que dans les autres provinces.

Le tableau XXVIII donne la répartition entre les principaux pays qui les ont vu naître, des habitants nés à l'étranger. Il permet également la comparaison

actuelle avec le passé. En ce qui concerne d'abord les pays d'origine des personnes nées hors du territoire belge, ce tableau nous apprend que les naissances françaises, hollandaises et allemandes représentent 84 p. c. du total ; avec celles du Grand-Duché de Luxembourg, les personnes nées dans ce pays, qui sont nos plus proches voisins constituent environ 90 p. c. de la fraction de la population qui n'est pas née sur notre sol. Cette fraction comprend 43 p. c. de personnes nées en France, 23 p. c. en Hollande, 18 p. c. en Allemagne, le reste dans d'autres pays.

Au point de vue de la comparaison de la situation actuelle avec les résultats des recensements antérieurs,

#### HABITANTS NÉS A L'ÉTRANGER.

##### Proportion ‰ des principaux pays de naissance.

TABLEAU XXVIII.

PAYS ÉTRANGERS.	1880		1890		1900		1910	
	Chiffres absolus	Proportion ‰	Chiffres absolus.	Proportion ‰	Chiffres absolus.	Proportion ‰	Chiffres absolus.	Proportion ‰
Allemagne . . . . .	34,196	239	38,367	224	42,979	202	50,437	181
France. . . . .	51,104	357	64,800	378	85,735	403	119,148	429
Iles britanniques . . . . .	3,799	26	4,102	24	5,096	24	6,174	22
Luxembourg (Grand-Duché de) . . . . .	7,760	54	9,266	54	9,762	46	10,628	38
Pays-Bas . . . . .	41,391	289	47,459	277	54,491	256	64,660	233
Autres pays . . . . .	5,011	35	7,489	43	14,411	69	26,863	97
Totaux . . . . .	143,261	1,000	171,483	1,000	212,474	1,000	277,910	1,000

le tableau XXVIII montre que c'est surtout le contingent des personnes nées en France qui augmente considérablement. Il a passé de 51,104 en 1880 à 119,148 en 1910 ; de 1900 à 1910, il a progressé dans la proportion de 31 p. c. Le nombre de personnes nées en Allemagne et en Hollande a augmenté pendant les dix dernières années de 17 p. c.

A remarquer la progression rapide des personnes nées dans d'autres pays que les pays avoisinant la Belgique ; de 5,011 qu'il était en 1880, leur nombre a passé à 26,863 en 1910 ; il a presque doublé depuis 1910. Il forme actuellement à peu près 10 p. c. du total des habitants nés à l'étranger.

#### § 6. — HABITANTS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE.

(Tome III, cadre VI, pp. 220 à 237.)

Le nombre des habitants de nationalité étrangère s'élevait au 31 décembre 1910 à 254,547, soit 35 sur 1,000 habitants.

Le tableau XXIX donne par province la répartition des étrangers d'après leur pays de nationalité et en spécifiant les pays dont les nationaux dépassent 1,000.

Ces pays se classent comme suit dans l'ordre d'importance de leurs nationaux habitant la Belgique :

Français . . . . .	80,765	Russes . . . . .	7,491
Hollandais . . . . .	70,950	Anglais . . . . .	6,974
Allemands . . . . .	57,010	Autrichiens et Hongrois	5,927
Luxembourgeois . . . . .	10,367	Suisses . . . . .	2,335

Les quatre nationalités figurant en tête de cette énumération et qui sont celles de nos voisins immédiats représentent 86 p. c. de l'élément étranger en Belgique : 219,092 sur 254,547.

Les Français se rencontrent en grand nombre dans la province de Hainaut (30,825 sur 80,765) et dans le Brabant (22,449). Les Hollandais habitent surtout la province d'Anvers (31,686 sur 70,950) ; on en compte aussi un assez fort contingent dans la province de Brabant (13,574) et dans la province de Liège

## Répartition des habitants sous le rapport du pays de nationalité.

TABLEAU XXIX.

PAYS DE NATIONALITÉ (1).	PROVINCES.									LE ROYAUME.			
	Anvers.	Brabant.	Flandre Occidentale.	Flandre Orientale.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.	Hommes.	Femmes.	Total.	
Allemagne . . . . .	1900	9,400	13,720	689	1,075	1,719	24,095	627	1,768	665	25,232	28,526	53,758
	1910	10,770	16,961	898	1,251	2,318	20,638	1,007	2,506	661	27,379	29,631	57,010
Autriche-Hongrie . . . . .	1900	1,716	780	63	27	136	201	5	19	44	1,700	1,291	2,991
	1910	3,864	1,368	54	76	179	330	3	15	38	3,410	2,517	5,927
France . . . . .	1900	2,614	15,886	5,227	1,111	21,786	4,040	111	2,846	2,955	27,713	28,863	56,576
	1910	3,031	22,449	7,256	2,012	30,825	5,695	473	3,667	5,357	36,907	43,858	80,765
Grande-Bretagne et Irlande . . . . .	1900	1,841	2,243	577	425	234	245	55	45	83	2,453	3,295	5,748
	1910	2,070	2,947	648	454	332	330	55	25	113	2,886	4,088	6,974
Italie . . . . .	1900	556	1,309	71	66	444	922	9	74	92	2,156	1,387	3,543
	1910	365	1,883	84	123	461	1,165	13	222	174	2,611	1,879	4,490
Luxembourg (Grand-Duché) . . . . .	1900	243	1,960	67	55	367	2,906	47	4,305	467	4,771	5,646	10,417
	1910	317	2,438	78	123	404	2,493	41	4,070	403	4,706	5,661	10,367
Pays-Bas . . . . .	1900	26,007	12,272	1,014	4,758	726	14,145	4,716	73	212	29,859	34,064	63,923
	1910	31,686	13,574	1,272	5,522	734	12,939	4,902	78	243	33,165	37,785	70,950
Russie . . . . .	1900	1,393	646	6	27	53	207	—	7	12	1,319	1,032	2,351
	1910	3,977	1,468	74	124	214	1,569	13	16	36	4,502	2,989	7,491
Suisse . . . . .	1900	289	1,048	36	53	309	391	6	41	58	1,256	975	2,231
	1910	348	1,129	28	45	333	339	5	36	72	1,298	1,037	2,335
Autres pays . . . . .	1900	2,105	1,376	84	161	147	579	—	21	41	2,600	1,863	4,523
	1910	2,409	3,312	157	405	449	1,201	—	40	57	4,820	3,418	8,238
TOTAL DES HABITANTS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE.	1900	46,164	51,240	7,834	7,758	25,921	47,731	5,585	9,199	4,629	99,119	106,942	206,061
	1910	58,837	67,529	10,549	10,135	36,249	46,699	6,552	10,692	7,305	121,684	132,863	254,547

(1) Les pays spécialement dénommés sont ceux dont les nationaux en Belgique dépassent *mille* d'après le recensement au 31 décembre 1910.

(12,939). Les Allemands résident principalement dans la province de Liège (20,638 sur 57,010), la province de Brabant (16,961) et la province d'Anvers (10,770).

Quant aux 10,367 Luxembourgeois, on les rencontre en quantité notable dans la province de Luxembourg (4,070) et dans la province de Liège (2,493).

Habitants des grandes agglomérations appartenant par leur nationalité  
à l'un des pays avoisinant la Belgique.

TABLEAU XXX.

	HOLLANDE.		ALLEMAGNE.		LUXEMBOURG.		FRANCE.		ANGLETERRE.		
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
ANVERS . . . . .	7,758	8,987	4,266	4,080	99	123	969	1,206	793	809	
Agglomération anversoise . . . . .	Berchem . . . . .	681	800	291	324	8	7	71	87	72	95
	Borgerhout . . . . .	1,446	1,568	153	161	5	5	74	52	33	35
	Hoboken . . . . .	246	245	174	183	—	—	33	26	6	12
<b>Anvers et l'agglomération anversoise . . . . .</b>	<b>10,131</b>	<b>11,600</b>	<b>4,884</b>	<b>4,748</b>	<b>112</b>	<b>135</b>	<b>1,147</b>	<b>1,371</b>	<b>904</b>	<b>951</b>	
BRUXELLES . . . . .	1,429	1,776	2,393	2,551	230	434	3,049	3,354	243	456	
Agglomération bruxelloise . . . . .	Anderlecht . . . . .	586	625	593	573	42	67	747	733	40	35
	Etterbeek . . . . .	201	254	124	199	30	49	410	512	34	43
	Forest . . . . .	161	200	249	285	13	39	349	457	59	60
	Ixelles . . . . .	379	635	560	956	90	223	882	1,246	187	394
	Jette . . . . .	86	75	66	104	7	10	119	157	5	7
	Koekelberg . . . . .	79	80	73	79	12	29	65	84	9	5
	Laeken . . . . .	283	284	233	212	27	29	236	289	32	31
	Molenbeek-Saint-Jean . . . . .	520	564	522	445	76	100	609	592	42	27
	Saint-Gilles . . . . .	474	623	665	819	78	148	979	1,091	85	149
Saint-Josse-ten-Noode . . . . .	271	353	651	525	48	78	508	661	49	53	
Schaerbeek . . . . .	660	839	1,064	1,064	94	140	861	1,030	63	88	
Uccle . . . . .	198	303	151	191	11	41	175	280	69	113	
Woluwe-Saint-Lambert . . . . .	40	54	22	46	6	5	60	172	2	5	
<b>Bruxelles et l'agglomération bruxelloise . . . . .</b>	<b>5,367</b>	<b>6,665</b>	<b>7,366</b>	<b>8,049</b>	<b>764</b>	<b>1,392</b>	<b>9,099</b>	<b>10,658</b>	<b>919</b>	<b>1,466</b>	
GAND . . . . .	637	818	291	294	15	18	287	306	90	114	
Agglomération gantoise . . . . .	Gentbrugge . . . . .	32	31	21	19	—	—	32	23	—	2
	Ledeberg . . . . .	25	25	11	13	—	3	13	19	3	4
	Mont-Saint Amand . . . . .	72	131	17	21	1	—	24	33	6	15
<b>Gand et l'agglomération gantoise . . . . .</b>	<b>766</b>	<b>1,005</b>	<b>340</b>	<b>347</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>356</b>	<b>441</b>	<b>99</b>	<b>135</b>	
LIÈGE . . . . .	2,291	2,996	2,383	3,130	325	357	1,115	1,225	50	92	
Agglomération liégeoise . . . . .	Angleur . . . . .	50	70	83	77	24	14	43	65	4	4
	Bressoux . . . . .	153	170	132	127	5	4	60	63	3	3
	Grivegnée . . . . .	81	106	103	109	35	38	93	62	13	—
	Herstal . . . . .	260	265	196	168	12	17	66	86	3	5
	Ougrée . . . . .	42	47	282	333	48	38	50	69	—	4
<b>Liège et l'agglomération liégeoise . . . . .</b>	<b>2,877</b>	<b>3,654</b>	<b>3,179</b>	<b>3,944</b>	<b>449</b>	<b>468</b>	<b>1,427</b>	<b>1,570</b>	<b>73</b>	<b>108</b>	
<b>Les quatre grandes villes et leurs agglomérations . . . . .</b>	<b>19,141</b>	<b>22,924</b>	<b>15,769</b>	<b>17,088</b>	<b>1,341</b>	<b>2,016</b>	<b>12,029</b>	<b>14,040</b>	<b>1,995</b>	<b>2,660</b>	



C'est dans les agglomérations urbaines qu'habitent, en grande partie, les personnes de nationalité étrangère. Cela est vrai surtout dans les provinces d'Anvers et de Brabant. Le tableau XXX rapproché du précédent nous montre, en effet, que les Hollandais, pour une bonne partie, les Allemands et les Français presque en totalité, sont groupés dans la ville d'Anvers et sa banlieue ; Bruxelles et ses faubourgs comprennent 51,745 étrangers sur les 58,369 appartenant aux cinq nationalités prévues au tableau XXX et demeurant dans la province. Dans le Hainaut et Liège, les étrangers sont plus éparpillés à travers la province.

Sur les personnes des cinq nationalités reprises au tableau, à peu près la moitié (48 p. c.) habitent dans les quatre grandes agglomérations urbaines.

Un détail intéressant mérite d'être relevé : il se rapporte à la répartition des étrangers au point de vue des sexes. Le sexe féminin l'emporte parmi ceux qui appartiennent à des nationalités avoisinant la Belgique ; parmi les étrangers venus d'autres pays, ce sont les hommes qui sont de loin les plus nombreux. Le tableau XXXI met cette situation en lumière.

#### Étrangers des principaux pays par sexe.

TABLEAU XXXI.

PAYS DE NATIONALITÉ.	Nombre de nationaux habitant la Belgique.			Proportion p. c.		
	H.	F.	Total.	F.	H.	
Iles britanniques . . . . .	1900	2,453	3,295	5,748	57.32	42.68
	1910	2,886	4,088	6,974	58.62	41.38
Allemagne . . . . .	1900	25,232	28,526	53,758	53.06	46.94
	1910	27,379	29,631	57,010	51.98	48.02
Pays-Bas . . . . .	1900	29,859	34,064	63,923	53.29	46.71
	1910	33,165	37,785	70,950	53.26	46.74
Luxembourg (G <sup>o</sup> -Duché) . . . . .	1900	4,771	5,646	10,417	54.20	45.80
	1910	4,706	5,661	10,367	54.61	45.39
France . . . . .	1900	27,713	28,863	56,576	51.02	48.98
	1910	36,907	43,858	80,765	54.30	45.70
Autres pays . . . . .	1900	9,091	6,548	15,639	41.87	58.13
	1910	16,641	11,840	28,481	41.57	58.43

On est tenté d'expliquer la supériorité du nombre des femmes sur celui des hommes parmi les nationaux des pays voisins de la Belgique par cette circonstance que beaucoup de femmes de ces pays viennent occuper en Belgique des emplois de gouvernante et de servante, Cela est vrai surtout pour les personnes de nationalité

anglaise, allemande, hollandaise et luxembourgeoise. Le tableau XXX contient une indication à cet égard en montrant que dans les grandes agglomérations, parmi les étrangers, il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes.

Pour les nationaux français, cette différence entre les sexes n'était pas aussi accentuées en 1900 qu'en 1910, comme on le voit au tableau XXXI. Aussi la prépondérance du sexe féminin n'est-elle pas due pour eux au fait que nous signalons, mais à une autre circonstance, semble-t-il ; c'est l'établissement en Belgique d'un certain nombre de congrégations religieuses françaises. Mais cette explication n'est pas suffisante. On obtient certain éclaircissement sur cette supériorité numérique au sexe féminin parmi les étrangers en distinguant ceux-ci suivant qu'ils sont nés à l'étranger ou en Belgique et en rapprochant cette répartition de celle des Belges sur la même base.

En effet, on remarque dans le tableau XXXII que le nombre des femmes est supérieur à celui des hommes parmi les étrangers nés en Belgique seulement, tandis que dans la catégorie des étrangers nés en pays étranger les hommes prédominent. Il est vrai que la supériorité numérique des hommes dans cette catégorie n'est que de 3 p. c. pour l'ensemble du royaume et elle n'existe que dans les communes de plus de 5,000 habitants et elle est en diminution sur 1900 où elle était de 5 p. c. ; tandis que l'écart au profit du sexe féminin, dans l'autre catégorie est de 26 p. c. et atteint même 28 p. c. dans les communes de 20,000 habitants et plus. Il n'était que de 22 p. c. en 1900.

De plus, la prépondérance du sexe féminin dans le groupe des étrangers nés en Belgique se constate dans toutes les provinces, avec un taux assez uniforme ; tandis que la supériorité du sexe masculin dans le groupe des étrangers nés en pays étranger n'existe que dans les provinces d'Anvers, de Luxembourg et de Liège ; dans le Hainaut et la province de Brabant l'avantage au profit des hommes est insignifiant ; dans les autres provinces le sexe féminin domine dans cette catégorie comme dans l'autre. Cette constatation tend à faire croire que la prédominance du sexe masculin parmi les habitants de nationalité étrangère nés en pays étranger existe uniquement ou principalement pour les nationaux hollandais et luxembourgeois qui constituent les plus forts groupes d'étrangers dans les provinces d'Anvers, de Luxembourg et de Liège. Il

Répartition des habitants d'après leur pays de nationalité  
combiné avec leur pays de naissance.

TABLEAU XXXII.

PROVINCES.	NATIONALITÉ BELGE.								
	Habitants nés en Belgique.			Habitants nés en pays étranger.					
	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.		Femmes.		Total (chiffres absolus).	
				Chiffres absolus.	Proportion o/o	Chiffres absolus.	Proportion o/o		
Anvers . . . . .	448,482	451,266	899,748	2,991	29 6	7,101	70.4	10,092	
Brabant . . . . .	674,516	743,236	1,387,752	4,620	32 1	9,776	67.9	14,396	
Flandre occidentale . . . . .	421,944	428,356	850,300	5,740	43.2	7,546	56.8	13,286	
Flandre orientale . . . . .	547,122	553,993	1,101,115	3,639	40 1	5,446	59.9	9,085	
Hainaut . . . . .	595,505	579,818	1,175,323	9,033	42.4	12,262	57.6	21,295	
Liège . . . . .	415,250	414,367	829,617	3,899	32 4	8,126	67.6	12,025	
Limbourg . . . . .	136,487	130,802	267,289	677	36 6	1,173	63.4	1,850	
Luxembourg . . . . .	110,763	105,523	216,286	1,447	34 2	2,790	65 8	4,237	
Namur . . . . .	175,849	176,970	352,819	1,152	42 3	1,570	57.7	2,722	
Communes de 20,000 habitants et plus . . . . .	955,614	1,052,699	2,008,313	12,856	33.9	25,028	66.1	37,884	
Communes de 5,000 à moins de 20,000 habitants . . . . .	970,636	961,606	1,932,242	8,724	40 5	12,803	59 5	21,527	
Communes de 2,000 à moins de 5,000 habitants . . . . .	777,474	752,937	1,530,411	6,112	39.3	9,432	60.7	15,544	
Communes de moins de 2,000 habitants . . . . .	822,194	787,089	1,609,283	5,506	39.2	8,527	60.8	14,033	
LE ROYAUME . . . . .	3,525,918	3,554,331	7,080,249	33,198	37.3	55,790	62.7	88,988	

PROVINCES.	NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE.									
	Habitants nés en Belgique.					Habitants nés en pays étranger.				
	Hommes.		Femmes.		Total (chiffres absolus).	Hommes.		Femmes.		Total (chiffres absolus).
	Chiffres absolus.	Proportion o/o	Chiffres absolus.	Proportion o/o		Chiffres absolus.	Proportion o/o	Chiffres absolus.	Proportion o/o	
Anvers . . . . .	7,016	39.1	10,953	60.9	17,969	22,084	54 0	18,784	46.0	40,868
Brabant . . . . .	4,500	33.5	8,942	66.5	13,442	27,131	50 2	26,956	49.8	54,087
Flandre occidentale . . . . .	953	37.5	1,589	62.5	2,542	3,825	47 8	4,182	52.2	8,007
Flandre orientale . . . . .	1,051	39.3	1,620	60.7	2,671	3,640	48.8	3,824	51.2	7,464
Hainaut . . . . .	2,746	37.6	4,557	62.4	7,303	14,931	51.6	14,015	48 4	28,946
Liège . . . . .	5,721	37.1	9,710	62.9	15,431	16,675	53.3	14,593	46.7	31,268
Limbourg . . . . .	777	39.9	1,171	60.1	1,948	2,073	45 0	2,531	55 0	4,604
Luxembourg . . . . .	1,095	37.4	1,833	62.6	2,928	4,309	55.5	3,455	44 5	7,764
Namur . . . . .	517	37.1	874	62 9	1,391	2,640	44.6	3,274	55.4	5,914
Communes de 20,000 habitants et plus . . . . .	13,045	35 6	23,567	64.4	36,612	59,593	52.2	54,494	47.8	114,087
Communes de 5,000 à moins de 20,000 habitants . . . . .	4,448	38.9	6,999	61.1	11,447	15,368	52.3	14,011	47.7	29,379
Communes de 2,000 à moins de 5,000 habitants . . . . .	3,589	39.7	5,453	60.3	9,042	11,239	48.8	11,780	51.2	23,019
Communes de moins de 2,000 habit. . . . .	3,294	38 6	5,230	61.4	8,524	11,108	49.5	11,329	50 5	22,437
LE ROYAUME . . . . .	24,376	37.1	41,249	62.9	65,625	97,308	51.5	91,614	48.5	188,922

semble résulter de ces constatations que, parmi les étrangers qui viennent s'établir en Belgique, il y a plus d'hommes que de femmes, mais que, parmi les enfants des étrangers nés en Belgique, plus d'hommes que de femmes retournent dans leur pays d'origine.

D'une façon générale, les hommes participent plus que les femmes au mouvement des migrations internationales. Les inscriptions dans les registres de population nous montrent qu'il en est ainsi. On a compté, en Belgique, pour les années 1901 à 1910 :

	Hommes.	Femmes.
Émigration . . . . .	159,965	134,655
Immigration . . . . .	202,287	161,961

Pour 100 femmes étrangères qui viennent s'établir en Belgique et qui sont inscrites dans les registres, il y a 120 hommes étrangers. De même, parmi les partants, il y a plus d'hommes que de femmes. Ce fait peut servir à expliquer que parmi les habitants de nationalité belge nés en Belgique, il y ait plus de femmes que d'hommes, comme on le voit au tableau XXXI; de même qu'en général parmi les habitants, belges ou étrangers, nés en Belgique.

On constate, par contre, une grande supériorité du sexe féminin parmi les habitants de nationalité belge nés à l'étranger. Cette supériorité est de 25 p. c. pour tout le royaume. Elle va jusque 40 p. c. dans la province d'Anvers, 32 dans les provinces de Brabant et de Liège, 31 dans la province de Luxembourg. Il est à remarquer que la femme étrangère qui épouse un Belge devient belge, tandis que les hommes perdent

moins facilement leur nationalité étrangère. Il semble que dans les provinces citées en dernier lieu, beaucoup de femmes nées en pays étranger épousent des Belges. C'est ce qui expliquerait ce que nous avons constaté tantôt : la prédominance dans les mêmes provinces du sexe masculin parmi les habitants de nationalité étrangère nés en pays étranger.

On peut expliquer aussi par la même circonstance le fait que, parmi les personnes nées à l'étranger, il y a proportionnellement plus de femmes belges que d'hommes belges. Sur 130,506 habitants du sexe masculin nés à l'étranger il y en a 33,198 de nationalité belge, soit 25 p. c. et 97,308 étrangers, soit 75 p. c.; tandis que sur 147,404 femmes nées à l'étranger, il y en a 55,790, soit 38 p. c. de nationalité belge et 91,614 soit 62 p. c. de nationalité étrangère. En 1900, parmi les femmes nées à l'étranger, la proportion de celles qui avaient acquis la nationalité belge était de 41 p. c., alors que la même proportion de Belges parmi les hommes nés à l'étranger était de 27 p. c. seulement.

Remarquons encore que parmi les étrangers au nombre de 254,547, 25 p. c. ou 65,625 ont vu le jour en Belgique et 75 p. c. ou 188,922 sont nés à l'étranger. Dans la province de Liège à peu près 50 p. c. des étrangers sont nés en Belgique. En 1900, les habitants nés sur le sol belge constituaient 32 p. c. du total des étrangers.

En rapprochant la statistique de la nationalité de celle du lieu de naissance, on obtient le tableau XXXIII.

TABLEAU XXXIII.

PROVINCES.	Habitants de nationalité étrangère.		Habitants nés en pays étranger.		Nombre, dans chaque province, des habitants de nationalité étrangère, par 1,000 habitants.		Nombre, dans chaque province, des habitants nés à l'étranger, par 1,000 habitants.	
	Nombre	Rang d'importance des provinces.	Nombre.	Rang d'importance des provinces.	Nombre proportionnel.	Rang des provinces.	Nombre proportionnel.	Rang des provinces.
Anvers . . . . .	58,837	2	50,960	2	61	1	53	1
Brabant . . . . .	67,529	1	68,483	1	46	3	47	4
Flandre occidentale. . . . .	10,549	6	21,293	5	12	7	24	6
Flandre orientale . . . . .	10,135	7	16,549	6	9	8	15	8
Hainaut . . . . .	36,249	4	50,241	3	29	4	41	5
Liège . . . . .	46,699	3	43,293	4	53	2	49	3
Limbourg . . . . .	6,552	9	6,454	9	24	5	23	7
Luxembourg . . . . .	10,692	5	12,001	7	46	3	52	2
Namur . . . . .	7,305	8	8,636	8	20	6	24	6
LE ROYAUME . . . . .	254,547	—	277,910	—	34	—	37	—

Le nombre des habitants nés en pays étranger est supérieur à celui des habitants de nationalité étrangère pour l'ensemble du Royaume. Il n'en est pas ainsi dans toutes les provinces : dans celles d'Anvers, de Liège et de Limbourg, le nombre des habitants de nationalité étrangère est plus fort que celui des habitants nés à l'étranger. Il y a à peu près égalité dans le Brabant. Les provinces de Hainaut, les deux Flandres et Namur, provinces d'émigration, ont beaucoup plus d'habitants nés à l'étranger que de nationalité étrangère. Les habitants compris dans ces provinces parmi ceux qui sont nés à l'étranger, sont des descendants de parents belges nés à l'étranger mais restés belges.

Si l'on compare les provinces entre elles, on remarque au point de vue des chiffres absolus que la province de Brabant vient au premier rang, tant en ce qui concerne les nationaux étrangers que les naissances en pays étranger. Viennent ensuite Anvers et Liège.

Si l'on envisage les chiffres relatifs, c'est la province d'Anvers qui tient le premier rang tant au point de vue du nombre des habitants de nationalité étrangère (61 pour 1,000 habitants) que de celui des habitants nés à l'étranger (53 pour 1,000). Pour la densité de la population de nationalité étrangère, le second rang est occupé par Liège (53 pour 1,000), le troisième à égalité par le Brabant et le Luxembourg (46 pour 1,000).

En ce qui concerne l'importance relative des habitants nés à l'étranger, c'est le Luxembourg qui prend le deuxième rang (52 pour 1,000), Liège le troisième (49 pour 1,000), le Brabant ne vient qu'en quatrième lieu (47 pour 1,000).

C'est dans les Flandres que l'élément étranger est le moins répandu. On n'y trouve que 9 et 12 étrangers sur 1,000 habitants,

Le nombre des habitants de nationalité étrangère augmente plus rapidement que celui de la population. On a compté :

En 1890, 171,438 habitants de nationalité étrangère soit 28 par 1,000 habitants;

En 1900, 206,066 habitants de nationalité étrangère soit 31 par 1,000 habitants;

En 1910, 254,547 habitants de nationalité étrangère soit 35 par 1,000 habitants.

L'augmentation depuis 1900 est spécialement remarquable pour les habitants de nationalité française. Leur nombre a passé de 56,576 en 1900 à 80,765, soit un

accroissement de 43 p. c. Il est même de 50 p. c. pour le sexe féminin. Cette circonstance, jointe au fait de la prépondérance anormale de ce sexe parmi les personnes de nationalité française, fait supposer que l'augmentation extraordinaire du nombre de ces personnes est due à l'établissement en Belgique d'un certain nombre de congrégations religieuses françaises.

### § 7. — LES LANGUES NATIONALES PARLÉES.

(Tome III, cadre, IV pp. 1 à 197.)

Le recensement a établi comme suit la répartition de la population au point de vue des langues nationales parlées en 1910 :

	Habitants sans distinction d'âge.	Habitants âgés de 15 ans et plus.	Habitants âgés de 21 ans et plus.
Parlant le français seulement . . . . .	2,833,334	2,132,957	1,823,825
» le flamand » . . . . .	3,220,662	2,129,185	1,760,656
» l'allemand » . . . . .	31,415	19,654	16,479
» le français et le flamand . . . . .	871,288	746,140	628,703
» le français et l'allemand . . . . .	74,993	65,637	56,681
» le flamand et l'allemand . . . . .	8,652	7,237	6,441
» les trois langues nationales . . . . .	52,547	49,300	42,404
» aucune des trois langues . . . . .	330,893	6,645	5,688
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>7,423,784</b>	<b>5,156,755</b>	<b>4,340,877</b>
Habit. qui, parlant plusieurs langues, se servent le plus fréquemment			
{ du français . . . . .	349,969	299,589	259,594
{ du flamand . . . . .	611,531	529,851	441,667
{ de l'allemand . . . . .	45,980	38,874	32,968

Parmi les personnes parlant plusieurs langues, 34.75 p. c. ont déclaré se servir le plus fréquemment du français; 60.70 p. c. ont déclaré se servir le plus fréquemment du flamand; 4.55 p. c. de l'allemand.

En ajoutant aux personnes parlant exclusivement le français, le flamand ou l'allemand respectivement les personnes qui, parlant plusieurs langues, ont déclaré se servir le plus fréquemment de l'une de ces langues, on obtient les chiffres suivants :

	Sans distinction d'âge.		De 15 ans et plus.	
	Chiffres absolus.	Prop. p. c.	Chiffres absolus.	Prop. p. c.
Habitants parlant exclusivement ou le plus fréquemment				
{ le français . . . . .	3,183,303	42.88	2,432,546	47.17
{ le flamand . . . . .	3,832,693	51.62	2,659,036	51.56
{ l'allemand . . . . .	77,395	1.04	58,528	1.14
Habitants ne parlant aucune des trois langues . . . . .	330,893	4.46	6,645	0.13
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>7,423,784</b>	<b>100.00</b>	<b>5,156,755</b>	<b>100.00</b>

Les habitants ne parlant aucune des trois langues nationales comprennent les enfants en dessous de 2 ans et les étrangers ne parlant aucune des trois langues nationales.

On peut faire un autre groupement des résultats en ajoutant au nombre des habitants parlant une langue,

les habitants parlant cette langue et une autre. On obtient alors le total des habitants parlant chaque langue. Le voici :

Habitants parlant le français ou le français et une autre langue nationale :

Le français seulement. . . . .	2,833,334
Le français et le flamand. . . . .	871,288
Le français et l'allemand. . . . .	74,993
Le français, le flamand et l'allemand . . . . .	52,547
	<hr/>
	3,832,162

Habitants parlant le flamand ou le flamand et une autre langue nationale :

Le flamand seulement. . . . .	3,220,662
Le flamand et le français. . . . .	871,288
Le flamand et l'allemand. . . . .	8,652
Le flamand, le français et l'allemand . . . . .	52,547
	<hr/>
	4,153,149

Habitants parlant l'allemand ou l'allemand et une autre langue nationale :

L'allemand seulement. . . . .	31,415
L'allemand et le français. . . . .	74,993
L'allemand et le flamand. . . . .	8,652
L'allemand, le français et le flamand . . . . .	52,547
	<hr/>
	167,607

Comme on l'a vu plus haut, on a relevé en outre 330,893 personnes ne parlant aucune des trois langues nationales, y compris les enfants en dessous de deux ans.

Abstraction faite de cette catégorie d'habitants, il résulte du groupement des chiffres donnés ci-dessus que 54 p. c. des habitants parlent le français ou le français et une autre langue nationale, 59 p. c. parlent le flamand ou le flamand et une autre langue nationale, 2 p. c. parlent l'allemand ou l'allemand et une autre langue nationale. Ceux qui ne parlent qu'une langue forment 85.8 p. c. de la population : 40 p. c. ne connaissent que le français, 45.4 p. c. ne parlent que le flamand, 0.4 p. c. ne parlent que l'allemand.

Sur les 14 p. c. de bilingues et de trilingues, 12.2 p. c. parlent le français et le flamand, 1 p. c. le français et l'allemand, 0.1 p. c. le flamand et l'allemand, 0.7 p. c. parlent les trois langues nationales.

Les proportions obtenues ci-dessus en comparant chacun des groupes à l'ensemble de la population (déduction faite des enfants en dessous de 2 ans et des personnes ne parlant aucune des trois langues

nationales), changent d'aspect lorsqu'on prend en considération la population adulte et les groupes linguistiques qu'elle contient.

Comme en 1900, il a été fait une distinction en 1910 au point de vue des langues parlées entre les habitants âgés de 15 ans et plus et les autres. De plus, en 1910, on a introduit une subdivision nouvelle : les habitants âgés de 21 ans et plus.

Le tableau XXXIV donne la répartition par province des habitants au point de vue des langues parlées dans chacun des groupements. Voici les résultats que donne le groupe des habitants de 15 ans et plus :

Habitants adultes parlant le français ou le français et une autre langue nationale :

Le français seulement. . . . .	2,132,957
Le français et le flamand. . . . .	746,140
Le français et l'allemand. . . . .	65,637
Le français, le flamand et l'allemand . . . . .	49,300
	<hr/>
	2,994,034

Habitants adultes parlant le flamand ou le flamand et une autre langue nationale :

Le flamand seulement. . . . .	2,129,185
Le flamand et le français. . . . .	746,140
Le flamand et l'allemand. . . . .	7,237
Le flamand, le français et l'allemand . . . . .	49,300
	<hr/>
	2,931,862

Habitants adultes parlant l'allemand ou l'allemand et une autre langue nationale :

L'allemand seulement. . . . .	19,654
L'allemand et le français. . . . .	65,637
L'allemand et le flamand. . . . .	7,237
L'allemand, le français et le flamand . . . . .	49,300
	<hr/>
	141,828

Ces chiffres comparés à la population de 15 ans et plus, parlant une ou plusieurs des langues nationales, donnent les proportions suivantes :

Parmi les habitants de cet âge : 58 p. c. parlent le français ou le français et une autre langue nationale ; 57 p. c. parlent le flamand ou le flamand et une autre langue nationale ; 3 p. c. parlent l'allemand ou l'allemand et une autre langue nationale.

Ceux qui ne parlent qu'une langue forment 83.1 p. c. de la population adulte : 41.4 p. c. ne connaissant que le français ; 41.3 p. c. ne connaissant que le flamand ; 0.4 p. c. ne connaissant que l'allemand.

**Répartition des habitants d'après les langues nationales qu'ils savent parler et d'après celle  
dont ils ont déclaré se servir le plus fréquemment.**

TABLEAU XXIV.

PROVINCES.	NOMBRE total des habitants	HABITANTS PARLANT								Habitants qui, parlant deux ou les trois langues nation- ales, se servent le plus fréquemment		
		le français seu- lement.	le flamand seu- lement.	l'alle- mand seu- lement.	le français et le flamand.	le français et l'alle- mand.	le flamand et l'alle- mand.	les trois langues nation- ales.	Aucune des trois langues	du français.	du flamand.	de l'al- lemand.
		HABITANTS SANS DISTINCTION D'AGE.										
Anvers . . . . .	968,677	12,289	762,414	5,048	113,606	2,660	5,651	17,857	49,152	21,124	112,107	6,543
Brabant . . . . .	1,469,677	382,947	603,507	3,987	381,997	14,533	1,367	18,963	62,376	182,399	226,530	7,931
Flandre occidentale . . . . .	874,135	31,825	669,081	165	123,988	467	192	3,197	45,270	22,059	105,330	405
Flandre orientale . . . . .	1,120,335	9,311	934,143	256	116,889	397	401	5,233	53,705	16,107	106,319	494
Hainaut . . . . .	1,232,867	1,113,738	17,283	432	49,575	2,560	50	1,028	48,201	34,769	17,934	510
Liège . . . . .	888,341	748,504	14,726	9,744	50,068	28,627	474	4,229	31,969	59,277	14,560	9,561
Limbouurg . . . . .	275,691	9,123	218,622	225	29,386	251	435	1,209	16,440	3,370	27,641	270
Luxembourg . . . . .	231,215	183,218	153	11,487	1,393	24,099	32	391	10,442	5,409	381	20,125
Namur . . . . .	362,846	342,379	733	71	4,436	1,399	50	440	13,338	5,455	729	141
<b>LE ROYAUME . . . . .</b>	<b>7,423,784</b>	<b>2,833,334</b>	<b>3,220,662</b>	<b>31,415</b>	<b>871,288</b>	<b>74,993</b>	<b>8,652</b>	<b>52,547</b>	<b>330,893</b>	<b>349,969</b>	<b>611,531</b>	<b>45,980</b>
HABITANTS AGÉS DE 15 ANS ET PLUS.												
Anvers . . . . .	641,854	10,052	502,748	3,907	100,580	2,341	4,638	16,546	1,042	17,861	100,832	5,412
Brabant . . . . .	1,048,032	296,660	395,123	3,293	319,299	13,151	1,187	17,730	1,589	154,920	189,436	7,011
Flandre occidentale . . . . .	573,518	22,170	440,501	122	106,688	418	148	3,040	431	18,204	91,761	329
Flandre orientale . . . . .	746,545	7,152	630,303	211	102,776	405	346	4,971	381	13,544	94,536	418
Hainaut . . . . .	898,972	839,895	11,718	323	41,391	2,295	49	964	2,337	29,850	14,417	432
Liège . . . . .	647,603	558,488	9,493	6,145	43,388	25,051	433	4,090	515	52,507	12,52	7,927
Limbouurg . . . . .	174,216	6,953	138,554	155	26,741	223	358	1,155	77	2,876	25,393	208
Luxembourg . . . . .	161,250	133,399	122	5,436	1,266	20,465	29	376	157	4,792	333	17,011
Namur . . . . .	264,765	258,188	623	62	4,011	1,288	49	428	116	5,035	615	126
<b>LE ROYAUME . . . . .</b>	<b>5,156,755</b>	<b>2,132,957</b>	<b>2,129,185</b>	<b>19,654</b>	<b>746,140</b>	<b>65,637</b>	<b>7,237</b>	<b>49,300</b>	<b>6,645</b>	<b>299,589</b>	<b>529,851</b>	<b>38,874</b>
HABITANTS AGÉS DE 21 ANS ET PLUS.												
Anvers . . . . .	531,135	8,858	413,690	3,338	84,349	2,008	4,080	13,891	921	15,409	84,296	4,623
Brabant . . . . .	887,278	258,628	326,945	2,732	269,418	11,594	1,078	15,567	1,316	133,919	157,670	6,068
Flandre occidentale . . . . .	474,502	18,386	364,593	88	88,100	344	134	2,518	339	15,142	75,687	267
Flandre orientale . . . . .	620,993	6,123	523,698	191	85,826	355	315	4,180	305	11,495	78,819	362
Hainaut . . . . .	767,683	717,337	9,547	256	35,540	2,011	44	829	2,119	26,079	11,989	356
Liège . . . . .	550,936	473,249	7,883	5,173	38,263	21,852	388	3,736	392	46,512	10,887	6,840
Limbouurg . . . . .	144,300	5,994	113,826	127	22,725	201	332	1,023	72	2,504	21,595	182
Luxembourg . . . . .	137,105	113,868	92	4,527	979	17,174	29	299	137	4,072	252	14,157
Namur . . . . .	226,945	221,382	382	47	3,503	1,142	41	361	87	4,462	472	113
<b>LE ROYAUME . . . . .</b>	<b>4,340,877</b>	<b>1,923,825</b>	<b>1,760,656</b>	<b>16,479</b>	<b>628,703</b>	<b>56,681</b>	<b>6,441</b>	<b>42,404</b>	<b>5,688</b>	<b>259,594</b>	<b>441,667</b>	<b>32,968</b>

Sur les 17 p. c. de la population adulte qui sont bilingues et trilingues, 14.6 p. c. parlent le français et le flamand, 1.3 p. c. le français et l'allemand, 0.1 p. c. le flamand et l'allemand, 1 p. c. les trois langues nationales.

On voit que, parmi la population adulte, la connaissance du français est plus répandue proportionnellement que dans l'ensemble de la population, ce qui s'explique

par le fait qu'il y a plus d'enfants dans la région flamande que dans les provinces wallonnes. Il est aussi naturel que le bilinguisme et le trilinguisme soit plus fréquent parmi la population adulte que dans la population de tous âges.

Il a paru que les résultats du recensement des langues parlées présentaient un intérêt spécial dans l'agglomération bruxelloise. Le tableau XXXV donne

**Répartition des habitants de l'agglomération bruxelloise d'après les langues nationales qu'ils savent parler et d'après celle dont ils ont déclaré se servir le plus fréquemment.**

TABLEAU XXXV.

COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE.	NOMBRE total des habitants	HABITANTS PARLANT								Habitants qui, parlant deux ou les trois langues nationales, se servent le plus fréquemment		
		le français seulement.	le flamand seulement.	l'allemand seulement.	le français et le flamand.	le français et l'allemand.	le flamand et l'allemand.	les trois langues nationales.	aucune des trois langues.	du français.	du flamand.	de l'allemand.
<b>HABITANTS SANS DISTINCTION D'ÂGE.</b>												
Bruxelles . . . . .	177,078	47,385	29,081	1,247	85,414	4,285	230	4,537	4,899	42,132	50,147	2,187
Anderlecht . . . . .	64,137	11,211	24,320	356	23,486	540	193	1,131	2,900	10,339	14,322	689
Etterbeek . . . . .	33,227	11,107	6,596	45	13,166	405	38	629	1,241	6,940	7,180	118
Forest . . . . .	24,228	7,975	5,247	207	8,756	413	38	532	1,060	5,741	3,778	220
Ixelles . . . . .	72,991	39,473	6,733	480	19,799	2,079	76	1,807	2,544	14,674	8,027	1,060
Jette . . . . .	14,782	1,811	7,775	42	4,191	110	39	227	587	1,394	3,086	87
Koekelberg . . . . .	12,750	1,770	5,702	22	4,378	63	34	224	557	1,953	2,687	59
Laeken . . . . .	35,024	4,720	12,720	101	15,230	210	68	553	1,422	5,875	10,006	180
Molenbeek-Saint Jean . . . . .	72,783	11,663	24,910	182	31,331	486	93	1,282	2,836	14,611	18,206	375
Saint-Gilles . . . . .	63,140	24,376	5,928	262	27,497	1,506	68	1,602	1,901	19,922	10,173	578
Saint-Josse-ten-Noode . . . . .	31,865	10,547	3,349	243	14,859	1,008	36	1,035	788	11,006	5,420	512
Schaerbeek . . . . .	82,480	20,975	13,677	294	40,525	1,794	103	2,126	2,986	21,346	22,271	931
Uccle . . . . .	26,979	5,818	9,074	61	10,169	352	25	449	1,031	4,186	6,665	144
Woluwe-Saint-Lambert . . . . .	8,883	2,035	3,839	14	2,262	121	13	189	410	929	1,613	43
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>720,347</b>	<b>200,866</b>	<b>158,951</b>	<b>3,556</b>	<b>301,063</b>	<b>13,372</b>	<b>1,054</b>	<b>16,323</b>	<b>25,162</b>	<b>161,048</b>	<b>163,581</b>	<b>7,183</b>
<b>HABITANTS AGÉS DE 15 ANS ET PLUS.</b>												
Bruxelles . . . . .	140,300	39,188	20,532	1,070	70,800	3,915	208	4,276	291	36,307	40,910	1,982
Anderlecht . . . . .	45,828	8,793	16,344	271	18,706	457	159	1,030	68	8,420	11,375	557
Etterbeek . . . . .	25,128	8,652	4,660	38	10,738	367	24	613	36	5,792	5,844	106
Forest . . . . .	17,947	6,192	3,556	151	7,107	363	32	488	58	4,816	2,980	194
Ixelles . . . . .	58,951	31,952	5,516	406	16,967	1,867	65	1,665	513	12,776	6,832	956
Jette . . . . .	10,375	1,404	5,153	28	3,430	100	34	217	5	1,176	2,537	72
Koekelberg . . . . .	9,190	1,385	3,902	21	3,591	59	29	200	3	1,622	2,209	48
Laeken . . . . .	25,505	3,738	8,614	76	12,280	187	62	501	47	4,707	8,173	150
Molenbeek-Saint-Jean . . . . .	54,258	9,121	17,627	144	25,619	458	82	1,183	24	12,140	14,879	323
Saint-Gilles . . . . .	50,528	19,810	4,535	230	22,943	1,344	61	1,506	99	17,013	8,322	519
Saint-Josse-ten-Noode . . . . .	26,476	8,833	2,646	218	12,787	936	33	987	36	9,629	4,646	468
Schaerbeek . . . . .	63,930	16,613	10,005	229	33,311	1,625	96	1,988	63	18,318	17,885	817
Uccle . . . . .	19,520	4,447	5,810	52	8,425	315	24	409	38	3,514	5,539	120
Woluwe-Saint-Lambert . . . . .	6,090	1,571	2,372	12	1,833	109	13	176	4	771	1,321	39
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>554,026</b>	<b>161,699</b>	<b>111,292</b>	<b>2,946</b>	<b>248,541</b>	<b>12,102</b>	<b>922</b>	<b>15,239</b>	<b>1,285</b>	<b>137,001</b>	<b>133,452</b>	<b>6,351</b>

les chiffres absolus. On peut les résumer comme suit :

On a compté, au 31 décembre 1910, dans les communes formant l'agglomération bruxelloise :

	Habitants sans distinction d'âge.	Habitants âgés de 15 ans et plus.
Parlant le français seulement . . . . .	200,866	161,699
„ le flamand „ . . . . .	158,951	111,292
„ l'allemand „ . . . . .	3,556	2,946
„ le français et le flamand . . . . .	301,063	248,541
„ le français et l'allemand . . . . .	13,372	12,102
„ le flamand et l'allemand . . . . .	1,054	922
„ les trois langues nationales . . . . .	16,323	15,239
„ aucune des trois langues. . . . .	25,162	1,285
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>720,347</b>	<b>554,026</b>

Parmi les habitants parlant plusieurs langues nationales, on en a compté parmi la population de tous âges :

161,048 parlant le plus fréquemment le français.	
163,581 „ „ le flamand.	
7,183 „ „ l'allemand.	

et parmi les habitants de 15 ans et plus :

137,001 parlant le plus fréquemment le français.	
133,452 „ „ le flamand.	
6,351 „ „ l'allemand.	

Les proportions pour cent pour l'ensemble et pour chacune des communes sont indiquées au tableau XXXVI.

Si l'on veut jeter un coup d'œil rétrospectif sur la statistique des langues parlées, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a un défaut d'uniformité entre les différents recensements quant à la place faite aux enfants en bas âge ou non encore en âge de parler.

En 1866, on a appliqué la règle que les enfants qui ne savent pas encore parler doivent être considérés comme parlant la langue de leur mère ou de leur père. En 1880, les enfants en dessous de 2 ans ont été considérés comme ne parlant aucune langue. En 1890, les enfants non encore en âge de parler ont été considérés comme parlant la langue la plus usuelle dans le ménage. En 1900, les enfants non encore en âge de parler ont été compris parmi les personnes ne parlant aucune langue. En 1910 enfin, la même règle subsiste, mais on a déterminé que les enfants en dessous de 2 ans devaient être considérés comme non encore en âge de parler.

Ces deux derniers recensements peuvent donc être

#### Langues parlées dans l'agglomération bruxelloise.

TABLEAU XXXVI.

COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE.	Proportion p. c. des habitants sans distinction d'âge.											Proportion p. c. des habitants âgés de 15 ans et plus.																
	HABITANTS PARLANT											Habitants qui, parlant deux ou les trois langues nationales, se servent le plus fréquemment	HABITANTS PARLANT											Habitants qui, parlant deux ou les trois langues nationales, se servent le plus fréquemment				
	le français seulement.	le flamand seulement.	l'allemand seulement.	le français et le flamand.	le français et l'allemand.	le flamand et l'allemand.	les 3 langues nationales.	Aucune des trois langues.	du				le français seulement.	le flamand seulement.	l'allemand seulement.	le français et le flamand.	le français et l'allemand.	le flamand et l'allemand.	les 3 langues nationales.	Aucune des trois langues.	du							
									français.	flamand.	de l'allemand.										français.	flamand.	de l'allemand.					
Bruxelles . . . . .	26.76	16.42	0.70	48.24	2.42	0.13	2.56	2.77	44.60	53.08	2.32	27.93	14.65	0.76	50.46	2.79	0.15	3.05	0.21	45.84	51.66	2.50						
Anderlecht . . . . .	17.48	37.92	0.56	36.62	0.84	0.30	1.76	4.52	40.79	56.50	2.71	19.19	35.66	0.59	40.82	0.99	0.35	2.25	0.15	41.37	55.89	2.74						
Etterbeek . . . . .	33.43	19.85	0.14	39.62	1.22	0.11	1.89	3.74	48.74	50.43	0.83	34.43	18.55	0.15	42.73	1.46	0.10	2.44	0.14	49.33	49.77	0.90						
Forest . . . . .	32.92	21.66	0.85	36.14	1.70	0.16	2.19	4.38	58.95	38.79	2.26	34.50	19.82	0.84	39.60	2.02	0.18	2.72	0.32	60.27	37.30	2.43						
Ixelles . . . . .	54.08	9.22	0.66	27.12	2.85	0.10	2.48	3.49	61.76	33.78	4.46	54.20	9.36	0.68	28.78	3.17	0.11	2.83	0.87	62.13	33.22	4.65						
Jette . . . . .	12.25	52.60	0.28	28.36	0.74	0.26	1.54	3.97	30.52	67.57	1.91	13.53	49.67	0.27	33.10	0.96	0.33	2.09	0.05	31.07	67.03	1.90						
Koekelberg . . . . .	13.88	44.72	0.17	34.34	0.49	0.27	1.76	4.37	41.56	57.19	1.25	15.07	42.46	0.23	39.07	0.64	0.32	2.18	0.03	41.81	56.95	1.24						
Laeken . . . . .	13.47	36.32	0.29	43.49	0.60	0.19	1.58	4.06	36.58	62.30	1.12	14.66	33.77	0.30	48.15	0.73	0.24	1.97	0.18	36.12	62.73	1.15						
Molenbeek-Saint-Jean.	16.02	34.22	0.25	43.05	0.67	0.13	1.76	3.90	44.02	54.85	1.13	16.81	32.49	0.27	47.22	0.84	0.15	2.18	0.04	44.40	54.42	1.18						
Saint-Gilles . . . . .	38.61	9.39	0.41	43.55	2.38	0.11	2.54	3.01	64.95	33.17	1.88	39.21	8.97	0.46	45.41	2.66	0.12	2.98	0.19	65.80	32.19	2.01						
Saint-Josse-ten Noode.	33.10	10.51	0.76	46.63	3.17	0.11	3.25	2.47	64.98	32.00	3.02	33.36	9.98	0.82	48.30	3.53	0.12	3.73	0.16	65.31	31.51	3.18						
Schaerbeek . . . . .	25.43	16.58	0.36	49.13	2.18	0.12	2.58	3.62	47.91	50.00	2.09	25.99	15.65	0.36	52.11	2.54	0.15	3.11	0.09	49.48	48.31	2.21						
Uccle . . . . .	21.57	33.63	0.23	37.69	1.30	0.09	1.67	3.82	38.07	60.62	1.31	22.78	29.76	0.27	43.16	1.61	0.12	2.10	0.20	38.31	60.38	1.31						
Woluwe-St-Lambert . .	22.91	43.22	0.16	25.46	1.36	0.15	2.13	4.61	35.94	62.40	1.66	25.79	38.95	0.20	30.10	1.79	0.21	2.89	0.07	36.18	61.99	1.83						
<b>L'AGGLOMÉRATION.</b>	<b>27.89</b>	<b>22.06</b>	<b>0.49</b>	<b>41.79</b>	<b>1.86</b>	<b>0.15</b>	<b>2.27</b>	<b>3.49</b>	<b>48.54</b>	<b>49.30</b>	<b>2.16</b>	<b>29.19</b>	<b>20.09</b>	<b>0.53</b>	<b>44.86</b>	<b>2.18</b>	<b>0.17</b>	<b>2.75</b>	<b>0.23</b>	<b>49.49</b>	<b>48.21</b>	<b>2.30</b>						
	100.00											100.00			100.00											100.00		



rapprochés avec le moins d'inconvénient. Voici les proportions établies en 1900 et 1910 :

	Habitants sans distinction d'âge.		Habitants âgés de 15 ans et plus.	
	1900	1910	1900	1910
Parlant le français seulement . . .	38.47	38.17	41.48	41.36
" le flamand " . . . . .	42.17	43.38	41.01	41.20
" l'allemand " . . . . .	0.42	0.42	0.40	0.38
" le français et le flamand . . .	11.97	11.74	14.74	14.47
" le français et l'allemand . . .	0.99	1.01	1.25	1.27
" le flamand et l'allemand . . .	0.11	0.12	0.14	0.14
" les trois langues nationales . .	0.64	0.71	0.87	0.96
" aucune des trois langues . . .	5.23	4.45	0.11	0.13
TOTAUX . . . . .	100.00	100.00	100.00	100.00

Dans l'ensemble, la répartition de la population au point de vue des langues parlées n'a guère changé de 1900 à 1910.

La statistique accuse une légère diminution de l'importance proportionnelle du groupe des personnes parlant le français seulement ; il y a eu aussi réduction du groupe bilingue français-flamand au profit, semble-t-il, du groupe d'habitants parlant le flamand seulement.

En négligeant les enfants non encore en âge de parler, on peut à la rigueur remonter plus haut que 1900

dans le rapprochement des données du recensement des langues. On obtient alors les proportions suivantes, en comprenant dans chaque groupe les personnes qui parlent la langue indiquée et celles qui parlent cette langue et une autre ou les deux autres langues nationales.

	Habitants sachant parler		
	le français.	le flamand.	l'allemand.
1866 . . . . .	49 p. c.	56 p. c.	1 p. c.
1880 . . . . .	52 p. c.	56 p. c.	2 p. c.
1890 . . . . .	54 p. c.	58 p. c.	2 p. c.
1900 . . . . .	55 p. c.	58 p. c.	2 p. c.
1910 . . . . .	54 p. c.	59 p. c.	2 p. c.

Encore une observation, elle concerne la question si intéressante du bilinguisme. On a vu plus haut que la proportion des personnes parlant à la fois le français et le flamand avait légèrement diminué depuis 1900. Sur 100 habitants parlaient le français et le flamand : en 1900, 11.97 et en 1910, 11.74.

Les chiffres absolus sont intéressants à citer et leur présentation par province nous éclaire sur leur portée réelle.

Le tableau XXXVII donne le nombre des personnes ayant déclaré parler le français et le flamand aux quatre derniers recensements.

Habitants parlant le français et le flamand.

TABEAU XXXVII.

ANNÉES.	PROVINCES									LE ROYAUME.
	Anvers.	Brabant.	Flandre Occidentale.	Flandre Orientale.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxembourg.	Namur.	
1880 . . . . .	49,283	153,436	76,595	77,313	23,804	22,054	18,605	500	2,162	423,752
1890 . . . . .	78,890	299,992	103,752	107,100	36,946	43,286	26,930	788	3,313	700,997
1900 . . . . .	104,041	336,847	123,121	116,638	40,828	46,237	29,306	1,058	3,511	801,587
1910 . . . . .	113,606	381,997	123,938	116,889	49,575	50,068	29,386	1,393	4,436	871,288

On constate que le chiffre absolu des habitants connaissant le français et le flamand a augmenté, mais dans la proportion de 8.7 p. c. seulement, alors que la population s'accroissait dans la proportion de 11 p. c.

Mais l'examen des chiffres par province fait faire cette constatation remarquable que les bilingues n'ont augmenté que dans la province de Brabant qui emporte plus de la moitié de l'augmentation générale (40,000 sur 70,000) et dans les provinces wallonnes ; dans la province d'Anvers également il y a un léger accroissement. Par contre, dans les provinces de Flandre

occidentale, de Flandre orientale et dans le Limbourg, les chiffres sont stationnaires.

La stagnation dans ces provinces et le faible accroissement dans la province d'Anvers frappent d'autant plus que, pour les périodes décennales antérieures à 1900, il y avait toujours eu dans les provinces flamandes une forte augmentation du nombre des bilingues.

La connaissance simultanée des deux langues nationales aurait-elle brusquement cessé de se propager en pays flamand pour ne faire des progrès que dans le

Brabant et les provinces wallonnes? Il est permis de douter que les statistiques révèlent la véritable situation à cet égard. Il est à remarquer en effet, que la diminution relative du nombre des habitants parlant les deux langués est, à peu de chose près, compensée par l'augmentation relative de ceux qui ne parlent que le flamand. Cette remarque permet de se demander si un certain nombre de flamands bilingues n'auraient pas déclaré à ce recensement-ci ne connaître que le flamand.

La carte ci-après donne le tracé des limites des régions linguistiques au 31 décembre 1910 en même temps que les limites des cantons et des arrondissements judiciaires à cette époque.

#### § 8. — LE DEGRÉ D'INSTRUCTION DES HABITANTS.

(Tome II, cadre III, pp. 378 à 470 et tome III, cadre VII pp. 240 à 624).

Sur 7,423,784 habitants, 5,546,179 soit 75 p. c., ont répondu affirmativement à la question : Savez-vous à la fois lire et écrire ? et 1,877,605, soit 25 p. c., ont répondu négativement.

Dans ce nombre sont compris les enfants en bas âge, même ceux qui ne parlent pas encore. En défalquant les enfants de moins de 5 ans la proportion des illettrés est de 17 p. c.; en ne tenant compte que de la population âgée de 8 ans et plus, cette proportion est de 13 p. c.

Il y a des degrés différents d'après les âges dans la fréquence du savoir lire et écrire. Voici quelle est la proportion des personnes ne sachant pas lire et écrire pour les différents groupe d'âges :

De 8 ans à moins de 15 ans . . . . .	11.5
De 15 — 20 . . . . .	6.0
De 20 — 25 . . . . .	6.0
De 25 — 30 . . . . .	7.1
De 30 — 40 . . . . .	9.1
De 40 — 50 . . . . .	13.2
De 50 — 60 . . . . .	19.7
De 60 — 70 . . . . .	29.7
De 70 ans et plus . . . . .	41.9

Il résulte de ces chiffres que c'est dans le groupe de 15 ans à moins de 25 ans que l'on rencontre le moins d'illettrés : 6 p. c. seulement. La proportion des illettrés augmente dans les groupes d'âges plus élevés : elle atteint 10 p. c. en moyenne parmi les habitants de 40 ans, 20 p. c. parmi ceux de 60 ans et 30 p. c. parmi ceux de 70 ans.

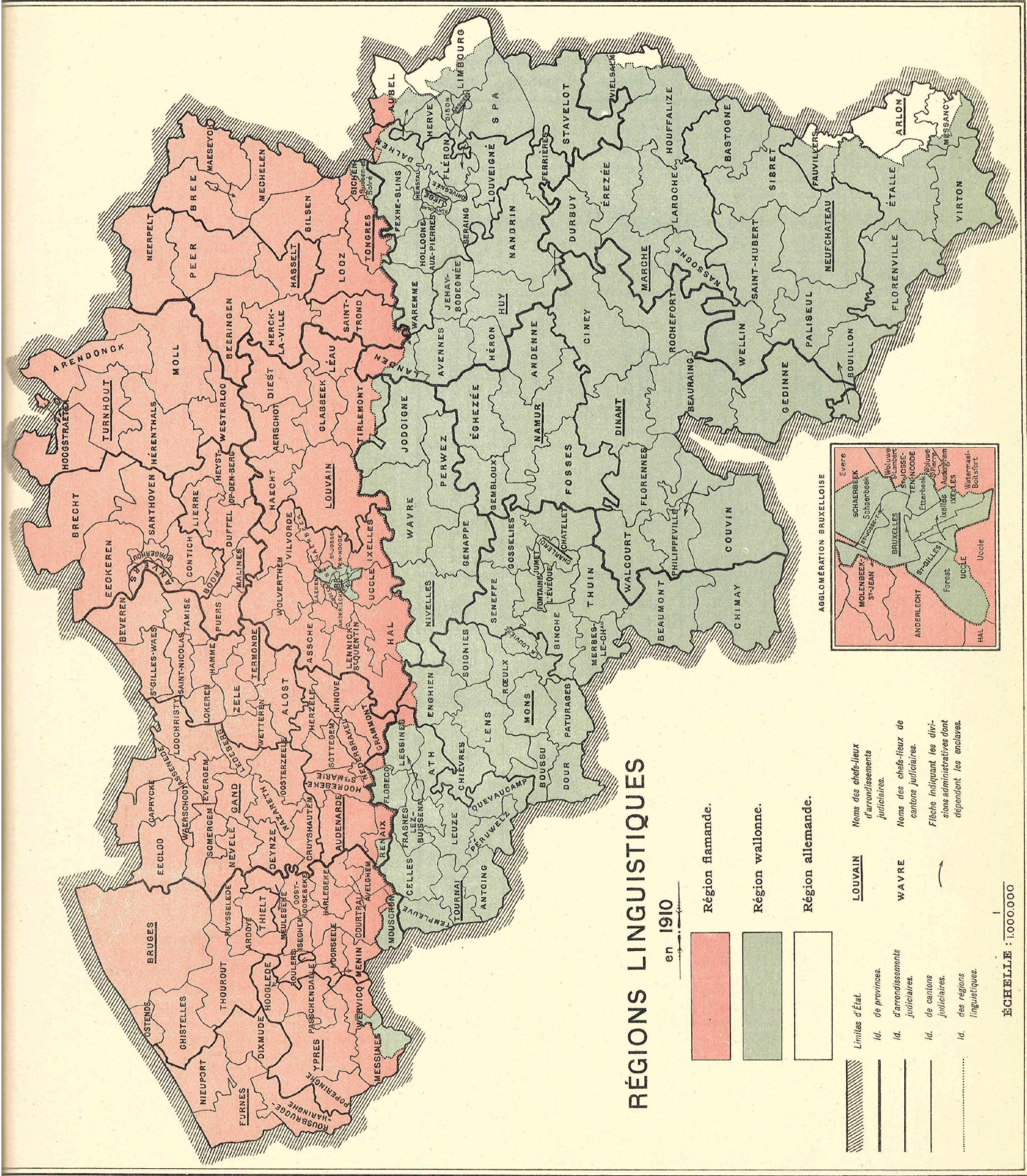
Pour comparer entre elles les différentes régions du pays au point de vue du degré d'instruction, il faut écarter l'influence perturbatrice des enfants qui se

trouvent en proportions inégales parmi la population des diverses provinces. Il convient aussi de choisir un âge qui n'est pas trop proche du moment où les enfants quittent les bancs de l'école primaire, parce qu'à ce moment on peut supposer qu'ils savent tous lire et écrire. L'âge de 21 ans a paru être une limite rationnelle : la proportion des lettrés et des illettrés parmi les personnes qui ont au moins 21 ans représente bien, semble-t-il, le degré de diffusion des connaissances élémentaires parmi la population active du moment.

Le tableau XXXVIII donne, à la fois, par arrondissement administratif et par province la proportion des personnes ne sachant pas lire et écrire par 100 habitants en général et la proportion des illettrés de 21 ans et plus par 100 habitants de cet âge. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce tableau pour se rendre compte de l'influence perturbatrice du nombre des enfants qui a été indiquée tantôt. Que l'on compare les deux proportions pour les provinces de Flandre occidentale et de Hainaut; parmi les habitants de 21 ans et plus les deux provinces ont la même proportion d'illettrés; parmi la population de tous âges, la Flandre occidentale a une proportion d'illettrés de 4 p. c. plus élevée que celle du Hainaut. C'est parce que la Flandre occidentale compte beaucoup plus d'enfants que le Hainaut. Nous ferons donc la comparaison sur la base de la proportion des illettrés parmi les habitants de 21 ans et plus.

Les arrondissements administratifs se classent dans l'ordre suivant au point de vue de la proportion d'illettrés parmi les habitants de 21 ans et plus sur 100 habitants de cet âge :

Saint-Nicolas . . . . .	25.41	Nivelles . . . . .	14.69
Eecloo . . . . .	24.14	Turnhout . . . . .	14.67
Audenarde . . . . .	22.27	Waremme . . . . .	12.81
Courtrai . . . . .	22.26	Malines . . . . .	12.28
Termonde . . . . .	22.22	Liège . . . . .	11.94
Alost . . . . .	22.11	Anvers . . . . .	11.70
Mons . . . . .	21.88	Bruxelles . . . . .	11.66
Soignies . . . . .	21.79	Tongres . . . . .	11.45
Bruges . . . . .	21.46	Furnes . . . . .	9.67
Dixmude . . . . .	20.83	Huy . . . . .	8.44
Charleroi . . . . .	19.08	Namur . . . . .	8.04
Thielt . . . . .	18.27	Verviers . . . . .	7.87
Roulers . . . . .	18.22	Arlon . . . . .	7.46
Gand . . . . .	18.16	Maeseyck . . . . .	5.44
Tournai . . . . .	17.53	Marche . . . . .	5.18
Ypres . . . . .	17.19	Dinant . . . . .	5.06
Ath . . . . .	17.00	Philippeville . . . . .	4.43
Hasselt . . . . .	15.87	Bastogne . . . . .	3.63
Ostende . . . . .	15.66	Neufchâteau . . . . .	3.55
Louvain . . . . .	15.14	Virton . . . . .	2.90
Thuin . . . . .	14.82	Moyenne générale . . . . .	14.85



# RÉGIONS LINGUISTIQUES

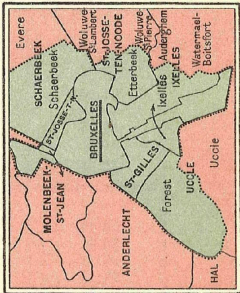
en 1910

- Région flamande.
- Région wallonne.
- Région allemande.

**Limites d'État.**  
 ———— Id. de provinces.  
 ———— Id. d'arrondissements judiciaires.  
 ———— Id. de cantons judiciaires.  
 ———— Id. des régions linguistiques.

**LOUVAIN** Noms des chefs-lieux d'arrondissements judiciaires.  
**WAVRE** Noms des chefs-lieux de cantons judiciaires.

Fiche indiquant les divisions administratives dont dépendent les enclaves.



ÉCHELLE : 1:000,000

TABLEAU XXXVIII.

PROVINCES.	ARRONDISSEMENTS ADMINISTRATIFS ET PROVINCES.	Proportion des illettrés (ne sachant pas lire et écrire) par 100 habitants.			Proportion des illettrés de 21 ans et plus par 100 habitants de cet âge.		
		Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
ANVERS.	Anvers . . . . .	22.91	24.49	23.72	9.50	13.78	11.70
	Malines . . . . .	25.66	28.32	27.00	9.29	15.25	12.28
	Turnhout . . . . .	29.39	31.29	30.31	12.84	16.66	14.67
	LA PROVINCE . . . . .	24.61	26.38	25.50	9.98	14.48	12.26
BRABANT.	Bruxelles . . . . .	21.16	21.91	21.56	9.71	13.36	11.66
	Louvain . . . . .	26.92	29.42	28.16	12.14	18.15	15.14
	Nivelles . . . . .	21.69	24.53	23.11	11.95	17.39	14.69
	LA PROVINCE . . . . .	22.33	23.54	22.95	10.40	14.56	12.59
FLANDRE OCCIDENTALE.	Bruges . . . . .	31.15	33.87	32.54	17.65	22.74	21.46
	Courtrai . . . . .	30.65	32.70	31.68	20.03	24.50	22.26
	Dixmude . . . . .	30.01	31.83	30.93	18.02	23.52	20.83
	Furnes . . . . .	21.44	22.48	21.97	7.95	11.30	9.67
	Ostende . . . . .	28.12	29.89	29.02	13.04	18.13	15.66
	Roulers . . . . .	28.62	29.61	29.03	16.68	19.72	18.22
	Thielt . . . . .	29.45	29.59	29.52	17.06	19.44	18.27
	Ypres . . . . .	26.97	29.28	28.14	14.25	20.02	17.19
	LA PROVINCE . . . . .	29.14	30.95	30.06	16.69	21.58	19.19
FLANDRE ORIENTALE.	Alost . . . . .	31.62	33.16	32.39	19.76	24.43	22.11
	Audenarde . . . . .	31.09	32.16	31.62	20.23	24.33	22.27
	Eecloo . . . . .	32.23	31.56	31.90	23.56	24.73	24.14
	Gand . . . . .	27.23	28.03	27.64	16.15	20.00	18.16
	Saint-Nicolas . . . . .	34.09	34.70	34.39	23.87	26.96	25.41
	Termonde . . . . .	34.26	33.91	34.09	21.29	23.18	22.22
LA PROVINCE . . . . .	30.75	31.37	31.06	19.50	22.89	21.23	
HAINAUT.	Ath . . . . .	22.52	24.64	23.56	15.19	18.86	17.00
	Charleroi . . . . .	25.31	29.00	27.12	16.03	22.28	19.08
	Mons . . . . .	26.92	31.03	28.98	18.14	25.55	21.88
	Soignies . . . . .	28.63	31.25	29.91	19.47	24.24	21.79
	Thuin . . . . .	22.55	24.96	23.76	12.58	17.08	14.82
	Tournai . . . . .	24.05	25.24	24.65	16.06	18.98	17.53
LA PROVINCE . . . . .	25.41	28.45	26.91	16.47	21.92	19.17	
LIÈGE.	Huy . . . . .	16.82	18.64	17.73	6.45	10.37	8.44
	Liège . . . . .	19.15	21.60	20.38	9.68	14.18	11.94
	Verviers . . . . .	15.91	17.61	16.78	6.06	9.56	7.87
	Waremme . . . . .	22.68	24.91	23.78	10.24	15.43	12.81
LA PROVINCE . . . . .	18.53	20.70	19.62	8.60	12.84	10.75	
LIMBOURG.	Hasselt . . . . .	29.50	31.80	30.56	12.96	18.80	15.87
	Maeseyck . . . . .	23.14	24.93	24.01	4.14	6.85	5.44
	Tongres . . . . .	24.40	26.61	25.48	9.09	13.90	11.45
	LA PROVINCE . . . . .	26.19	28.46	27.31	9.62	14.54	12.04
LUXEMBOURG.	Arlon . . . . .	20.88	22.76	21.79	6.21	8.79	7.46
	Bastogne . . . . .	17.38	19.21	18.28	2.42	4.90	3.63
	Marche . . . . .	15.39	16.98	16.18	3.84	6.54	5.18
	Neufchâteau . . . . .	15.86	16.71	16.28	2.85	4.28	3.55
	Virton . . . . .	14.43	14.29	14.36	2.45	3.34	2.90
	LA PROVINCE . . . . .	16.70	17.80	17.25	3.48	5.42	4.43
NAMUR.	Dinant . . . . .	15.88	16.00	15.94	4.09	5.99	5.06
	Namur . . . . .	17.56	18.72	18.14	6.47	9.54	8.04
	Philippeville . . . . .	13.54	14.21	13.88	3.71	5.14	4.43
	LA PROVINCE . . . . .	16.46	17.28	16.87	5.37	7.88	6.65
LE ROYAUME . . . . .		24.44	26.13	25.30	12.69	16.93	14.85

Les proportions dans les différentes provinces sont les suivantes :

Luxembourg . . . . .	4.43	Brabant . . . . .	12.59
Namur . . . . .	6.65	Hainaut . . . . .	19.17
Liège . . . . .	10.75	Flandre occidentale . . . . .	19.19
Limbourg . . . . .	12.04	Flandre orientale . . . . .	21.23
Anvers . . . . .	12.26		

Si l'on veut une plus grande division de la population au point de vue des âges, on peut former le tableau ci-dessous qui est un résumé pour l'année 1910, des données du tableau XXXVIII. Il donne la proportion des illettrés par province pour trois groupes d'âge.

Proportion p. c. des habitants ne sachant pas à la fois lire et écrire en 1910.

PROVINCES.	8 à moins de 15 ans.	15 à moins de 30 ans.	30 ans et plus.
Anvers . . . . .	10.7	5.7	14.8
Brabant . . . . .	11.4	5.9	15.1
Flandre occidentale . . . . .	14.0	7.2	23.0
Flandre orientale . . . . .	15.2	9.3	25.1
Hainaut . . . . .	13.6	9.1	22.3
Liège . . . . .	6.2	3.6	13.1
Limbourg . . . . .	9.6	4.1	14.8
Luxembourg . . . . .	5.5	1.5	5.4
Namur . . . . .	5.3	2.1	8.0
<b>LE ROYAUME . . . . .</b>	<b>11.5</b>	<b>6.4</b>	<b>17.7</b>

Il en résulte que les provinces gardent généralement le rang que nous avons établi plus haut en envisageant la population de 21 ans et plus, quelles que soient les catégories d'âges envisagées. La situation la plus

favorable se trouve dans la province de Luxembourg parmi les personnes de 15 à moins de 30 ans; on n'y compte pas 2 p. c. d'illettrés. La province de Namur la suit de très près. Les provinces de Liège et de Limbourg ont également, pour tous les âges, des proportions de personnes sachant lire et écrire qui dépassent sensiblement la moyenne du pays.

Dans la catégorie d'habitants de 15 à moins de 30 ans, la différence entre les provinces est moins grande que dans les autres. Le premier groupe est manifestement influencé par la présence des enfants que l'on classe différemment et dont l'importance proportionnelle dans la population varie.

Le savoir lire et écrire est inégalement représenté dans les catégories de communes formées d'après l'importance de leur population.

Le tableau XXXIX donne le pourcentage des lettrés et des illettrés parmi la population de 21 ans et plus dans les quatre groupes de communes.

On remarque qu'il y a le moins d'illettrés dans les plus petites communes, celles qui ne comptent pas 2,000 habitants.

On y compte 11.70 p. c. de personnes ne sachant pas lire et écrire sur 100 habitants de 21 ans et plus. La moyenne pour le pays, on l'a vu plus haut, est de 14.85 p. c.

Dans les communes les plus peuplées, celles de 20,000 et plus, il y a également une proportion d'illettrés inférieure à cette moyenne générale; on y relève 13.33 p. c. d'illettrés.

Les deux autres groupes de communes (les com-

#### Habitants de 21 ans et plus.

TABEAU XXXIX.

CATÉGORIES DES COMMUNES.	HABITANTS SACHANT LIRE ET ÉCRIRE.			HABITANTS NE SACHANT PAS A LA FOIS LIRE ET ÉCRIRE.		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
CHIFFRES ABSOLUS						
20,000 habitants et plus . . . . .	569,433	624,231	1,193,664	69,464	114,152	183,616
5,000 à moins de 20,000 habitants . . . . .	469,656	444,700	914,356	91,139	118,196	209,335
2,000 à moins de 5,000 habitants . . . . .	382,222	356,091	738,313	62,031	76,999	139,030
Moins de 2,000 habitants . . . . .	441,722	408,247	849,969	48,260	64,334	112,594
PROPORTION P. C.						
20,000 habitants et plus . . . . .	89.13	84.54	86.67	10.87	15.46	13.33
5,000 à moins de 20,000 habitants . . . . .	83.75	79.00	81.37	16.25	21.00	18.63
2,000 à moins de 5,000 habitants . . . . .	86.04	82.22	84.15	13.96	17.78	15.85
Moins de 2,000 habitants . . . . .	90.15	86.39	88.30	9.85	13.61	11.70

munes moyennes) ont des taux supérieurs à la moyenne générale. Celui des communes de 2,000 à 5,000 habitants se rapproche de cette moyenne, ne la dépasse que de très peu : 15.85 p. c.; mais dans les communes de 5,000 à moins de 20,000 habitants le taux des illettrés atteint 18.63 p. c.

Au point de vue des sexes, on observe qu'il y a proportionnellement plus de femmes illettrées que d'hommes illettrés. Cela est vrai dans toutes les catégories de communes. La différence en faveur des hommes est en général de 5 p. c. dans les communes de 20,000 habitants et plus et de 4 p. c. dans les autres.

En étudiant rétrospectivement la répartition du savoir lire et écrire parmi la population, nous éliminerons encore l'influence perturbatrice des enfants en bas âge.

Le tableau XL donne le degré d'instruction des habitants combiné avec l'âge d'après les résultats des quatre derniers recensements. Il comporte neuf groupes d'âges.

Les proportions pour cent de personnes sachant lire et écrire s'établissent comme suit pour les différents groupes d'âges :

AGES.	1880	1890	1900	1910
8 à moins de 15 ans . . . . .	75.0	77.7	83.1	88.5
15 à moins de 25 ans . . . . .	80.1	85.2	90.4	94.0
25 à moins de 35 ans . . . . .	75.2	80.9	87.5	92.4
35 à moins de 45 ans . . . . .	66.8	74.7	82.2	89.2
45 à moins de 60 ans . . . . .	58.5	62.8	73.0	82.4
60 ans et plus . . . . .	45.0	45.8	50.8	65.3

De 1900 à 1910, la diminution des illettrés est de 5 p. c. environ parmi les plus jeunes générations (de 8 à moins de 35 ans) de 7 à 9 p. c. parmi les générations moyennes (de 35 à 60 ans) et de 15 p. c. parmi les plus âgés (de 60 et plus.)

C'est dans les âges les plus élevés que les progrès de l'instruction sont le plus marqué. La réduction du pourcentage des illettrés depuis 1880 s'élève à 20 p. c. parmi les personnes de 60 ans et plus, à 24 p. c. parmi celles de 45 à 60 ans; elle atteint respectivement 22, 17 et 13 p. c. dans les groupes d'âges de 35 à moins de 45 ans, de 25 à moins de 35 ans, de 15 à moins de 25 ans et de 8 à moins de 15 ans.

On remarque que, après 1880, les femmes l'emportent au point de vue de l'instruction dans les âges inférieurs seulement, parmi les habitants de moins de 25 ans.

L'écart est de 2 p. c. en leur faveur dans les âges de moins de 20 ans; dans les âges de 20 à 25 ans leur supériorité s'accuse plus faible et en 1910 seulement. On dirait que la diffusion des connaissances élémentaires parmi les femmes s'est accomplie plus récemment mais avec plus de succès que parmi les hommes. En effet, à partir de 25 ans, il y a moins d'illettrés parmi les hommes que parmi les femmes; l'écart qui n'est d'abord que de 1 p. c. s'accroît rapidement et atteint 3 p. c. à peu près dans les âges de 40 à 50 ans, 7 p. c. dans ceux de 50 à 60 ans et 10 p. c. dans les âges supérieurs. Mais la position des femmes s'améliore à chaque recensement; la différence entre les deux sexes diminue à chaque recensement dans les âges supérieurs et, parmi les jeunes générations, la femme l'emporte, comme on l'a vu, au point de vue du développement de l'instruction.

#### § 9. — RÉPARTITION DES HABITANTS AU POINT DE VUE DE L'ÉTAT CIVIL.

La population se répartit comme suit au point de vue de l'état civil.

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Célibataires . . . . .	2,169,253	2,092,618	4,261,871
<i>Proportion p. c. . . . .</i>	<i>58.9</i>	<i>56.0</i>	<i>57.4</i>
Mariés . . . . .	1,370,778	1,371,102	2,741,880
<i>Proportion p. c. . . . .</i>	<i>37.2</i>	<i>36.6</i>	<i>36.9</i>
Veufs . . . . .	134,345	270,929	405,274
<i>Proportion p. c. . . . .</i>	<i>3.7</i>	<i>7.2</i>	<i>5.5</i>
Divorcés . . . . .	6,414	8,345	14,759
<i>Proportion p. c. . . . .</i>	<i>0.2</i>	<i>0.2</i>	<i>0.2</i>

La population se compose donc de 57.4 p. c. de célibataires, de 36.9 p. c. de mariés, de 5.5 p. c. de veufs et de 0.2 p. c. de divorcés. Le fort contingent des célibataires est naturellement dû au grand nombre des enfants. Les habitants de moins de 15 ans sont au nombre de 2,267,019 célibataires. L'ensemble des célibataires est composé donc jusqu'à concurrence de 53 p. c. d'enfants de moins de 15 ans.

## Degré d'instruction des habitants combiné avec l'âge.

TABLEAU XI.

AGES.	ANNÉES.	HABITANTS SACHANT LIRE ET ÉCRIRE						HABITANTS NE SACHANT PAS LIRE ET ÉCRIRE					
		Chiffres absolus			Proportions p. c.			Chiffres absolus			Proportions p. c.		
		Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
De 8 à moins de 15 ans . . . . .	1880	298,898	290,118	589,016	75.6	74.4	75.0	96,650	99,858	196,508	24.4	25.6	25.0
	1890	344,349	347,287	691,636	76.9	78.5	77.7	103,198	95,391	198,589	23.1	21.5	22.3
	1900	378,032	383,515	761,547	82.1	84.0	83.1	81,647	73,022	154,669	17.9	16.0	16.9
	1910	463,873	469,476	933,349	87.7	89.4	88.5	65,062	55,720	120,782	12.3	10.6	11.5
De 15 à moins de 20 ans . . . . .	1880	208,883	202,314	411,197	81.5	80.4	81.0	47,473	49,235	96,708	18.5	19.6	19.0
	1890	253,703	255,416	509,119	84.3	86.2	85.3	47,069	40,837	87,906	15.7	13.8	14.7
	1900	290,294	293,585	583,879	89.6	91.5	90.6	33,510	27,390	60,900	10.4	8.5	9.4
	1910	321,116	324,775	645,891	93.2	94.8	94.0	23,294	17,736	41,030	6.8	5.2	6.0
De 20 à moins de 25 ans . . . . .	1880	187,942	180,165	368,107	81.1	77.9	79.5	43,668	51,199	94,867	18.9	22.1	20.5
	1890	239,136	223,362	462,498	85.7	84.8	85.1	39,977	41,077	81,054	14.3	15.2	14.9
	1900	274,235	272,382	546,617	90.0	90.4	90.2	30,416	28,881	59,297	10.0	9.6	9.8
	1910	296,808	297,126	593,934	93.7	94.2	94.0	19,999	18,246	38,245	6.3	5.8	6.0
De 25 à moins de 30 ans . . . . .	1880	156,240	143,365	299,605	79.6	73.9	76.8	39,324	50,546	90,370	20.4	26.1	23.2
	1890	194,173	185,387	379,560	84.1	80.7	82.4	36,773	44,278	81,051	15.9	19.3	17.6
	1900	245,860	240,847	486,707	88.9	87.7	88.3	30,579	33,658	64,237	11.1	12.3	11.7
	1910	283,218	279,694	562,912	93.0	92.7	92.9	21,285	21,920	43,205	7.0	7.3	7.1
De 30 à moins de 40 ans . . . . .	1880	262,497	235,549	498,046	74.9	67.4	71.2	87,836	113,807	201,643	25.1	32.6	28.8
	1890	309,134	286,739	595,873	81.3	74.9	78.1	70,803	95,118	165,921	18.7	25.1	21.9
	1900	394,783	377,280	772,063	87.2	83.3	85.3	57,876	73,927	131,803	12.8	16.4	14.7
	1910	493,815	486,868	980,683	91.5	90.4	90.9	45,917	51,621	97,538	8.5	9.6	9.1
De 40 à moins de 50 ans . . . . .	1880	200,868	176,230	377,098	67.7	59.6	63.6	95,973	119,592	215,565	32.3	40.4	36.4
	1890	230,521	206,346	436,867	74.2	65.7	69.9	79,928	107,815	187,743	25.3	34.3	30.1
	1900	284,203	266,145	550,348	83.0	76.2	79.6	57,882	82,413	140,295	17.0	23.8	20.4
	1910	371,310	358,790	730,100	88.7	85.0	86.8	46,945	62,858	109,803	11.3	15.0	13.2
De 50 à moins de 60 ans . . . . .	1880	146,831	124,964	271,795	61.5	52.1	56.8	91,704	114,891	206,595	38.5	47.9	43.2
	1890	164,448	142,897	307,345	65.8	55.8	60.8	84,588	112,339	196,927	34.2	44.2	39.2
	1900	198,271	183,266	381,537	75.2	65.9	70.5	65,011	94,357	159,368	24.8	34.1	29.5
	1910	249,831	243,513	493,344	83.8	76.9	80.3	47,635	72,531	120,166	16.2	23.1	19.7
De 60 à moins de 70 ans . . . . .	1880	92,072	76,489	168,561	57.9	45.2	51.4	66,921	92,734	159,655	42.1	54.8	48.6
	1890	103,008	87,817	190,825	58.7	46.6	52.5	71,921	99,591	171,512	41.3	53.4	47.5
	1900	121,657	110,897	232,554	65.5	54.4	59.9	63,362	91,451	154,813	34.5	45.6	40.1
	1910	150,379	148,030	298,409	75.2	65.5	70.3	48,819	77,150	125,969	24.8	34.5	29.7
70 ans et plus . . . . .	1880	51,525	42,072	93,597	52.1	37.3	44.7	47,361	70,475	117,836	47.9	62.7	55.3
	1890	54,773	47,135	101,908	53.2	38.4	45.8	48,078	75,685	123,763	46.8	61.6	54.2
	1900	63,601	59,013	122,614	57.1	43.5	50.3	47,790	76,220	124,010	52.9	46.5	49.7
	1910	78,116	80,299	158,415	63.9	52.4	58.1	44,268	72,843	117,111	36.1	47.6	41.9

Cette présence des enfants dans le groupe des célibataires explique également la prédominance du sexe masculin dans ce groupe. Cette prédominance n'existe que dans les âges inférieurs de la population.

Parmi les mariés, les veufs et les divorcés, il y a plus de femmes que d'hommes. Le nombre des veuves est double de celui des veufs.

Le fait qu'il y a un peu plus de femmes mariées que d'hommes mariés s'explique par l'absence d'un certain nombre d'hommes mariés qui sont établis à l'étranger

Si l'on envisage la répartition de la population au point de vue de l'état civil dans les grandes et les petites communes, il faut écarter l'influence perturbatrice des enfants, qui sont moins nombreux dans les villes que dans les communes rurales.

C'est ce qui est fait dans le tableau XLI où la répartition des habitants en célibataires, mariés, veufs et divorcés est faite pour la population de 15 ans et plus respectivement dans les communes de 5,000 habitants et plus et dans les communes de moins de 5,000 habi-

Répartition des habitants de 15 ans et plus au point de vue de l'état civil.

TABLEAU XLI.

ÉTAT CIVIL.	COMMUNES DE 5,000 HABITANTS ET PLUS.						COMMUNES DE MOINS DE 5,000 HABITANTS.					
	CHIFFRES ABSOLUS.			PROPORTION P. C. DE LA POPULATION.			CHIFFRES ABSOLUS.			PROPORTION P. C. DE LA POPULATION.		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Célibataires . . . .	551,696	569,437	1,121,133	38.57	36.94	37.73	479,523	394,187	873,710	43.10	36.75	39.98
Mariés . . . . .	803,593	805,086	1,608,679	56.19	52.23	54.13	567,185	566,016	1,133,201	50.98	52.77	51.86
Veufs . . . . .	69,443	159,557	229,000	4.86	10.35	7.71	64,901	111,372	176,273	5.83	10.38	8.07
Divorcés . . . . .	5,453	7,337	12,790	0.38	0.48	0.43	961	1,008	1,969	0.09	0.10	0.09
TOTAUX . . . . .	1,430,185	1,541,417	2,971,602	100.00	100.00	100.00	1,112,570	1,072,583	2,185,153	100.00	100.00	100.00

tants. Dans les communes populeuses, il y a moins de célibataires et moins de veufs et plus de mariés et de divorcés que dans les petites communes. Sur 100 habitants de plus de 15 ans on compte 54.13 p. c. mariés dans les communes de 5,000 habitants et plus, et 51.86 p. c. dans les autres communes.

Mais parmi les hommes la différence est plus grande : 56.19 p. c. sont mariés dans les communes de 5,000 habitants et plus, et 50.98 p. c. sont mariés dans les autres communes, soit une différence en plus dans la première catégorie de 5.21 sur 100.

Pour étudier la répartition de la population en ce qui concerne l'état civil, il faut naturellement tenir compte de la distribution de la population par âge.

Le tableau XLII combine l'état civil et l'âge. Il donne, par sexe, le nombre des célibataires, des mariés, des veufs et des divorcés, pour dix-neuf groupes d'âges, ainsi que les proportions dans chaque groupe d'âges.

Parmi les célibataires, 80 p. c. ont moins de 25 ans. Parmi les mariés, 94 p. c. ont 25 ans et plus.

Le nombre des célibataires par groupes d'âges suit une progression régulièrement décroissante. Pour les

mariés, il y a augmentation jusqu'aux âges de 30 à 35 ans qui comprennent 409,385 habitants, soit 14.93 p. c. de mariés. De 35 à 40 ans, le nombre des mariés est encore de 401,292, soit 14.64 p. c. Puis le nombre des mariés diminue. Plus de la moitié des gens mariés (55 p. c.) sont compris dans les âges de 25 à 45 ans. Les trois quarts des gens mariés ont entre 25 à 55 ans. Les femmes mariées sont plus jeunes que les hommes mariés : pour avoir les trois quarts d'entre elles, il ne faut prendre que les femmes âgées de 25 à 50 ans.

Le nombre des veufs va en augmentant jusqu'aux âges de 65 à 70 ans où l'on en compte 64,423. Il y en a encore 59,622 de 70 à 75 ans, puis leur nombre diminue rapidement. Plus de la moitié des veufs (54 p. c.) ont entre 55 à 75 ans.

Comme on l'a dit plus haut, il y a deux fois autant de veuves que de veufs. Jusque 45 ans, la différence n'est pas aussi élevée entre le nombre des veufs et celui des veuves ; mais à partir de 50 ans elle est plus que du double.

Quant aux divorcés, leur nombre augmente jusqu'aux âges de 40 à 45 ans où l'on en compte 2,382 ;



Répartition des habitants sous le rapport de l'âge et de l'état civil  
d'après le recensement de 1910.

TABLEAU XLII.

GROUPES D'AGES.	CÉLIBATAIRES.			MARIÉS.			VEUFS.			DIVORCÉS.		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
CHIFFRES ABSOLUS.												
Moins de 15 ans . . .	1,138,029	1,128,990	2,267,019	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De 15 à moins de 20 ans	343,489	333,418	676,907	917	9,038	9,955	4	49	53	—	6	6
» 20 » 25 »	265,656	216,965	482,621	50,774	97,599	148,373	355	679	1,034	22	129	251
» 25 » 30 »	141,293	111,506	252,799	160,952	187,300	348,252	1,963	2,232	4,195	295	576	871
» 30 » 35 »	76,472	68,023	144,495	201,440	207,945	409,385	3,463	4,288	7,751	721	1,106	1,827
» 35 » 40 »	49,939	48,985	98,924	201,692	199,600	401,292	5,009	7,257	12,266	996	1,285	2,281
» 40 » 45 »	36,000	39,102	75,102	181,760	173,897	355,657	6,526	11,306	17,832	1,084	1,298	2,382
» 45 » 50 »	28,222	32,627	60,849	155,206	145,675	300,881	8,480	16,623	25,103	977	1,120	2,097
» 50 » 55 »	23,759	23,027	51,786	130,367	120,275	250,642	10,943	24,212	35,155	874	978	1,852
» 55 » 60 »	18,578	23,294	41,872	99,194	87,532	186,726	13,158	30,978	44,136	593	748	1,341
» 60 » 65 »	15,731	19,574	35,305	74,839	62,555	137,394	16,072	37,132	53,204	404	533	937
» 65 » 70 »	13,842	16,900	30,742	57,534	44,318	101,852	20,537	43,886	64,423	239	282	521
» 70 » 75 »	9,555	12,492	22,047	34,035	23,134	57,169	19,969	39,653	59,622	124	176	300
» 75 » 80 »	5,181	7,404	12,585	15,557	9,030	24,587	15,224	28,718	43,942	54	77	131
» 80 » 85 »	2,557	3,779	6,336	5,254	2,635	7,889	8,606	16,025	24,631	22	22	44
» 85 » 90 »	797	1,238	2,035	1,097	518	1,615	3,303	6,400	9,703	7	9	16
» 90 » 95 »	135	254	389	150	47	197	670	1,319	1,989	2	—	2
» 95 » 100 »	12	33	45	9	4	13	59	164	223	—	—	—
100 ans et au-dessus . . .	1	3	4	1	—	1	3	8	11	—	—	—
TOTAUX . . .	2,169,253 (a)	2,092,618 (a)	4,261,871 (a)	1,370,778	1,371,102	2,741,880	134,345 (b)	270,929	405,274 (b)	6,414	8,345	14,759
PROPORTIONS POUR CENT.												
Moins de 15 ans . . .	52.46	53.95	53.19	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De 15 à moins de 20 ans	15.83	15.93	15.88	0.08	0.67	0.37	0.01	0.02	0.01	—	0.07	0.04
» 20 » 25 »	12.25	10.38	11.33	3.69	7.11	5.40	0.26	0.25	0.25	0.34	1.55	1.02
» 25 » 30 »	6.51	5.33	5.93	11.74	13.66	12.70	1.46	0.82	1.04	4.60	6.90	5.90
» 30 » 35 »	3.53	3.25	3.39	14.70	15.17	14.93	2.58	1.58	1.91	11.24	13.25	12.38
» 35 » 40 »	2.30	2.34	2.32	14.71	14.56	14.64	3.73	2.68	3.03	15.53	15.40	15.45
» 40 » 45 »	1.66	1.87	1.76	13.26	12.68	12.97	4.86	4.17	4.40	16.90	15.56	16.14
» 45 » 50 »	1.30	1.56	1.43	11.32	10.63	10.97	6.31	6.14	6.19	15.23	13.42	14.21
» 50 » 55 »	1.09	1.34	1.21	9.51	8.77	9.14	8.15	8.94	8.67	13.63	11.72	12.55
» 55 » 60 »	0.86	1.11	0.98	7.24	6.38	6.81	9.79	11.43	10.89	9.25	8.96	9.09
» 60 » 65 »	0.72	0.93	0.83	5.46	4.56	5.01	11.96	13.71	13.13	6.30	6.39	6.35
» 65 » 70 »	0.64	0.81	0.72	4.20	3.23	3.71	15.29	16.20	15.89	3.73	3.38	3.53
» 70 » 75 »	0.44	0.60	0.52	2.48	1.69	2.09	14.86	14.64	14.71	1.93	2.11	2.03
» 75 » 80 »	0.24	0.35	0.30	1.14	0.60	0.90	11.33	10.60	10.85	0.84	0.92	0.89
» 80 » 85 »	0.12	0.18	0.15	0.38	0.19	0.29	6.41	5.91	6.08	0.34	0.26	0.30
» 85 » 90 »	0.04	0.06	0.05	0.08	0.04	0.06	2.46	2.36	2.40	0.11	0.11	0.11
» 90 » 95 »	0.01	0.01	0.01	0.01	—	0.01	0.50	0.49	0.50	0.03	—	0.01
» 95 » 100 »	—	—	—	—	—	—	0.04	0.06	0.05	—	—	—
100 ans et au-dessus . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX . . .	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

(a) Y compris 5 hommes et 4 femmes, soit 9 habitants dont l'âge et l'état civil sont inconnus . .

(b) Y compris 1 homme dont l'âge est inconnu.

pour le groupe d'âge suivant, il est encore de 2,097 ; pour les âges de 50 à 55 ans de 1,852.

On compte 6,414 divorcés et 8,345 divorcées. Le nombre des divorcées est à tous les âges, jusque 80 ans, plus élevé que celui des divorcés. La différence est très grande dans les groupes d'âges inférieurs.

Nous avons établi la répartition proportionnelle des catégories d'état civil entre les différents groupes d'âges.

Nous allons étudier maintenant la répartition des habitants appartenant au même groupe d'âges entre les différentes catégories d'état civil. Le tableau XLIII donne les proportions calculées sur les chiffres absolus du tableau XLII.

Dans les âges inférieurs et jusque 25 ans les célibataires dominant naturellement. A partir de 25 ans et jusqu'aux groupes d'âges de 65 à 70 ans, les mariés constituent plus de la moitié des habitants.

Dans le groupe de 70 à 75 ans, aucune catégorie d'état civil ne comprend 50 p. c. du groupe. Les mariés et les veufs sont en quantité à peu près équivalente : il y a 41 p. c. de mariés et 43 p. c. de veufs. Si au lieu des veufs et veuves, on n'envisage que les

veuves, on voit qu'elles représentent plus de la moitié des habitants de cet âge.

A partir du groupe de 75 à moins de 80 ans, les veufs l'emportent à cause des femmes veuves dans ce premier groupe, les hommes veufs s'y rencontrent dans la même proportion que les hommes mariés, respectivement 42 et 43 p. c. La différence dans les chiffres absolus est minime : dans ce groupe de 75 à moins de 80 ans, on compte 15,557 hommes mariés et 15,224 hommes veufs.

Pour les femmes, le même phénomène d'équivalence se produit dix ans plus tôt ; dans le groupe de 65 à 70 ans, on compte 44,318 femmes mariées et 43,886 veuves, respectivement 42 p. c. de mariées et 41.6 p. c. de veuves.

Comme on l'a dit, dans le groupe de 70 à 75 ans, qui se trouve entre les deux groupes où l'équivalence respective des mariées et des veuves d'une part et des hommes mariés et des veufs a été relevée, les deux groupes de mariés et de veufs, en y comprenant les deux sexes sont représentés en quantité à peu près égale : 57,169 mariés et 59,622 veufs.

Entre autres observations que l'on peut encore faire sur les proportions du tableau XLIII, remarquons que

TABLEAU XLIII.

GROUPES D'ÂGES.	CÉLIBATAIRES.			MARIÉS.			VEUFS.			DIVORCÉS.		
	H.	F.	TOTAL.	H.	F.	TOTAL.	H.	F.	TOTAL.	H.	F.	TOTAL.
Moins de 15 ans . . . . .	100.00	100.00	100.00	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De 15 à moins de 20 ans . . . . .	99.69	97.30	98.50	0.31	2.69	1.49	0.00	0.01	0.01	—	0.00	0.00
» 20 » 25 » . . . . .	83.90	68.85	76.39	15.98	30.89	23.42	0.11	0.22	0.16	0.01	0.04	0.03
» 25 » 30 » . . . . .	46.40	36.97	41.71	52.86	62.10	57.46	0.64	0.74	0.69	0.10	0.19	0.14
» 30 » 35 » . . . . .	27.11	24.18	25.64	71.41	73.91	72.66	1.23	1.52	1.38	0.25	0.39	0.32
» 35 » 40 » . . . . .	19.38	19.05	19.22	78.29	77.63	77.96	1.94	2.82	2.38	0.39	0.50	0.44
» 40 » 45 » . . . . .	15.97	17.33	16.65	80.65	77.08	78.87	2.90	5.01	3.95	0.48	0.58	0.53
» 45 » 50 » . . . . .	14.63	16.64	15.65	80.46	74.31	77.36	4.40	8.48	6.45	0.51	0.57	0.54
» 50 » 55 » . . . . .	14.32	16.15	15.26	78.56	69.33	73.84	6.59	13.96	10.36	0.53	0.56	0.54
» 55 » 60 » . . . . .	14.13	16.34	15.28	75.42	61.40	68.13	10.00	21.73	16.10	0.45	0.53	0.49
» 60 » 65 » . . . . .	14.70	16.34	15.56	69.91	52.22	60.57	15.01	31.00	23.46	0.38	0.44	0.41
» 65 » 70 » . . . . .	15.02	16.04	15.56	62.43	42.05	51.56	22.29	41.64	32.61	0.26	0.27	0.27
» 70 » 75 » . . . . .	15.00	16.56	15.84	53.44	30.66	41.09	31.36	52.55	42.85	0.20	0.23	0.22
» 75 » 80 » . . . . .	14.39	16.37	15.49	43.19	19.97	30.26	42.27	63.49	54.09	0.15	0.17	0.16
» 80 » 85 » . . . . .	15.56	16.83	16.29	31.96	11.73	20.28	52.35	71.35	63.32	0.13	0.09	0.11
» 85 » 90 » . . . . .	15.32	15.16	15.22	21.08	6.34	12.08	63.47	78.39	72.58	0.13	0.11	0.12
» 90 » 95 » . . . . .	14.11	15.68	15.10	15.67	2.90	7.64	70.01	81.42	77.18	0.21	—	0.08
» 95 » 100 » . . . . .	15.00	16.42	16.01	11.25	1.99	4.63	73.75	81.59	79.36	—	—	—
De 100 ans et au-dessus . . . . .	20.00	27.27	25.00	20.00	—	6.25	60.00	72.73	68.75	—	—	—

dans tous les groupes d'âges au-dessus de 45 ans, la proportion des célibataires reste sensiblement la même, entre 15 et 16 p. c.

La réduction que subit le groupe des célibataires en montant dans les catégories d'âges, est proportionnellement la même environ que celle qui atteint l'ensemble de la population.

A partir de 20 ans jusque 35 ans, il y a plus d'hommes que de femmes parmi les célibataires. Les âges de 35 à 40 ans en comptent un nombre à peu égal. Dans tous les groupes d'âges plus élevés, le sexe féminin l'emporte.

Pour permettre une comparaison exacte des différentes provinces quant à la répartition de la population au point de vue de l'état civil, nous n'envisagerons que la population au-dessus de 20 ans.

Le tableau XLIV donne cette répartition pour six groupes d'âges. Les différences entre les provinces quant à l'importance proportionnelle de chacun des groupes d'état civil sont naturellement plus grandes dans les premiers groupes d'âges que dans les âges supérieurs.

C'est la précocité plus ou moins grande des mariages qui détermine les écarts de province à province dans le premier groupe en ce qui concerne la proportion pour cent des mariés.

Il y a en moyenne, dans les groupes d'âges de 20 à 25 ans, 23 p. c. de mariés sur 100 personnes de ces âges, 16 p. c. du côté hommes et 31 p. c. du côté femmes.

Les plus grands écarts de cette moyenne se rencontrent : dans le sens de la plus faible proportion des mariés, dans le Limbourg où l'on ne compte que 14 p. c. de mariés, et, dans le sens de la plus forte proportion, dans le Hainaut où elle s'élève à 33 p. c.

Les provinces se classent comme suit :

Hainaut . . . . .	33.22	Liège. . . . .	20.14
Namur . . . . .	24.95	Flandre orientale .	19.50
Anvers . . . . .	24.57	Flandre occidentale	19.09
Brabant . . . . .	24.51	Luxembourg . . . .	15.53
		Limbourg . . . . .	13.90

Les quatre provinces de gauche ont un taux de mariés supérieur à la moyenne du pays, les autres sont en dessous de cette moyenne.

On remarque que le Hainaut avec 33 p. c. dépasse de beaucoup les autres provinces; les mariages jeunes

y sont beaucoup plus fréquents qu'ailleurs; d'autre part, le Luxembourg et le Limbourg restent fort en dessous de la moyenne avec 15 et 14 p. c.

Le contraste est encore plus violent si, au lieu d'envisager les mariés — hommes et femmes — on ne tient compte que des femmes. Parmi celles-ci, on compte en moyenne 31 mariées pour 100 femmes de 20 à 25 ans, mais dans le Hainaut, il y en a 45, tandis que dans le Limbourg il n'y en a que 21 seulement (différence 24 p. c.).

Dans les groupes d'âges supérieurs à 25 ans, la différence entre les provinces dans la répartition proportionnelle des groupes d'état civil n'est plus aussi grande, parce que la fréquence des mariages devient moins inégale. Mais pourtant, il y a encore des écarts considérables entre les extrêmes dans les âges de 25 à 30 ans; la moyenne pour le royaume est 57 p. c. de mariés sur 100 personnes de cet âge; dans le Hainaut c'est 68 p. c., dans le Limbourg 45 p. c.

Parmi les femmes de cet âge 74 p. c., près des trois quarts, sont mariées dans le Hainaut, 52 p. c. seulement dans le Limbourg.

Mais dans toutes les catégories d'âges supérieures à 25 ans, les provinces se groupent à peu près dans le même ordre que celui qui a été trouvé pour les âges de 20 à 25 ans. Le Limbourg, le Luxembourg, les deux Flandres et la province de Liège restent en dessous de la moyenne du royaume, tandis que les provinces de Hainaut, de Brabant, d'Anvers et de Namur sont au-dessus. Il y a des exceptions. Ainsi, dans le groupe de 35 à 55 ans, le Brabant a un taux légèrement inférieur à la moyenne. Cela provient du nombre moins élevé des femmes mariées.

Voici par exemple, la situation dans le groupe de 35 à moins de 55 ans.

On compte en moyenne, dans ce groupe, 77 personnes sur 100 qui sont mariées. La proportion est la suivante dans les différentes provinces :

Hainaut . . . . .	80.56	Flandre occidentale	77.68
Anvers . . . . .	78.57	Flandre orientale .	75.57
Namur . . . . .	78.51	Limbourg . . . . .	74.38
Liège. . . . .	76.74	Luxembourg . . . .	74.05
Brabant . . . . .	76.34		

L'importance proportionnelle du nombre des veufs dépend avant tout naturellement de celle des mariés dans chaque province. Aussi voit-on qu'en général les

TABLEAU XLIV.

GROUPES D'AGES.	PROVINCES.	PROPORTION POUR CENT PAR GROUPES D'AGES.											
		CÉLIBATAIRES.			MARIÉS.			VEUFS.			DIVORCÉS.		
		H.	F.	TOTAL.	H.	F.	TOTAL.	H.	F.	TOTAL.	H.	F.	TOTAL.
20 à moins de 25 ans.	Anvers . . . . .	82.25	68.43	75.27	17.64	31.35	24.57	0.10	0.19	0.14	0.01	0.03	0.02
	Brabant . . . . .	81.46	69.48	75.26	18.39	30.20	24.51	0.14	0.25	0.19	0.01	0.07	0.04
	Flandre occidentale . . . . .	87.20	74.32	80.76	12.73	25.46	19.09	0.07	0.18	0.13	—	0.04	0.02
	Flandre orientale . . . . .	86.65	73.94	80.37	13.23	25.91	19.50	0.11	0.13	0.12	0.01	0.02	0.01
	Hainaut . . . . .	77.85	54.58	66.52	21.98	45.05	33.22	0.16	0.31	0.23	0.01	0.06	0.03
	Liège . . . . .	86.88	72.25	79.67	13.01	27.48	20.14	0.10	0.23	0.16	0.01	0.04	0.03
	Limbourg . . . . .	92.56	78.78	86.02	7.38	21.12	13.90	0.06	0.10	0.08	—	—	—
	Luxembourg . . . . .	92.21	75.96	84.38	7.74	23.92	15.53	0.05	0.12	0.09	—	—	—
	Namur . . . . .	83.52	65.92	74.89	16.39	33.86	24.95	0.09	0.20	0.15	—	0.02	0.01
	<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>83.85</b>	<b>68.80</b>	<b>76.34</b>	<b>16.03</b>	<b>30.95</b>	<b>23.47</b>	<b>0.11</b>	<b>0.21</b>	<b>0.16</b>	<b>0.01</b>	<b>0.04</b>	<b>0.03</b>
25 à moins de 30 ans.	Anvers . . . . .	42.23	35.09	38.69	57.03	64.02	60.50	0.65	0.76	0.70	0.09	0.13	0.11
	Brabant . . . . .	42.04	37.64	39.79	57.05	61.11	59.13	0.73	0.92	0.82	0.18	0.33	0.26
	Flandre occidentale . . . . .	53.88	43.97	48.88	45.64	55.42	50.58	0.45	0.56	0.50	0.03	0.05	0.04
	Flandre orientale . . . . .	51.65	42.04	46.85	47.72	57.28	52.50	0.55	0.55	0.55	0.08	0.13	0.10
	Hainaut . . . . .	37.37	24.78	31.29	61.75	74.19	67.76	0.77	0.77	0.77	0.11	0.26	0.18
	Liège . . . . .	50.92	39.32	45.19	48.38	59.75	54.00	0.61	0.70	0.65	0.09	0.23	0.16
	Limbourg . . . . .	61.73	47.31	54.67	37.65	52.05	44.70	0.61	0.63	0.62	0.01	0.01	0.01
	Luxembourg . . . . .	62.97	43.23	53.35	36.54	55.96	46.01	0.46	0.77	0.61	0.03	0.04	0.03
	Namur . . . . .	46.40	34.46	40.53	52.76	64.57	58.61	0.73	0.91	0.82	0.02	0.06	0.04
	<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>46.40</b>	<b>36.97</b>	<b>41.71</b>	<b>52.86</b>	<b>62.10</b>	<b>57.46</b>	<b>0.64</b>	<b>0.74</b>	<b>0.69</b>	<b>0.10</b>	<b>0.19</b>	<b>0.14</b>
30 à moins de 35 ans.	Anvers . . . . .	23.55	22.52	23.04	74.98	75.63	75.30	1.26	1.52	1.39	0.21	0.33	0.27
	Brabant . . . . .	23.77	25.13	24.47	74.50	72.06	73.25	1.29	2.02	1.66	0.44	0.79	0.62
	Flandre occidentale . . . . .	32.90	29.49	31.16	66.19	69.33	67.79	0.82	1.11	0.97	0.09	0.07	0.08
	Flandre orientale . . . . .	31.18	28.52	29.84	67.69	70.24	68.98	0.97	1.04	1.00	0.16	0.20	0.18
	Hainaut . . . . .	22.70	16.05	19.48	75.44	82.06	78.64	1.58	1.52	1.55	0.28	0.37	0.33
	Liège . . . . .	28.77	24.52	26.66	69.62	73.39	71.49	1.26	1.56	1.41	0.35	0.53	0.44
	Limbourg . . . . .	37.13	29.12	33.26	61.91	69.63	65.64	0.94	1.24	1.09	0.02	0.01	0.01
	Luxembourg . . . . .	37.29	27.92	32.75	61.53	70.45	65.85	1.15	1.55	1.34	0.03	0.08	0.06
	Namur . . . . .	26.38	22.47	24.41	72.25	75.79	74.03	1.25	1.60	1.43	0.12	0.14	0.13
	<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>27.11</b>	<b>24.18</b>	<b>25.64</b>	<b>71.41</b>	<b>73.91</b>	<b>72.66</b>	<b>1.23</b>	<b>1.52</b>	<b>1.38</b>	<b>0.25</b>	<b>0.39</b>	<b>0.32</b>
35 à moins de 55 ans.	Anvers . . . . .	15.57	16.04	15.80	80.53	76.59	78.57	3.45	6.85	5.15	0.45	0.52	0.48
	Brabant . . . . .	14.38	18.32	16.43	80.96	72.07	76.34	3.78	8.47	6.22	0.88	1.14	1.01
	Flandre occidentale . . . . .	18.56	21.06	19.83	78.28	73.17	75.68	3.00	5.57	4.31	0.16	0.20	0.18
	Flandre orientale . . . . .	18.68	20.95	19.83	77.86	73.36	75.57	3.18	5.36	4.29	0.28	0.33	0.31
	Hainaut . . . . .	14.72	12.12	13.46	80.75	80.35	80.56	4.08	7.09	5.54	0.45	0.44	0.44
	Liège . . . . .	16.73	16.89	16.81	78.54	74.93	76.74	4.08	7.53	5.80	0.65	0.65	0.65
	Limbourg . . . . .	20.92	20.14	20.54	75.00	73.75	74.38	4.03	6.05	5.03	0.05	0.06	0.05
	Luxembourg . . . . .	21.07	19.49	20.29	74.82	73.26	74.05	4.00	7.11	5.53	0.11	0.14	0.13
	Namur . . . . .	14.90	16.83	15.88	81.30	75.81	78.51	3.62	7.14	5.41	0.18	0.22	0.20
	<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>16.38</b>	<b>17.45</b>	<b>16.92</b>	<b>79.47</b>	<b>75.03</b>	<b>77.24</b>	<b>3.68</b>	<b>6.97</b>	<b>5.33</b>	<b>0.47</b>	<b>0.55</b>	<b>0.51</b>
55 à moins de 70 ans.	Anvers . . . . .	14.60	14.97	14.79	70.44	53.80	61.68	14.63	30.87	23.18	0.33	0.36	0.35
	Brabant . . . . .	11.79	15.56	13.87	72.21	49.69	59.78	15.27	33.77	25.48	0.73	0.98	0.87
	Flandre occidentale . . . . .	16.76	20.63	18.77	69.74	52.66	60.85	13.28	26.49	20.16	0.22	0.22	0.22
	Flandre orientale . . . . .	18.18	21.43	19.87	68.06	52.90	60.16	13.49	25.38	19.69	0.27	0.29	0.28
	Hainaut . . . . .	12.96	11.58	12.25	71.02	55.65	63.08	15.71	32.54	24.40	0.31	0.23	0.27
	Liège . . . . .	14.18	15.25	14.75	68.70	51.90	59.80	16.60	32.33	24.93	0.52	0.52	0.52
	Limbourg . . . . .	17.56	17.98	17.77	65.74	53.57	59.65	16.64	28.32	22.48	0.06	0.13	0.10
	Luxembourg . . . . .	16.44	16.01	16.23	66.59	53.94	60.27	16.83	29.97	23.39	0.14	0.08	0.11
	Namur . . . . .	12.14	15.21	13.75	72.81	55.01	63.47	14.90	29.64	22.63	0.15	0.14	0.15
	<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>14.56</b>	<b>16.25</b>	<b>15.45</b>	<b>70.02</b>	<b>52.87</b>	<b>60.99</b>	<b>15.05</b>	<b>30.46</b>	<b>23.16</b>	<b>0.37</b>	<b>0.42</b>	<b>0.40</b>
70 ans. et plus.	Anvers . . . . .	14.80	15.17	15.02	47.08	23.29	33.45	38.02	61.45	51.44	0.10	0.09	0.09
	Brabant . . . . .	11.76	14.96	13.66	47.82	21.72	32.36	39.99	62.85	53.53	0.43	0.47	0.45
	Flandre occidentale . . . . .	17.04	20.61	18.93	45.54	24.21	34.26	37.32	55.10	46.72	0.10	0.08	0.09
	Flandre orientale . . . . .	19.70	22.75	21.32	44.25	23.44	33.21	35.87	53.67	45.31	0.18	0.14	0.16
	Hainaut . . . . .	13.71	12.02	12.76	45.75	23.14	33.00	40.41	64.75	54.14	0.13	0.09	0.10
	Liège . . . . .	12.01	14.23	13.29	46.01	21.67	31.91	41.81	63.80	54.55	0.17	0.30	0.25
	Limbourg . . . . .	17.09	19.08	18.11	41.74	23.95	32.66	41.15	56.97	49.22	0.02	—	0.01
	Luxembourg . . . . .	13.36	14.07	13.72	44.64	25.76	35.05	41.98	60.08	51.17	0.02	0.09	0.06
	Namur . . . . .	11.52	13.84	12.80	47.65	24.12	34.67	40.75	61.98	52.46	0.08	0.06	0.07
	<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>14.90</b>	<b>16.46</b>	<b>15.77</b>	<b>45.84</b>	<b>23.09</b>	<b>33.20</b>	<b>39.09</b>	<b>60.26</b>	<b>50.85</b>	<b>0.17</b>	<b>0.19</b>	<b>0.18</b>

provinces qui ont une proportion de mariés supérieure à la moyenne générale dépassent également la moyenne générale de la population des veufs. Mais il y a quelques particularités et quelques exceptions dignes d'être notées.

Ainsi, dans tous les groupes d'âges supérieurs à 25 ans sauf celui de 70 ans et plus, le Brabant vient en tête pour la proportion des veufs, dépassant sensiblement le Hainaut où, comme on l'a vu, les mariés sont proportionnellement plus nombreux. La province de Liège, qui au point de vue de la proportion des mariés se trouve toujours parmi les provinces qui ont une proportion inférieure à la moyenne générale, se range, en ce qui concerne la proportion des veufs, dans tous les groupes d'âges, sauf celui de 25 à 30 ans, parmi les provinces qui dépassent la moyenne générale.

Le Luxembourg également se présente dans les groupes d'âges supérieurs à 35 ans avec une proportion de veufs plus élevée que la moyenne générale, alors que sa proportion de mariés est toujours inférieure à la proportion pour le royaume.

Par contre, dans la province d'Anvers, la proportion des veufs se rapproche de la proportion générale, alors que pour les mariés la proportion y est sensiblement supérieure à la proportion du royaume.

Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur les modifications qui se sont produites depuis un certain nombre d'années dans la répartition des habitants au point de vue de l'état civil.

Une première juxtaposition des résultats, sans distinction d'âge, donne les résultats suivants :

	1880	1890	1900	1910
Célibataires . . . . .	62.3	62.3	60.0	57.4
Mariés . . . . .	31.8	31.8	34.2	36.9
Veufs . . . . .	5.8	5.8	5.7	5.5
Divorcés . . . . .	0.1	0.1	0.1	0.2

Il y a, pour l'ensemble de la population, une tendance nettement marquée à la réduction de l'importance relative des célibataires au profit des mariés. Depuis 1880, la proportion de ceux-ci a augmenté de 5 p. c.

Mais pour se rendre un compte exact de la portée de ce mouvement au point de vue de l'état civil, il faut exclure de la comparaison les personnes qui ne sont pas en âge de mariage. Comme nous le verrons plus loin, le groupe des habitants de moins de 15 ans diminue d'importance depuis 1880; à cette époque, il

constituait 33.5 p. c. de la population; en 1910, cette proportion est réduite à 30.5 p. c. Donc, l'importance relative de ce groupe dans la population a été réduite de 3 p. c. Dans cette mesure, la diminution de la proportion des célibataires dans l'ensemble de la population s'explique par la réduction de l'importance proportionnelle du nombre des enfants en dessous de 15 ans.

Les 2 p. c. de réduction qui restent sont réellement dus à une modification de la répartition de l'état civil parmi la population adulte.

Le tableau XLV donne le nombre des célibataires, mariés, veufs et divorcés par sexe et par groupes d'âges pour les quatre derniers recensements.

Les tableaux XLVI et XLVII contiennent les proportions calculées: dans le premier, par groupes d'âges dans chaque catégorie d'état civil; dans le second, par catégories d'état civil dans chacun des groupes d'âges.

Au point de vue des chiffres absolus, remarquons pour le moment les faits les plus saillants. D'abord, la faible augmentation des célibataires dans les groupes de 20 à moins de 45 ans de 1900 à 1910; pour les femmes surtout cette augmentation est faible, et il y a même diminution pour le groupe de 25 à moins de 30 ans. Puis, la diminution depuis 1890 et parfois depuis 1880 déjà du nombre des veuves dans les âges inférieurs à 50 ans, surtout marquée dans les âges de 28 à moins de 40 ans. Enfin, l'augmentation du nombre des divorcés et divorcées: leur total a passé de 2,375 en 1880 à 14,759 en 1910; les divorcées qui étaient au nombre de 1,347 en 1880 sont en 1910 au nombre de 8,345.

En ce qui concerne la décomposition des habitants du même état civil entre les différents âges (tableau XLVI), on constate que le pourcentage des célibataires diminue dans les âges inférieurs à moins de 65 ans, qu'il est stationnaire dans les groupes de 65 à 80 ans et qu'il augmente légèrement dans les âges supérieurs.

Pour les mariés, leur importance relative s'accroît dans les groupes d'âges inférieurs à 40 ans sauf dans les âges de 18 à moins de 25 ans pour la dernière période décennale; elle a une tendance à diminuer pour les âges de 40 ans et plus; cette tendance s'accroît après 50 ans et elle persiste jusque 85 ans.

Quant aux veufs, leur nombre relatif (et même absolu pour les femmes) décroît dans les âges inférieurs à 60 ans; cela est surtout vrai pour les veuves; le nombre proportionnel des veufs de 60 ans et plus augmente.

## Répartition des habitants sous le rapport de l'âge et l'état civil.

TABLEAU XLV.

GROUPES D'ÂGES.	ANNÉES des recense- ments.	CÉLIBATAIRES.			MARIÉS.			VEUF.			CÉLIBATAIRES.		
		Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Moins de 15 ans.	1880	930,851	917,913	1,848,764	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	1890	998,921	990,527	1,989,448	—	1	1	—	—	—	—	—	—
	1900	1,065,497	1,056,999	2,122,496	—	2	2	—	—	—	—	—	—
	1910	1,138,029	1,128,990	2,267,019	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De 15 à moins de 20 ans.	1880	255,498	247,121	502,619	834	4,308	5,142	24	118	142	—	2	2
	1890	300,278	291,759	592,037	489	4,451	4,940	4	43	47	1	—	1
	1900	323,060	312,783	635,843	739	8,117	8,856	3	71	74	2	4	6
	1910	343,489	333,418	676,907	917	9,038	9,955	4	49	53	—	6	6
De 20 à moins de 25 ans.	1880	207,219	176,542	383,761	23,970	53,910	77,880	404	872	1,276	17	40	57
	1890	251,168	203,056	454,224	27,619	60,680	88,299	316	673	989	10	30	40
	1900	259,236	215,036	474,272	44,999	85,434	130,433	391	726	1,117	25	67	92
	1910	265,656	216,965	482,621	50,774	97,599	148,373	355	679	1,034	22	129	151
De 25 à moins de 30 ans.	1880	112,607	92,973	205,580	81,856	98,314	180,170	1,550	2,525	4,075	51	99	150
	1890	129,297	105,630	234,927	99,987	121,414	221,401	1,595	2,490	4,085	67	131	198
	1900	137,674	112,028	249,702	136,794	159,757	296,551	1,852	2,371	4,223	119	349	468
	1910	141,293	111,506	252,799	160,952	187,300	348,252	1,963	2,232	4,195	295	576	871
De 30 à moins de 35 ans.	1880	64,343	55,003	119,346	107,846	116,163	224,009	3,144	4,964	8,108	97	169	266
	1890	69,593	60,605	130,198	132,191	140,746	272,937	3,136	4,911	8,047	134	280	414
	1900	72,114	64,478	136,592	166,327	170,866	337,193	3,125	4,531	7,656	366	613	979
	1910	76,472	68,023	144,495	201,440	207,945	409,385	3,463	4,288	7,751	721	1,106	1,827
De 35 à moins de 40 ans.	1880	46,145	39,972	86,117	123,953	125,231	249,184	4,664	7,669	12,333	141	185	326
	1890	41,918	38,966	80,884	128,286	128,471	256,757	4,429	7,536	11,965	250	342	592
	1900	44,674	44,527	89,201	161,035	157,975	319,010	4,532	7,501	12,033	486	716	1,202
	1910	49,939	48,985	98,924	201,692	199,600	401,292	5,009	7,257	12,266	996	1,285	2,281
De 40 à moins de 45 ans.	1880	35,240	32,836	68,076	117,082	115,460	232,542	6,396	10,587	16,983	161	182	343
	1890	31,246	30,376	61,622	118,814	116,143	234,957	5,902	11,358	17,260	270	359	629
	1900	33,151	34,343	67,494	146,357	141,886	288,243	6,129	11,926	18,055	599	753	1,352
	1910	36,000	39,102	75,102	181,760	173,897	355,657	6,526	11,306	17,832	1,084	1,298	2,382
De 45 à moins de 50 ans.	1880	25,581	25,967	51,548	104,621	96,999	201,620	7,618	13,624	21,242	142	167	309
	1890	27,319	27,311	54,630	118,235	111,744	229,979	8,436	16,553	24,989	227	317	544
	1900	25,075	27,363	52,438	122,393	114,901	237,294	7,781	16,689	24,470	600	697	1,297
	1910	28,222	32,627	60,849	155,206	145,675	300,881	8,480	16,623	25,103	977	1,120	2,097
De 50 à moins de 55 ans.	1880	22,483	23,608	46,091	93,914	83,495	177,409	10,364	18,873	29,237	152	180	332
	1890	22,922	24,388	47,310	101,803	92,582	194,385	10,899	21,778	32,677	212	254	466
	1900	21,219	23,253	44,472	103,385	95,512	198,897	9,999	22,680	32,679	472	548	1,020
	1910	23,759	28,027	51,786	130,367	120,275	250,642	10,943	24,212	35,155	874	978	1,852
De 55 à moins de 60 ans.	1880	18,607	19,998	38,605	79,813	68,812	148,625	13,116	24,773	37,889	86	116	202
	1890	17,996	19,884	37,880	82,325	70,130	152,455	12,726	26,059	38,785	153	161	314
	1900	19,929	21,818	41,747	94,027	82,139	176,166	13,943	31,304	45,247	308	369	677
	1910	18,578	23,294	41,872	99,194	87,532	186,726	13,158	30,978	44,136	593	748	1,341

## Répartition des habitants sous le rapport de l'âge et l'état-civil (suite).

TABLEAU XLV (suite).

GROUPES D'ÂGES.	ANNÉES des recense- ments.	CÉLIBATAIRES.			MARIÉS.			VEUFS.			DIVORCÉS.		
		Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
De 60 à moins de 65 ans.	1880	15,625	17,034	32,659	59,355	49,175	108,530	14,543	27,837	42,380	77	94	171
	1890	15,635	17,806	33,441	64,978	52,367	117,345	15,928	31,548	47,476	102	140	242
	1900	16,511	18,881	35,392	71,974	58,721	130,695	16,808	36,367	53,175	220	247	467
	1910	15,731	19,574	35,305	74,839	62,555	137,394	16,072	37,132	53,204	404	533	937
De 65 à moins de 70 ans.	1880	11,682	12,976	24,658	41,838	32,832	74,670	15,830	29,229	45,059	43	46	89
	1890	12,472	14,403	26,875	47,595	36,345	83,940	18,169	34,734	52,903	50	65	115
	1900	12,129	14,620	26,749	49,020	36,541	85,561	18,233	36,827	55,060	124	144	268
	1910	13,842	16,900	30,742	57,534	44,318	101,852	20,537	43,886	64,423	239	282	521
De 70 à moins de 75 ans.	1880	8,141	9,696	17,837	25,742	19,181	44,923	15,847	26,673	42,520	29	26	55
	1890	8,849	10,197	19,046	26,988	18,805	45,793	16,638	30,511	47,149	45	34	79
	1900	8,809	11,029	19,838	29,515	19,756	49,271	18,246	34,240	52,486	66	88	154
	1910	9,555	12,492	22,047	34,035	23,134	57,169	19,969	39,653	59,622	124	176	300
De 75 à moins de 80 ans.	1880	4,705	5,676	10,381	12,733	8,414	21,147	13,391	20,288	33,679	23	22	45
	1890	5,049	6,092	11,141	12,675	8,033	20,708	12,974	22,814	35,788	17	17	34
	1900	5,305	6,904	12,209	14,638	8,989	23,627	14,874	26,498	41,372	38	37	75
	1910	5,181	7,404	12,585	15,557	9,030	24,587	15,224	28,718	43,942	54	77	131
De 80 à moins de 85 ans.	1880	1,940	2,581	4,521	4,343	2,683	7,026	7,807	11,070	18,877	4	7	11
	1890	2,153	2,993	5,146	4,387	2,470	6,857	7,560	12,985	20,545	8	8	16
	1900	2,370	3,108	5,478	4,454	2,377	6,831	7,698	13,846	21,544	10	9	19
	1910	2,557	3,779	6,336	5,254	2,635	7,889	8,606	16,025	24,631	22	22	44
De 85 à moins de 90 ans.	1880	412	724	1,136	771	491	1,262	2,299	3,663	5,962	4	10	14
	1890	686	963	1,649	959	475	1,434	3,008	5,042	8,050	1	—	1
	1900	715	973	1,688	985	444	1,429	2,795	5,288	8,083	4	5	9
	1910	797	1,238	2,035	1,097	518	1,615	3,303	6,400	9,703	7	9	16
De 90 à moins de 95 ans.	1880	70	146	216	123	85	208	419	939	1,358	1	—	1
	1890	90	186	276	109	52	161	573	1,005	1,578	1	—	1
	1900	124	217	341	119	47	166	553	1,184	1,737	—	—	—
	1910	135	254	389	150	47	197	670	1,319	1,989	2	—	2
De 95 à moins de 100 ans.	1880	11	25	36	7	8	15	59	122	181	—	—	—
	1890	8	27	35	8	2	10	63	104	167	—	—	—
	1900	14	33	47	7	8	15	49	148	197	—	—	—
	1910	12	33	45	9	4	13	59	164	223	—	—	—
100 ans et au-dessus.	1880	—	—	—	1	—	1	4	15	19	—	2	2
	1890	—	1	1	—	—	—	2	4	6	—	—	—
	1900	—	—	—	—	—	—	3	5	8	—	—	—
	1910	1	3	4	1	—	1	3	8	11	—	—	—
TOTAUX.	1880	1,761,160	1,680,791	3,441,951	878,802	875,561	1,754,363	117,479	203,841	321,320	1,028	1,347	2,375
	1890	1,935,600	1,845,170	3,780,770	967,448	964,911	1,932,359	122,358	230,148	352,506	1,548	2,138	3,686
	1900	2,047,613	1,968,394	4,016,007	1,146,768	1,143,472	2,290,240	127,014	252,202	379,216	3,439	4,646	8,085
	1910	2,169,253 (b)	2,092,618 (b)	4,261,871 (b)	1,370,778	1,371,102	2,741,880	134,345 (c)	270,929	405,274	6,414	8,345	14,759

(a) Y compris 7 hommes et 1 femme dont l'âge et l'état civil sont inconnus.  
(b) Non compris 5 hommes et 4 femmes dont l'âge et l'état civil sont inconnus.  
(c) Non compris 1 homme (veuf) dont l'âge est inconnu.

## Répartition des habitants sous le rapport de l'âge et de l'état civil.

TABLEAU XLVI.

GROUPES D'AGES.	ANNÉES des recense- ments.	PROPORTION POUR CENT PAR GROUPES D'AGES.											
		CÉLIBATAIRES.			MARIÉS.			VEUFS.			DIVORCÉS.		
		Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Moins de 15 ans . . . . .	1880	52.86	54.61	53.71	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	1890	51.67	53.68	52.62	—	0.00	0.00	—	—	—	—	—	—
	1900	52.04	53.70	52.85	—	0.00	0.00	—	—	—	—	—	—
	1910	52.46	53.95	53.19	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De 15 à moins de 20 ans . . . . .	1880	14.51	14.71	14.60	0.10	0.49	0.29	0.02	0.05	0.04	—	0.15	0.08
	1890	15.52	15.81	15.66	0.06	0.46	0.25	0.04	0.02	0.01	0.06	—	0.03
	1900	15.78	15.89	15.83	0.06	0.71	0.39	0.00	0.03	0.03	0.06	0.09	0.07
	1910	15.83	15.93	15.88	0.07	0.66	0.36	0.01	0.00	0.00	0.00	0.07	0.04
De 20 à moins de 25 ans . . . . .	1880	11.77	10.51	11.15	2.73	6.15	4.44	0.34	0.43	0.40	1.65	2.97	2.40
	1890	12.97	11.01	12.02	2.85	6.29	4.57	0.25	0.29	0.23	0.65	1.40	1.08
	1900	12.66	10.92	11.81	3.92	7.47	5.70	0.31	0.29	0.30	0.73	1.44	1.14
	1910	12.25	10.38	11.33	3.69	7.11	5.40	0.26	0.25	0.25	0.34	1.55	1.02
De 25 à moins de 30 ans . . . . .	1880	6.39	5.55	5.97	9.31	11.23	10.27	1.32	1.24	1.27	4.96	7.35	6.32
	1890	6.68	5.72	6.21	10.34	12.58	11.46	1.30	1.08	1.16	4.33	6.13	5.37
	1900	6.72	5.69	6.22	11.93	13.97	12.95	1.46	0.94	1.11	3.46	7.51	5.79
	1910	6.51	5.33	5.93	11.74	13.66	12.70	1.46	0.82	1.04	4.60	6.90	5.90
De 30 à moins de 35 ans . . . . .	1880	3.65	3.27	3.47	12.27	13.27	12.77	2.68	2.44	2.52	9.44	12.55	11.20
	1890	3.60	3.29	3.44	13.66	14.59	14.12	2.56	2.13	2.28	8.66	13.10	11.23
	1900	3.52	3.28	3.40	14.50	14.94	14.72	2.46	1.80	2.02	10.64	13.19	12.11
	1910	3.53	3.25	3.39	14.70	15.17	14.93	2.58	1.58	1.91	11.24	13.25	12.38
De 35 à moins de 40 ans . . . . .	1880	2.62	2.36	2.50	14.10	14.30	14.20	3.97	3.76	3.84	13.72	13.73	13.73
	1890	2.17	2.11	2.14	13.26	13.31	13.29	3.62	3.28	3.40	16.15	16.00	16.06
	1900	2.18	2.26	2.22	14.04	13.82	13.93	3.57	2.97	3.17	14.13	15.41	14.87
	1910	2.30	2.34	2.32	14.71	14.56	14.64	3.73	2.68	3.03	15.53	15.40	15.45
De 40 à moins de 45 ans . . . . .	1880	2.00	1.95	1.98	13.33	13.19	13.26	5.44	5.19	5.29	15.66	13.51	14.44
	1890	1.61	1.65	1.63	12.28	12.04	12.15	4.82	4.94	4.90	17.44	16.79	17.07
	1900	1.62	1.74	1.68	12.76	12.41	12.59	4.83	4.73	4.76	17.42	16.21	16.72
	1910	1.66	1.87	1.76	13.26	12.68	12.97	4.86	4.17	4.40	16.90	15.56	16.14
De 45 à moins de 50 ans . . . . .	1880	1.45	1.55	1.49	11.90	11.08	11.49	6.48	6.68	6.61	13.81	12.40	13.01
	1890	1.41	1.48	1.45	12.22	11.58	11.90	6.89	7.19	7.09	14.66	14.83	14.76
	1900	1.22	1.39	1.31	10.67	10.05	10.36	6.13	6.62	6.45	17.45	15.00	16.04
	1910	1.30	1.56	1.43	11.32	10.63	10.97	6.31	6.14	6.19	15.23	13.42	14.21
De 50 à moins de 55 ans . . . . .	1880	1.28	1.40	1.34	10.69	9.53	10.11	8.82	9.26	9.10	14.78	13.36	13.98
	1890	1.18	1.32	1.25	10.52	9.59	10.06	8.91	9.46	9.27	13.70	11.88	12.64
	1900	1.04	1.18	1.11	9.02	8.35	8.68	7.87	8.99	8.62	13.72	11.80	12.62
	1910	1.09	1.34	1.21	9.51	8.77	9.14	8.15	8.94	8.67	13.63	11.72	12.55
De 55 à moins de 60 ans . . . . .	1880	1.06	1.19	1.13	9.08	7.86	8.47	11.16	12.15	11.79	8.37	8.60	8.61
	1890	0.93	1.08	1.00	8.51	7.27	7.89	10.40	11.33	11.00	9.88	7.53	8.52
	1900	0.97	1.11	1.04	8.20	7.18	7.69	10.98	12.41	11.93	8.96	7.94	8.37
	1910	0.86	1.11	0.98	7.24	6.38	6.81	9.79	11.43	10.89	9.25	8.96	9.09





## Répartition des habitants sous le rapport de l'état civil.

TABLEAU XLVII.

GROUPES D'ÂGES.	ANNÉES des recense- ments.	PROPORTION POUR CENT ENTRE HABITANTS APPARTENANT AU MÊME GROUPE D'ÂGE.											
		CÉLIBATAIRES.			MARIÉS.			VEUFS.			DIVORCÉS.		
		Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
De 15 à moins de 20 ans.	1880	99.67	98.24	98.96	0.33	1.71	1.01	—	0.05	0.03	—	0.00	0.00
	1880	99.84	98.48	99.16	0.16	1.50	0.83	—	0.02	0.01	0.00	—	0.00
	1900	99.77	97.45	98.62	0.23	2.53	1.37	0.00	0.02	0.01	0.00	0.00	0.00
	1910	99.69	97.30	98.50	0.31	2.69	1.49	0.00	0.01	0.01	—	0.00	0.00
De 20 à moins de 25 ans.	1880	89.47	76.30	82.89	10.35	23.30	16.82	0.17	0.38	0.28	0.01	0.02	0.01
	1890	90.00	76.79	83.57	9.89	22.95	16.24	0.11	0.25	0.18	0.00	0.01	0.01
	1900	85.09	71.38	78.27	14.77	28.36	21.53	0.13	0.24	0.18	0.01	0.02	0.02
	1910	83.90	68.85	76.39	15.98	30.89	23.42	0.11	0.22	0.16	0.01	0.04	0.03
De 25 à moins de 30 ans.	1880	57.43	47.95	52.72	41.75	50.70	46.20	0.79	1.30	1.04	0.03	0.05	0.04
	1890	55.99	45.99	51.00	43.29	52.87	48.07	0.69	1.08	0.89	0.03	0.06	0.04
	1900	49.80	40.81	45.32	49.49	58.20	53.83	0.67	0.86	0.77	0.04	0.13	0.08
	1910	46.40	36.97	41.71	52.86	62.10	57.46	0.64	0.74	0.69	0.10	0.19	0.14
De 30 à moins de 35 ans.	1880	36.68	31.20	33.93	61.48	65.89	63.69	1.79	2.81	2.30	0.05	0.10	0.08
	1890	33.94	29.34	31.63	64.46	68.14	66.31	1.53	2.38	1.96	0.07	0.14	0.10
	1900	29.81	26.81	28.31	68.75	71.05	69.90	1.29	1.88	1.59	0.15	0.26	0.20
	1910	27.11	24.18	25.64	71.41	73.91	72.66	1.23	1.52	1.38	0.25	0.39	0.32
De 35 à moins de 40 ans.	1880	26.38	23.10	24.75	70.87	72.36	71.61	2.67	4.43	3.54	0.08	0.11	0.10
	1890	23.97	22.23	23.10	73.35	73.28	73.32	2.53	4.29	3.41	0.14	0.20	0.17
	1900	21.20	21.13	21.17	76.42	74.97	75.69	2.15	3.56	2.85	0.23	0.34	0.29
	1910	19.38	19.05	19.22	78.29	77.63	77.96	1.94	2.82	2.38	0.39	0.50	0.44
De 40 à moins de 45 ans.	1880	22.18	20.64	21.41	73.69	72.58	73.14	4.03	6.66	5.34	0.10	0.12	0.11
	1890	20.00	19.19	19.60	76.05	73.40	74.71	3.78	7.18	5.49	0.17	0.23	0.20
	1900	17.80	18.18	17.99	78.59	75.11	76.84	3.29	6.31	4.81	0.32	0.40	0.36
	1910	15.97	17.33	16.65	80.65	77.08	78.87	2.90	5.01	3.95	0.48	0.58	0.53
De 45 à moins de 50 ans.	1880	18.54	18.99	18.77	75.84	70.93	73.39	5.52	9.96	7.73	0.10	0.12	0.11
	1890	17.71	17.52	17.62	76.67	71.66	74.15	5.47	10.62	8.05	0.15	0.20	0.18
	1900	16.09	17.14	16.62	78.53	71.97	75.21	4.99	10.45	7.76	0.39	0.44	0.41
	1910	14.63	16.64	15.65	80.46	74.31	77.36	4.40	8.48	6.45	0.51	0.57	0.54
De 50 à moins de 55 ans.	1880	17.71	18.71	18.21	74.00	66.19	70.10	8.17	14.96	11.56	0.12	0.14	0.13
	1890	16.88	17.55	17.22	74.94	66.61	70.73	8.02	15.66	11.88	0.16	0.18	0.17
	1900	15.71	16.37	16.05	76.54	67.27	71.79	7.40	15.97	11.79	0.35	0.39	0.37
	1910	14.32	16.15	15.26	78.56	69.33	73.84	6.59	13.96	10.36	0.53	0.56	0.54
De 55 à moins de 60 ans.	1880	16.67	17.59	17.13	71.50	60.52	65.96	11.75	21.79	16.82	0.08	0.10	0.09
	1890	15.90	17.11	16.51	72.72	60.33	66.44	11.24	22.42	16.91	0.14	0.14	0.14
	1900	15.54	16.09	15.82	73.34	60.56	66.77	10.88	23.08	17.15	0.24	0.27	0.26
	1910	14.13	16.34	15.28	75.42	61.40	68.13	10.00	21.73	16.10	0.45	0.53	0.49

## Répartition des habitants sous le rapport de l'état civil.

TABLEAU XLVII (suite).

GROUPES D'AGES.	ANNÉES des recen- sement.	PROPORTION POUR CENT ENTRE HABITANTS APPARTENANT AU MÊME GROUPE D'AGES.											
		CÉLIBATAIRES.			MARIÉS.			VEUFS.			DIVORCÉS.		
		Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
De 60 à moins de 65 ans . . . . .	1880	17.44	18 09	17.78	66.24	52.24	59.07	16 23	29.57	23.06	0.09	0.10	0.09
	1890	16.19	17.41	16.85	67.22	51.41	59.11	16 48	30 96	23 91	0.11	0.14	0.12
	1900	15 65	16 53	16 11	68 21	51.41	59.48	15 93	31 84	24 20	0.21	0.22	0 21
	1910	14.70	16.34	15.56	69.91	52.22	60 57	15 01	31.00	23 46	0 38	0.44	0.41
De 65 à moins de 70 ans . . . . .	1880	16.83	17.28	17.07	60.29	43.73	51.68	22.82	38.93	31.19	0.06	0.06	0.06
	1890	15.92	16 83	16.41	60.80	42.48	51.23	23.21	40 61	32.29	0.06	0.08	0.07
	1900	15.25	16.59	15.96	61.66	41.46	51.04	22 93	41.79	32.84	0.16	0 16	0.16
	1910	15.02	16.04	15 56	62.43	42.05	51.56	22.29	41 64	32.61	0 26	0.27	0.27
De 70 à moins de 75 ans . . . . .	1880	16.36	17.45	16.93	51.73	34.51	42.65	31 85	47.99	40.37	0 06	0.05	0.05
	1890	16.85	17.13	17.00	51.38	31.58	40.86	31.68	51.28	42.07	0.09	0.06	0.07
	1900	15.55	16.94	16.29	52 11	30.34	40.47	32 22	52.59	43.11	0 12	0.13	0.13
	1910	15.00	16 56	15.84	53.44	30 66	41 09	31.36	52.55	42 85	0.20	0.23	0.22
De 75 à moins de 80 ans . . . . .	1880	15.25	16 50	15.91	41.27	24.46	32.42	43.40	58.98	51.61	0 08	0.06	0.06
	1890	16.45	16.49	16.47	41.27	21.75	30.61	42.23	61.71	52.87	0 05	0.05	0.05
	1900	15.22	16.27	15.80	42.00	21.19	30.57	42 67	62 45	53.53	0.11	0 09	0.10
	1910	14.39	16 37	15 49	43.19	19.97	30.26	42.27	63.49	54.09	0.15	0.17	0 16
De 80 à moins de 85 ans . . . . .	1880	13.77	15.80	14.85	30.81	16.42	23 09	55.39	67.74	62.02	0.03	0.04	0.04
	1890	15 26	16.20	15 80	31.09	13.42	21.07	53 59	70.32	63 07	0 06	0.06	0.06
	1900	16.31	16 07	16 17	30.65	12.29	20.17	52.97	71.59	63 60	0.07	0.05	0.06
	1910	15.56	16.83	16.29	31.96	11.73	20.28	52.35	71.35	63 32	0.13	0.09	0.11
De 85 à moins de 90 ans . . . . .	1880	11.82	14.81	13.56	22.12	10.05	15 07	65 95	74 94	71.20	0.11	0.20	0.17
	1890	14.76	14 86	14.82	20.65	7.33	12.93	64.57	77.81	72.24	0 02	—	0 01
	1900	15.89	14.50	15.06	21.90	6.62	12.75	62.12	78 81	72.11	0 09	0.07	0.08
	1910	15.32	15.16	15.22	21.08	6.34	12.08	63.47	78.39	72.58	0 13	0.11	0.12
De 90 à moins de 95 ans . . . . .	1880	11.43	12.48	12.11	20.06	7.26	11.67	68 35	80 26	76.16	0 16	—	0.06
	1890	11.64	14.89	13.65	14.36	4 51	8.29	73.87	80.60	78 01	0 13	—	0.05
	1900	15.58	14.99	15.19	14.95	3.24	7.40	69.47	81 77	77.41	—	—	—
	1910	14.11	15.68	15.10	15.67	2.90	7.64	70.01	81 42	77.18	0 21	—	0.08
De 95 à moins de 100 ans . . . . .	1880	14.29	16.13	15.52	9.09	5 16	6.46	76 62	78.71	78.02	—	—	—
	1890	10.13	20.30	16.51	10.13	1.50	4 72	79.74	78.20	78.77	—	—	—
	1900	20 00	17.46	18.15	10 00	4.23	5.79	70 00	78.31	76 06	—	—	—
	1910	15.00	16.42	16.01	11.25	1.99	4.63	73.75	81.59	79.36	—	—	—
100 ans et au-dessus . . . . .	1880	—	—	—	20 00	—	4.55	80.00	88 24	86.36	—	11.76	9 09
	1890	—	20.00	14.30	—	—	—	100.00	80.00	85.70	—	—	—
	1900	—	—	—	—	—	—	100.00	100 00	100.00	—	—	—
	1910	20 00	27.27	25.00	20.00	—	6.25	60.00	72.73	68.75	—	—	—

Le tableau XLVII nous permet de déterminer dans quelle mesure ces modifications ont affecté, dans chacun des groupes d'âges, l'importance proportionnelle des habitants de chaque état civil. Voici les différences qu'il y a, au point de vue de l'importance relative du groupe des célibataires, entre les recensements de 1880 et 1910. On a compté sur 100 personnes du même âge :

	En 1880.		En 1910.		Différence.
	p. c.	p. c.	p. c.	p. c.	
Célibataires de 20 ans à moins de 25 ans.	32.9	76.4	—	6.5	
— 25 — 30 —	52.7	41.7	—	11.0	
— 30 — 35 —	33.9	25.6	—	8.3	
— 35 — 40 —	24.8	19.2	—	5.6	
— 40 — 45 —	21.4	16.7	—	4.7	
— 45 — 50 —	18.8	15.6	—	3.2	
— 50 — 55 —	18.2	15.3	—	2.9	
— 55 — 60 —	17.1	15.3	—	1.8	
— 60 — 65 —	17.8	15.6	—	2.2	
— 65 — 70 —	17.1	15.6	—	1.5	
— 70 — 75 —	16.9	15.8	—	1.1	
— 75 — 80 —	15.9	15.5	—	0.4	
— 80 et plus	14.5	16.0	+	1.5	

Le nombre proportionnel des célibataires a donc diminué à tous les âges, sauf dans le groupe de 80 ans et plus. Cette diminution est surtout marquée parmi les jeunes générations. Elle atteint son maximum dans les groupes d'âges de 25 à 35 ans où la différence atteint 10 p. c.

Il résulte de ces constatations que la fréquence du mariage a augmenté sensiblement parmi les habitants qui avaient de 20 à 65 ans en 1910 et d'une manière spécialement accentuée parmi ceux qui avaient de 20 à 45 ans.

Il en résulte encore que non seulement on se marie plus qu'auparavant mais qu'on se marie plus jeune.

Les chiffres absolus fournissent à cet égard une observation concluante : le nombre maximum de mariés se rencontre en 1880 dans le groupe de 35 à 40 ans; depuis 1890, on le trouve déjà dans le groupe de 30 à 35 ans.

La proportion pour cent des mariés dans chacun des groupes d'âges a passé depuis 1880 de 1.01 à 1.49 dans le groupe de 15 à moins de 20 ans, de 16.82 à 23.42 dans le groupe de 20 à moins de 25 ans, de 46.20 à 57.46 dans le groupe de 25 à moins de 30 ans, de 63.69 à 72.66 dans le groupe de 30 à moins de 35 ans.

Il n'y a pas que le groupe des célibataires qui se réduit au sein de la population. Le groupe des veufs et veuves diminue également d'importance.

De 1900 à 1910, le nombre des veufs a passé de 379,216 à 405,274, soit une augmentation de 7 p. c., alors que la population a progressé dans la proportion de 11 p. c.

Pendant la période de 1880 à 1910, la population a subi un accroissement de 34 p. c., le nombre des veufs n'a augmenté que dans la proportion de 26 p. c.

Le tableau XLVII montre que l'importance proportionnelle du nombre des veufs a diminué depuis 1880 dans tous les groupes d'âges inférieurs à 60 ans. Cette réduction est surtout importante pour les groupes d'âges de 20 à 40 ans. Elle est plus accentuée pour les veuves que pour les veufs. Les chiffres absolus sont intéressants. Les voici :

GROUPES D'ÂGES.		Hommes veufs.	Femmes veuves.	TOTAL.
De 20 à moins de 25 ans.	1880	404	372	1,276
	1890	316	673	989
	1900	391	726	1,117
	1910	351	679	1,030
De 25 à moins de 30 ans.	1880	1,550	2,525	4,075
	1890	1,595	2,490	4,085
	1900	1,852	2,371	4,223
	1910	1,963	2,232	4,195
De 30 à moins de 35 ans.	1880	3,144	4,964	8,108
	1890	3,136	4,911	8,047
	1900	3,125	4,531	7,656
	1910	3,463	4,288	7,751
De 35 à moins de 40 ans.	1880	4,664	7,669	12,333
	1890	4,429	7,536	11,965
	1900	4,532	7,501	12,033
	1910	5,009	7,257	12,266

Dans ces groupes d'âges, le nombre des veufs a augmenté légèrement, mais pas en proportion avec l'accroissement du nombre des habitants de ces âges, puisque, comme on l'a vu, l'importance proportionnelle des hommes veufs a diminué.

En ce qui concerne les veuves, même les chiffres absolus sont en diminution. Voici comment on peut encore traduire l'influence de ce fait sur la répartition de la population par âge et par état civil :

Sur 100 hommes veufs on en comptait, en 1880, 8.33 de moins de 40 ans et 40.23 de moins de 60 ans. En 1910, ces proportions sont respectivement 8.04 et 37.15.

Sur 100 veuves, on en comptait, en 1880, 7.92 de moins de 40 ans et 41.20 de moins de 60 ans. En 1910, ces proportions sont respectivement 5.33 et 36.01.

Dans leur ensemble, les veufs sont, dans une faible mesure, il est vrai, plus jeunes que les veuves; sur 100 veufs, il y en a 37 de moins de 60 ans et 63 de 60 ans et plus; sur 100 veuves, il y en a 36 de moins de 60 ans et 64 de 60 ans et plus. La constatation est remarquable quand on réfléchit que les hommes sont généralement plus âgés que les femmes en se mariant.

Ce mouvement dans la répartition par âges des veufs et veuves provient sans nul doute de la diminution de la mortalité dans les âges moyens. Les hommes et les hommes mariés surtout en ont bénéficié plus largement que les femmes dans les âges moyens.

Voici quelques indications à cet égard. Nous en empruntons les éléments à l'*Annuaire statistique* :

La mortalité des hommes et spécialement des hommes mariés a subi une très forte réduction. Celle des femmes mariées a également diminué, mais dans une moindre proportion.

En 1890 (l'Annuaire ne donne les chiffres que pour les années du recensement) il y a eu 2,816 décès parmi les hommes mariés de moins de 40 ans, soit 72 décès par 10,000 hommes mariés de cet âge. En 1900, il y a eu 2,846 décès de cette catégorie, soit 55 pour 10,000. En 1910, il y a eu 2,577 décès, soit 42 pour 10,000.

La réduction du taux de mortalité est donc de 30 sur 72, soit 41 p. c.

Pour les femmes mariées, les mêmes proportions s'établissent comme suit respectivement en 1890, 1900 et 1910 : 74, 63 et 51 décès par 10,000 femmes mariées de moins de 40 ans. La diminution du taux est de 23 sur 74, soit 31 p. c.

La réduction du taux de mortalité chez les mariés des deux sexes en dessous de 40 ans a produit le relèvement général de l'âge des veufs et veuves que nous avons signalé. Et la différence de 10 p. c. dans la décroissance du taux de mortalité respectivement des hommes et des femmes mariés en dessous de 40 ans, explique l'inégale mesure dans laquelle ce relèvement se remarque dans la répartition par âge des veufs et des veuves. Les hommes mariés meurent moins vite, les jeunes veuves sont plus rares. Nous avons vu que cela est vrai absolument et relativement.

## § 10. — RÉPARTITION DES HABITANTS AU POINT DE VUE DE L'ÂGE.

(Tome III, cadre VII, pp. 240 à 624.)

Le tableau XLVIII donne la répartition de la population par année d'âge et par sexe. On remarque en consultant ce tableau que la diminution du nombre des habitants, au fur et à mesure que l'on s'élève dans l'échelle des âges, est irrégulière jusque 10 ans. En ce qui concerne la répartition des sexes, on constate qu'il y a moins de femmes que d'hommes à tous les âges inférieurs à 45 ans sauf pour les âges de :

11 ans à moins de 12 ans;	32 ans à moins de 33 ans;
17 — 18 —	38 — 39 —
20 — 21 —	42 — 43 —

L'inégalité n'est vraiment marquée que parmi les habitants de moins de 2 ans.

A partir de 44 ans, on compte à tous les âges plus de femmes que d'hommes. La différence au profit du sexe féminin se dessine plus fortement que le rapport inverse dans les âges antérieurs, et elle s'accroît encore après 51 ans; elle atteint 2,000 en moyenne dans les âges de 51 à 60 ans et même 3,000 dans les âges supérieurs.

Dans les âges les plus élevés, après 70 ans, la supériorité du sexe féminin est plus accentuée encore. Elle se maintient parmi les centenaires. Ceux-ci comprenaient, au 31 décembre 1910, 5 hommes et 11 femmes. Parmi eux, il y avait 4 célibataires, 1 marié et 11 veufs. Ils habitaient :

1	la province d'Anvers (1 femme);
1	— de Brabant (1 femme);
4	— de Flandre occidentale (1 homme, 3 femmes);
1	— de Flandre orientale (1 femme);
3	— de Hainaut (2 hommes, 1 femme);
4	— de Liège (2 hommes, 2 femmes);
1	— de Limbourg (1 femme);
1	— de Luxembourg (1 femme).

On peut ramener à quatre groupes les âges compris dans le tableau XLVIII. On obtient ainsi la répartition de la population entre les âges de l'enfance et de l'adolescence, les âges moyens et les âges les plus élevés. Voici l'importance proportionnelle de chacun des quatre groupes d'âges dans la population en 1910 :

	Hommes.	Femmes.	Total.
De moins de 15 ans . . . . .	30.9	30.1	30.5
De 15 ans à moins de 21 ans . . . . .	11.1	10.9	11.0
De 21 ans à moins de 55 ans . . . . .	45.7	45.1	45.4
De 55 ans et plus . . . . .	12.3	13.9	13.1

Répartition des habitants sous le rapport de l'âge d'après le recensement général  
du 31 décembre 1910.

TABLEAU XLVIII.

AGES.	SEXE.			AGES.	SEXE.		
	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.		HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Moins d'un an . . . . .	80,745	78,849	159,594	De 45 à moins de 46 ans. . . . .	40,733	41,420	82,153
De 1 à moins de 2 ans . . . . .	75,023	73,583	148,606	» 46 » 47 » . . . . .	40,255	40,691	80,946
» 2 » 3 » . . . . .	75,664	75,263	150,927	» 47 » 48 » . . . . .	39,538	40,181	79,719
» 3 » 4 » . . . . .	75,687	75,484	151,171	» 48 » 49 » . . . . .	36,559	37,411	73,970
» 4 » 5 » . . . . .	74,689	74,549	149,238	» 49 » 50 » . . . . .	35,800	36,342	72,142
» 5 » 6 » . . . . .	75,070	75,028	150,098	» 50 » 51 » . . . . .	35,590	36,638	72,228
» 6 » 7 » . . . . .	76,418	75,743	152,161	» 51 » 52 » . . . . .	35,381	37,065	72,446
» 7 » 8 » . . . . .	75,798	75,295	151,093	» 52 » 53 » . . . . .	33,318	34,827	68,145
» 8 » 9 » . . . . .	77,536	76,870	154,406	» 53 » 54 » . . . . .	31,831	33,581	65,412
» 9 » 10 » . . . . .	78,962	78,311	157,263	» 54 » 55 » . . . . .	29,823	31,381	61,204
» 10 » 11 » . . . . .	75,893	74,971	150,864	» 55 » 56 » . . . . .	27,155	28,970	56,125
» 11 » 12 » . . . . .	74,386	74,733	149,119	» 56 » 57 » . . . . .	27,421	29,729	57,150
» 12 » 13 » . . . . .	73,110	72,371	145,481	» 57 » 58 » . . . . .	25,691	27,490	53,181
» 13 » 14 » . . . . .	74,346	74,102	148,448	» 58 » 59 » . . . . .	26,147	28,736	54,883
» 14 » 15 » . . . . .	74,712	73,838	148,550	» 59 » 60 » . . . . .	25,109	27,627	52,736
» 15 » 16 » . . . . .	70,093	70,088	140,181	» 60 » 61 » . . . . .	24,570	27,207	51,777
» 16 » 17 » . . . . .	70,329	69,368	139,697	» 61 » 62 » . . . . .	23,497	26,149	49,646
» 17 » 18 » . . . . .	69,472	69,594	139,066	» 62 » 63 » . . . . .	21,332	23,604	44,936
» 18 » 19 » . . . . .	66,892	66,797	133,689	» 63 » 64 » . . . . .	19,588	22,062	41,650
» 19 » 20 » . . . . .	67,624	66,664	134,288	» 64 » 65 » . . . . .	18,059	20,772	38,831
» 20 » 21 » . . . . .	64,418	64,539	128,957	» 65 » 66 » . . . . .	20,479	23,258	43,737
» 21 » 22 » . . . . .	64,526	63,871	128,397	» 66 » 67 » . . . . .	19,504	22,067	41,571
» 22 » 23 » . . . . .	62,515	62,446	124,961	» 67 » 68 » . . . . .	18,274	20,800	39,074
» 23 » 24 » . . . . .	63,607	62,935	126,542	» 68 » 69 » . . . . .	17,501	20,225	37,726
» 24 » 25 » . . . . .	61,741	61,581	123,322	» 69 » 70 » . . . . .	16,394	19,036	35,430
» 25 » 26 » . . . . .	62,319	61,672	123,991	» 70 » 71 » . . . . .	15,419	18,196	33,615
» 26 » 27 » . . . . .	61,328	60,770	122,098	» 71 » 72 » . . . . .	13,838	16,095	29,933
» 27 » 28 » . . . . .	60,549	59,989	120,538	» 72 » 73 » . . . . .	12,934	15,260	28,194
» 28 » 29 » . . . . .	61,212	60,432	121,644	» 73 » 74 » . . . . .	11,095	13,241	24,336
» 29 » 30 » . . . . .	59,095	58,751	117,846	» 74 » 75 » . . . . .	10,397	12,663	23,060
» 30 » 31 » . . . . .	55,948	56,184	112,132	» 75 » 76 » . . . . .	9,366	11,611	20,977
» 31 » 32 » . . . . .	56,877	56,681	113,558	» 76 » 77 » . . . . .	8,401	10,247	18,648
» 32 » 33 » . . . . .	55,715	56,052	111,767	» 77 » 78 » . . . . .	7,110	8,988	16,098
» 33 » 34 » . . . . .	57,054	56,449	113,503	» 78 » 79 » . . . . .	5,879	7,490	13,369
» 34 » 35 » . . . . .	56,502	55,996	112,498	» 79 » 80 » . . . . .	5,260	6,893	12,153
» 35 » 36 » . . . . .	54,627	54,484	109,111	» 80 » 81 » . . . . .	4,701	6,411	11,112
» 36 » 37 » . . . . .	53,877	53,257	107,134	» 81 » 82 » . . . . .	3,803	5,005	8,808
» 37 » 38 » . . . . .	52,700	52,597	105,297	» 82 » 83 » . . . . .	3,217	4,332	7,549
» 38 » 39 » . . . . .	51,403	51,595	102,998	» 83 » 84 » . . . . .	2,630	3,522	6,152
» 39 » 40 » . . . . .	45,329	45,194	90,523	» 84 » 85 » . . . . .	2,088	3,191	5,279
» 40 » 41 » . . . . .	47,315	46,934	94,249	» 85 ans et plus . . . . .	6,246	9,997	16,243
» 41 » 42 » . . . . .	45,895	45,827	91,722	Age inconnu . . . . .	6	4	10
» 42 » 43 » . . . . .	43,963	44,056	88,019				
» 43 » 44 » . . . . .	44,649	44,321	88,970				
» 44 » 45 » . . . . .	43,548	44,465	88,013				
				TOTAUX . . . . .	3,680,790	3,742,994	7,423,784

Il est intéressant de rechercher s'il y a des différences quant à cette répartition entre les diverses provinces et les groupes des communes classées d'après l'importance de leur population.

Le tableau XLIX donne les chiffres absolus de la population par groupes d'âges et par province.

Le tableau L établit les proportions pour cent des quatre groupes d'âges dans chaque province.

Le premier groupe — de moins de 15 ans — est fortement représenté dans les provinces de Limbourg, les deux Flandres et la province d'Anvers où il a atteint respectivement 36.8, 34.5, 33.4 et 33.8 p. c. La moyenne générale 30.5 se rencontre à peu de chose près dans le Luxembourg. Par contre, les provinces de Namur et de Hainaut, de Liège et de Brabant ont une proportion d'enfants beaucoup inférieure, de 27 et 28 p. c. Le plus grand écart entre les provinces peut s'exprimer comme suit : sur 1,000 habitants, il y a dans le Limbourg 368 enfants de moins de 15 ans, dans la province de Namur 270.

Les différences sont moins grandes dans le second groupe — de 15 à moins de 21 ans — elles apparaissent moins du reste à cause de la faiblesse des nombres. Ici encore, les provinces de Namur, de Hainaut, de Liège et de Luxembourg aussi ont une moyenne légèrement inférieure à la moyenne générale de 11 p. c.

Le troisième groupe — de 21 à moins de 55 ans — est le plus important. Il comporte 45.4 p. c. de l'ensemble de la population du royaume. Cette moyenne est dépassée dans les provinces de Liège, de Hainaut, de Brabant et de Namur qui comptent respectivement 48.5, 48.3, 48.1, 46.6 p. c. d'habitants de cet âge. Dans les autres provinces la moyenne générale n'est pas atteinte ; les provinces de Limbourg, avec 39.9 p. c., la Flandre occidentale avec 40.9 p. c., la Flandre orientale avec 41.9 p. c. s'en écartent le plus. Les différences extrêmes peuvent s'exprimer comme suit : sur 1,000 habitants, on en compte 485 de 21 à moins de 55 ans dans la province de Liège et seulement 399 dans le Limbourg.

En ce qui concerne le quatrième groupe — 55 ans et plus — il y a, comme pour le second, moins de divergence entre les provinces. L'écart maximum de la moyenne générale qui est de 13.1 p. c. se rencontre, d'une part, dans la province de Namur avec 16 p. c. et, d'autre part, dans la province d'Anvers avec 10.7 p. c.

La répartition des différents groupes d'âges n'est pas

tout à fait la même dans les grandes et les petites communes. En distinguant les communes suivant qu'elles comptent ou ne comptent pas 5,000 habitants et en réduisant les groupes d'âges à trois, on obtient une indication générale des différences qui existent à cet égard.

Voici la répartition proportionnelle des habitants dans chacune des catégories de communes :

	De moins de 15 ans.	De 15 à moins de 55 ans.	55 ans et plus.
Communes de 5,000 et plus.	29.1	58.7	12.2
Communes de moins de 5,000.	32.4	53.3	14.3

Les groupes des habitants de moins de 15 ans et de 55 ans et plus sont relativement plus importants dans les communes qui comptent moins de 5,000 habitants que dans les autres. Dans les communes de plus de 5,000 habitants la différence en faveur des groupes d'âge moyen — de 15 à moins de 55 ans — atteint 55 p. c. En un mot, dans les petites communes il y a proportionnellement plus d'enfants et de vieillards que dans les grandes agglomérations.

Le contraste à cet égard est d'autant plus accentué que l'on compare des catégories de communes plus différentes quant à leur chiffre de population

Voici, par exemple, la répartition des habitants des quatre grandes villes de plus de 100,000 habitants :

VILLES.	GROUPES D'ÂGES.		
	Moins de 15 ans.	15 à moins de 55 ans.	55 ans et plus.
Anvers . . . . .	81,704	188,723	31,339
Bruxelles . . . . .	36,778	115,883	24,417
Gand . . . . .	40,234	102,642	23,569
Liège. . . . .	36,774	107,237	23,510
TOTAUX . . . . .	195,490	514,485	102,835
Proportion pour cent . . . . .	24.05	63.30	12.65

En rapprochant ces proportions de celles qui ont été données plus haut pour les communes de moins de 5,000 habitants, on a une idée précise de la différence qui existe entre les grandes agglomérations et les petites communes en ce qui concerne la répartition de leur population en groupes d'âges. Les enfants repré-

## Population par âge et par province en 1910.

TABLEAU XLIX.

PROVINCES	AGES.	1910.			PROVINCES	AGES.	1910.		
		Hommes.	Femmes.	TOTAL.			Hommes.	Femmes.	TOTAL.
ANVERS (a).	De moins de 15 ans . . .	163,355	163,461	326,816	LIÈGE (b).	De moins de 15 ans . . .	121,111	119,626	240,737
	De 15 à moins de 21 ans.	55,116	55,603	110,719		De 15 à moins de 21 ans.	48,381	48,286	96,667
	De 21 à moins de 55 ans.	214,234	213,263	427,497		De 21 à moins de 55 ans.	217,005	213,735	430,740
	De 55 ans et plus . . .	47,863	55,775	103,638		De 55 ans et plus . . .	55,048	65,148	120,196
BRABANT.	De moins de 15 ans . . .	211,613	210,032	421,645	LIMBOURG (c).	De moins de 15 ans . . .	51,282	50,192	101,474
	De 15 à moins de 21 ans.	78,569	82,185	160,754		De 15 à moins de 21 ans.	15,397	14,519	29,916
	De 21 à moins de 55 ans.	341,418	364,768	706,186		De 21 à moins de 55 ans.	56,223	53,642	109,865
	De 55 ans et plus . . .	79,167	101,925	181,092		De 55 ans et plus . . .	17,111	17,324	34,435
FLANDRE OCCIDENTALE.	De moins de 15 ans . . .	150,530	150,087	300,617	LUXEMBOURG.	De moins de 15 ans . . .	35,439	34,526	69,965
	De 15 à moins de 21 ans.	49,644	49,372	99,016		De 15 à moins de 21 ans.	12,555	11,590	24,145
	De 21 à moins de 55 ans.	176,547	181,002	357,549		De 21 à moins de 55 ans.	51,762	49,533	101,295
	De 55 ans et plus . . .	55,741	61,212	116,953		De 55 ans et plus . . .	17,848	17,962	35,810
FLANDRE ORIENTALE.	De moins de 15 ans . . .	187,102	186,688	373,790	NAMUR (d).	De moins de 15 ans . . .	49,742	48,338	98,080
	De 15 à moins de 21 ans.	63,199	62,353	125,552		De 15 à moins de 21 ans.	19,271	18,549	37,820
	De 21 à moins de 55 ans.	233,117	236,619	469,736		De 21 à moins de 55 ans.	84,088	84,971	169,059
	De 55 ans et plus . . .	72,034	79,223	151,257		De 55 ans et plus . . .	27,057	30,829	57,886
HAINAUT.	De moins de 15 ans . . .	167,855	166,040	333,895	LE ROYAUME (e).	De moins de 15 ans . . .	1,138,029	1,128,990	2,267,019
	De 15 à moins de 21 ans.	66,696	64,593	131,289		De 15 à moins de 21 ans.	408,828	407,050	815,878
	De 21 à moins de 55 ans.	306,428	288,543	594,971		De 21 à moins de 55 ans.	1,680,822	1,686,076	3,366,898
	De 55 ans et plus . . .	81,236	91,476	172,712		De 55 ans et plus . . .	453,105	520,874	973,979

En ce qui concerne les groupes d'âges, non compris : (a) 5 hommes et 2 femmes dont l'âge est inconnu; (b) 1 femme dont l'âge est inconnu; (c) 1 homme dont l'âge est inconnu; (d) 1 femme dont l'âge est inconnu; (e) 6 hommes et 4 femmes dont l'âge est inconnu.

## Proportion pour cent des quatre groupes d'âges.

TABLEAU L.

AGES.	Anvers.			Brabant.			Flandre occidentale.			Flandre orientale.			Hainaut.		
	H.	F.	TOTAL.	H.	F.	TOTAL.	H.	F.	TOTAL.	H.	F.	TOTAL.	H.	F.	TOTAL.
De moins de 15 ans . . . . .	34.0	33.5	33.8	29.8	27.7	28.7	34.8	33.9	34.5	33.7	33.1	33.4	27.0	27.2	27.1
De 15 à moins de 21 ans . . . . .	11.5	11.4	11.4	11.1	10.8	10.9	11.5	11.2	11.3	11.3	11.0	11.2	10.7	10.6	10.6
De 21 à moins de 55 ans . . . . .	44.6	43.7	44.1	48.0	48.1	48.1	40.8	41.0	40.9	42.0	41.9	41.9	49.3	47.3	48.3
De 55 ans et plus . . . . .	9.9	11.4	10.7	11.1	13.4	12.3	12.9	13.9	13.3	13.0	14.0	13.5	13.0	14.9	14.0
AGES.	Liège.			Limbourg.			Luxembourg.			Namur.			LE ROYAUME.		
	H.	F.	TOTAL.	H.	F.	TOTAL.	H.	F.	TOTAL.	H.	F.	TOTAL.	H.	F.	TOTAL.
De moins de 15 ans . . . . .	27.4	26.8	27.1	36.6	37.0	36.8	30.1	30.4	30.3	27.6	26.4	27.0	30.9	30.1	30.5
De 15 à moins de 21 ans . . . . .	11.0	10.8	10.9	11.0	10.7	10.8	10.7	10.2	10.4	10.7	10.1	10.4	11.1	10.9	11.0
De 21 à moins de 55 ans . . . . .	49.1	47.8	48.5	40.2	39.5	39.9	44.0	43.6	43.8	46.7	46.5	46.6	45.7	45.1	45.4
De 55 ans et plus . . . . .	12.5	14.6	13.5	12.2	12.8	12.5	15.2	15.8	15.5	15.0	17.0	16.0	12.3	13.9	13.1



sentent le tiers de la population dans les petites communes et le quart à peine dans les grandes villes. Dans celles-ci, il y a 10 p. c. de population adulte de plus que dans les communes qui n'ont pas 5,000 habitants.

Il nous reste à envisager les principales modifications qui se sont produites dans la répartition de la population par âges. Nous reprendrons donc les différents points de vue que nous avons envisagés jusqu'ici en faisant le rapprochement entre les quatre derniers recensements.

Nous avons constaté tout d'abord qu'en 1910 les

hommes sont plus nombreux que les femmes dans les premiers âges et les âges moyens inférieurs à 44 ans. Le moment où le nombre de femmes devient supérieur à celui des hommes n'a pas été le même dans tous les recensements.

Le tableau LI nous apprend que :

En 1880, c'est à partir du groupe d'âges de 55 à moins de 60 ans, avec exception pour cinq groupes ;

En 1890, c'est à partir du groupe d'âges de 30 à 35 ans, avec exception pour deux groupes.

Population du Royaume par âges.

TABLEAU LI.

ÂGES.	1880			1890			1900			1910		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Moins de un an . . . . .	74,521	73,396	147,917	78,008	77,354	155,362	86,065	84,055	170,120	80,745	78,849	159,594
De 1 à moins de 2 ans . . . . .	67,840	67,301	135,141	71,498	70,916	142,414	78,809	78,767	157,576	75,023	73,583	148,606
» 2 » 3 » . . . . .	67,933	65,483	133,416	68,118	68,167	136,285	76,356	75,436	151,792	75,664	75,263	150,927
» 3 » 4 » . . . . .	67,625	65,683	133,308	68,785	67,965	136,750	76,663	75,929	152,592	75,687	75,484	151,171
» 4 » 5 » . . . . .	65,758	67,071	132,829	66,108	66,260	132,368	76,164	75,310	151,474	74,689	74,549	149,238
» 5 » 7 » . . . . .	128,975	126,866	255,841	133,115	132,211	265,326	141,918	140,866	282,784	151,488	150,771	302,259
» 7 » 9 » . . . . .	124,321	123,359	247,680	132,300	130,194	262,494	137,250	136,923	274,173	153,334	152,165	305,499
» 9 » 10 » . . . . .	55,315	54,408	109,723	64,985	64,472	129,457	67,602	67,212	134,814	78,952	78,311	157,263
» 10 » 12 » . . . . .	113,729	112,206	225,935	125,074	124,522	249,596	130,958	130,274	261,232	150,279	149,704	299,983
» 12 » 14 » . . . . .	109,371	106,961	216,332	126,335	124,925	251,260	129,624	128,503	258,127	147,456	146,473	293,929
» 14 » 16 » . . . . .	108,586	106,870	215,456	127,459	125,119	252,578	129,019	128,328	257,347	144,805	143,926	288,731
» 16 » 18 » . . . . .	104,854	102,935	207,789	123,835	121,731	245,566	129,275	128,529	257,804	139,801	138,962	278,763
» 18 » 20 » . . . . .	98,379	96,923	195,302	114,073	112,945	227,018	129,598	127,844	257,442	134,516	133,461	267,977
» 20 » 22 » . . . . .	96,555	97,485	194,040	115,935	108,540	224,475	121,658	121,044	242,702	128,944	128,410	257,354
» 22 » 24 » . . . . .	91,629	91,566	183,195	110,862	103,988	214,850	122,036	120,178	242,214	126,122	125,381	251,503
» 24 » 26 » . . . . .	84,524	81,813	166,337	101,111	100,260	201,371	119,747	118,028	237,775	124,060	123,253	247,313
» 26 » 28 » . . . . .	77,690	78,294	155,984	95,073	94,538	189,611	114,224	113,085	227,309	121,877	120,759	242,636
» 28 » 30 » . . . . .	77,276	76,117	153,393	87,078	86,778	173,856	103,425	103,433	206,858	120,307	119,183	239,490
» 30 » 35 » . . . . .	175,430	176,299	351,729	205,054	206,542	411,596	241,932	240,488	482,420	282,096	281,362	563,458
» 35 » 40 » . . . . .	174,903	173,057	347,960	174,883	175,315	350,198	210,727	210,719	421,446	257,636	257,127	514,763
» 40 » 45 » . . . . .	158,879	159,065	317,944	156,232	158,236	314,468	186,236	188,908	375,144	225,370	225,603	450,973
» 45 » 50 » . . . . .	137,962	136,757	274,719	154,217	155,925	310,142	155,849	159,650	315,499	192,885	196,045	388,930
» 50 » 55 » . . . . .	126,913	126,156	253,069	135,836	139,002	274,838	135,075	141,993	277,068	165,943	173,492	339,435
» 55 » 60 » . . . . .	111,622	113,699	225,321	113,200	116,234	229,434	128,207	135,630	263,837	131,523	142,552	274,075
» 60 » 65 » . . . . .	89,600	94,140	183,740	96,643	101,861	198,504	105,513	114,216	219,729	107,046	119,794	226,840
» 65 » 70 » . . . . .	69,393	75,083	144,476	78,286	85,547	163,833	79,506	88,132	167,638	92,152	105,386	197,538
» 70 » 75 » . . . . .	49,759	55,576	105,335	52,520	59,547	112,067	56,636	65,113	121,749	63,683	75,455	139,138
» 75 » 80 » . . . . .	30,852	34,400	65,252	30,715	36,956	67,671	34,855	42,428	77,283	36,016	45,229	81,245
» 80 » 85 » . . . . .	14,094	16,341	30,435	14,108	18,456	32,564	14,532	19,340	33,872	16,439	22,461	38,900
» 85 » 90 » . . . . .	3,486	4,888	8,374	4,654	6,480	11,134	4,499	6,710	11,209	5,204	8,165	13,369
» 90 » 95 » . . . . .	613	1,170	1,783	773	1,243	2,016	796	1,448	2,244	957	1,620	2,577
» 95 » 100 » . . . . .	77	155	232	79	133	212	70	189	259	80	201	281
De 100 ans et plus . . . . .	5	17	22	2	5	7	3	5	8	5	11	16
Age inconnu . . . . .	—	—	—	—	—	—	7	1	8	6	4	10

En 1900, c'est à partir du groupe d'âges de 40 à moins de 45 ans, avec exception pour le groupe de 28 à moins de 30 ans.

En 1910, comme nous l'avons dit, c'est également entre 40 et 45 ans que la supériorité du groupe masculin cesse; mais de plus, dans les âges inférieurs, il y a déjà six années d'âge qui font exception et où l'on compte plus de femmes que d'hommes. La supériorité numérique du sexe féminin tend donc à s'établir plus tôt qu'auparavant.

Cela peut s'expliquer, d'une part, par le fait que les hommes participent en plus grand nombre que les

femmes au mouvement des émigrations, ainsi qu'on l'a indiqué plus haut; d'autre part, par la mortalité plus favorable du sexe féminin qui est établie par les statistiques du mouvement de la population. Rappelons seulement que, depuis 1880, sur 1,000 décès annuels, il y a 525 hommes et 475 femmes, alors que la population comprend un nombre d'hommes inférieur à celui des femmes.

En ce qui concerne la division de la population en groupe d'âges inférieurs, moyens et élevés, on obtient les résultats comparatifs suivants, dans lesquels nous introduisons la distinction entre grandes et petites communes.

GROUPES D'ÂGES	1880			1890			1900			1910		
	Communes		Ensemble des communes	Communes		Ensemble des communes	Communes		Ensemble des communes	Communes		Ensemble des communes
	de 5,000 hab. et plus	de moins de 5,000 hab.		de 5,000 hab. et plus	de moins de 5,000 hab.		de 5,000 hab. et plus	de moins de 5,000 hab.		de 5,000 hab. et plus	de moins de 5,000 hab.	
	PROPORTIONS POUR CENT											
De moins de 15 ans .	33.2	33.8	33.5	32.5	33.0	32.8	31.0	32.5	31.7	29.1	32.4	30.5
De 15 à moins de 55 ans . . . . .	54.5	51.2	52.6	55.6	52.1	53.7	57.0	52.6	54.9	58.7	53.3	56.4
De 55 ans et plus .	12.3	15.0	13.9	11.9	14.9	13.5	12.0	14.9	13.4	12.2	14.3	13.1

Depuis 1880, la proportion des jeunes générations diminue à chaque recensement; elle était de 33.5 en 1880; elle n'est plus que de 30.5. Cette réduction est surtout marquée dans les communes de 5,000 habitants et plus où de 33.2 p. c. la proportion est tombée à 29.1. Il y a également diminution, mais plus faible, de l'importance proportionnelle des âges élevés: de 13.9 p. c. leur proportion s'est abaissée à 13.1 p. c. Ici la diminution se manifeste uniquement dans les communes de moins de 5,000 habitants.

L'importance du groupe des âges moyens augmente naturellement en proportion de la réduction des deux autres.

De 52.6 p. c. en 1880, la proportion des personnes de 15 à moins de 55 ans est montée à 56.4 p. c. en 1910. Cette augmentation est de 4.2 p. c. dans les communes de 5,000 habitants et plus et de 2.1 p. c. seulement dans les communes de moins de 5,000 habitants.

La différence, qui existe entre les grandes et les petites communes quant à l'importance du groupe des âges moyens; s'accroît à chaque recensement. Cette

différence était de 3.3 p. c. en 1880; elle est actuellement de 5.4 p. c.

La comparaison des groupes d'âges extrêmes, ceux qui comprennent les tout jeunes enfants et les vieillards, permet encore de faire quelques constatations intéressantes.

En ce qui concerne les enfants, il est manifeste que les changements dans la composition de la population au point de vue des âges que nous venons d'exposer sont dus en partie à la diminution de la natalité. Celle-ci est considérable; on a compté, en 1880, 171,864 naissances; en 1890, 176,595; en 1900, 193,789; en 1910, 176,413. La réduction de la mortalité infantile n'a pas compensé le déchet dans les naissances. Et nous constatons d'après le tableau LI, qu'en 1910, le nombre des enfants de chaque âge jusque 5 ans est inférieur à celui de 1900. A cette époque, la population comprenait 783,554 enfants de moins de 5 ans, en 1910, leur nombre est de 759,536, soit une diminution de 3 p. c.

Pour les enfants de moins de 2 ans, la réduction atteint près de 6 p. c. Les chiffres absolus sont: en

1900, 327,696; en 1910, 308,200. La proportion des enfants de moins 2 ans sur 1,000 habitants était :

En 1880 . . . . .	51.2	En 1900 . . . . .	48.9
En 1980 . . . . .	49.6	En 1910 . . . . .	41.5

Arrêtons-nous un instant aussi aux âges les plus élevés. On a trouvé, en 1910, nous l'avons vu, 16 centenaires. Leur nombre est variable : on en a compté 8 en 1900, 7 en 1890, 22 en 1880.

Sans arriver à cet âge tout à fait exceptionnel, un nombre toujours plus grand d'habitants de la Belgique parvient à un âge avancé. Faisons une comparaison entre les recensements de 1900 et de 1910 quant au nombre des habitants de 70 ans et plus.

On en a compté 246,624 en 1900 et 275,526 en 1910, soit une augmentation de 12 p. c., 1 p. c. de plus que l'augmentation générale de la population. Voici le détail :

AGES.	1900			1910		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
De 70 à moins de 75 ans	56,636	65,413	121,749	63,683	75,455	139,138
» 75 » 80 »	34,855	42,428	77,283	36,016	45,229	81,245
» 80 » 85 »	14,532	19,340	33,872	16,439	22,461	38,900
» 85 » 90 »	4,499	6,710	11,209	5,204	8,165	13,369
» 90 ans . . . . .	307	564	871	376	609	985
» 91 » . . . . .	188	363	551	270	436	706
» 92 » . . . . .	128	221	349	150	276	426
» 93 » . . . . .	98	184	282	99	164	263
» 94 » . . . . .	75	116	191	62	135	197
» 95 » . . . . .	34	77	111	31	85	116
» 96 » . . . . .	21	51	72	27	43	70
» 97 » . . . . .	10	34	44	12	47	59
» 98 » . . . . .	4	16	20	5	18	23
» 99 » . . . . .	1	11	12	5	8	13
» 100 » et plus . .	3	5	8	5	11	16

On remarquera que dans tous ces âges élevés il y a plus de femmes que d'hommes, alors que dans les premiers âges c'est le contraire. Si la longévité augmente, les femmes en bénéficient dans une plus large mesure que les hommes. Ceux-ci meurent plus vite et en plus grand nombre que les personnes du sexe faible.

Cette constatation devient plus évidente quand on comprend dans la comparaison plusieurs recensements.

Sur 100 personnes de plus de 80 ans, on trouve en 1880, 44 hommes et 56 femmes. La proportion est, en 1910, de 41 hommes et 59 femmes.

Voici les chiffres absolus et proportionnels :

Habitants de plus de 80 ans.			
	Chiffres absolus.	Proportion p. c.	
1880	Hommes . . . . .	18,275	44.0
	Femmes . . . . .	22,571	56.0
	TOTAL . . . . .	40,846	100.0
1890	Hommes . . . . .	19,616	42.7
	Femmes . . . . .	26,317	57.3
	TOTAL . . . . .	45,933	100.0
1900	Hommes . . . . .	19,900	41.8
	Femmes . . . . .	27,692	58.2
	TOTAL . . . . .	47,592	100.0
1910	Hommes . . . . .	22,685	41.1
	Femmes . . . . .	32,458	58.9
	TOTAL . . . . .	55,143	100.0

Depuis 1880, la population dans son ensemble a augmenté dans la proportion de 31 p. c. Pendant la même période, le nombre des hommes de 80 ans et plus s'est accru dans la proportion de 24 p. c., mais celui des femmes du même âge s'est élevé dans la proportion de 43 p. c.

Les diagrammes ci-joints mettent en relief l'importance proportionnelle des différents groupes d'âges et d'état civil parmi la population et les divergences que présentent à cet égard la population des grandes communes et celle des petites communes :

1° Pyramide des groupes d'âges pour le royaume par sexe en 1910 et 1880 (pointillé);

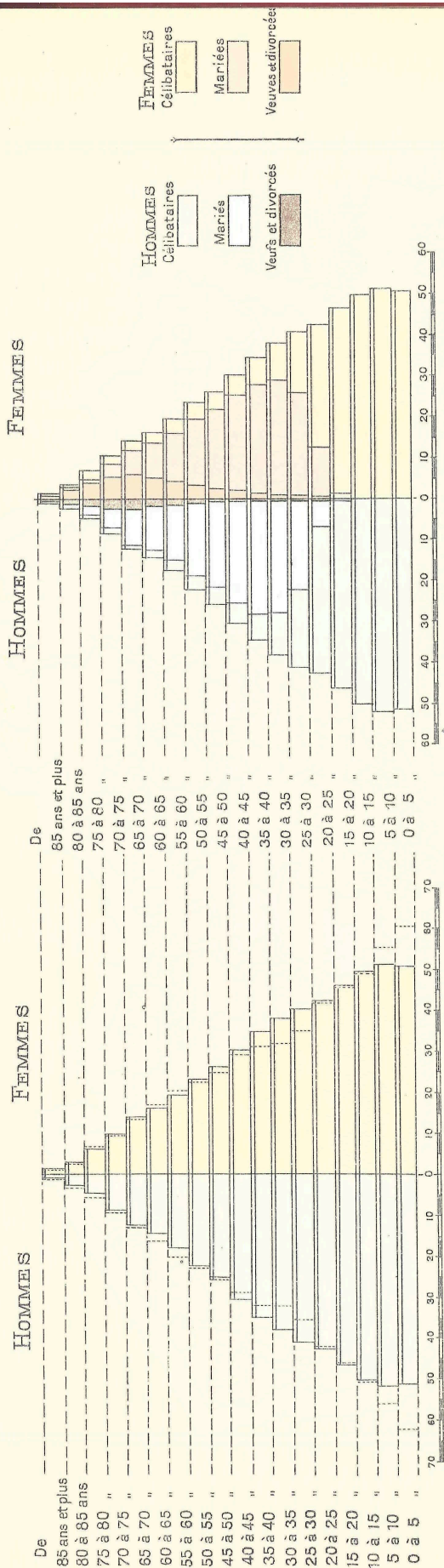
2° Pyramide des âges par sexe et par état civil en 1910;

3° Pyramide des groupes d'âges en 1910 : a) dans les communes de 5,000 habitants et plus; b) dans les communes de moins de 5,000 habitants; c) dans la commune de Bruxelles.

Deux cartogrammes donnant pour les arrondissements administratifs, l'un la proportion des enfants en dessous de 15 ans par 1,000 habitants, l'autre la proportion des mariés par 1,000 habitants de cet âge.

Ces cartogrammes soulignent les différences qui existent parmi la population des arrondissements administratifs quant à l'importance relative du groupe des enfants, d'une part, et du groupe des mariés, d'autre part.

On remarquera le contraste formé par ces deux cartogrammes qui montrent que là où il y a le plus de mariés, il y a, en général, le moins d'enfants.



2<sup>e</sup> PYRAMIDE DES GROUPES D'ÂGES PAR SEXE ET PAR ÉTAT-CIVIL POUR LE ROYAUME EN 1910

1<sup>re</sup> PYRAMIDE DES GROUPES D'ÂGES PAR SEXE, POUR LE ROYAUME EN 1910  
(le pointillé indique les groupes d'âges en 1880)

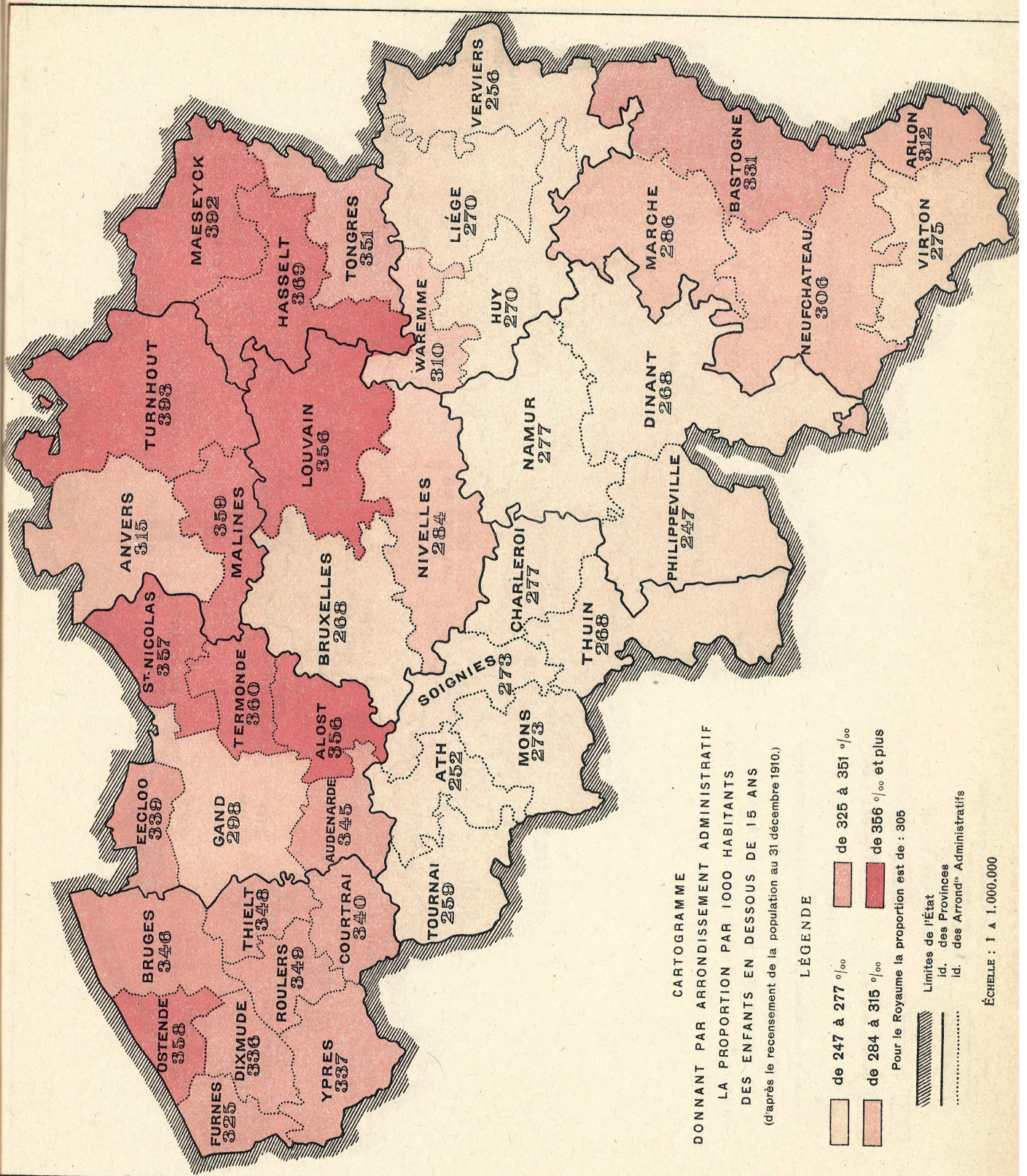


3<sup>e</sup> C. GROUPES D'ÂGES DANS LA VILLE DE BRUXELLES EN 1910.

3<sup>e</sup> B. GROUPES D'ÂGES DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 5000 H. EN 1910.

3<sup>e</sup> A. GROUPES D'ÂGES DANS LES COMMUNES DE 5000 H. ET PLUS EN 1910.

N. B. — La proportion de chaque groupe d'âges a été calculée sur 1000 habitants de la population totale.



CARTOGRAMME  
 DONNANT PAR ARRONDISSEMENT ADMINISTRATIF  
 LA PROPORTION PAR 1000 HABITANTS  
 DES ENFANTS EN DESSOUS DE 15 ANS  
 (d'après le recensement de la population au 31 décembre 1910.)

**LÉGENDE**

de 247 à 277 ‰  
 de 284 à 315 ‰  
 de 325 à 351 ‰  
 de 356 ‰ et plus

Pour le Royaume la proportion est de : 305

Limites de l'État  
 id. des Provinces  
 id. des Arrondissements Administratifs

ÉCHELLE : 1 à 1.000.000

